


Solocal.
GROUP

A man with curly brown hair and glasses, wearing a blue V-neck sweater over a grey collared shirt and a dark tie, is holding a tablet. He is looking at the tablet and smiling slightly. A woman with long dark hair, wearing a light grey blazer over a dark top, is standing next to him, looking at the tablet and smiling. They are in a bright, modern office setting with large windows in the background.

**#2015
DEUXIEME
ACTUALISATION DU
DOCUMENT
DE REFERENCE**

1.	PERSONNES RESPONSABLES DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	5
1.1	Responsables de l'actualisation du Document de Référence	5
1.2	Attestation des responsables de l'actualisation du Document de Référence	5
2.	CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES	6
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	6
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	6
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	7
3.1	Etat du résultat consolidé	7
3.2	Etat de situation financière	7
4.	FACTEURS DE RISQUES	8
4.1	Incapacité à respecter ses covenants bancaires et effets d'un refinancement éventuel de la dette	8
4.2	Autres facteurs de risques survenus depuis le 30 juin 2016	9
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	10
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	11
6.1	Présentation du Groupe par ligne de produits	11
6.2	Organisation commerciale : description des cinq verticales	18
9.	RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2016	25
9.1	Présentation générale	25
9.2	Commentaires sur les résultats au 30 septembre 2016	25
9.3	Données financières trimestrielles	30
10.	TRÉSORERIE	32
10.1	Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées	32
10.2	Risques et incertitudes relatifs au dernier trimestre 2016	34
10.3	Événements postérieurs à l'arrêté du 30 septembre 2016	35
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	36
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES	38
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	40
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	41
18.1	Répartition du capital de la Société	41
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	43
20.1	Comptes consolidés condensés au 30 septembre 2016	43
20.2	Vérification des informations financières historiques	64
20.3	Procédures judiciaires et d'arbitrage	65
20.4	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	65
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	66

24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	68
25.	DEVELOPPEMENTS RECENTS	69
25.1	Principaux communiqués de presse postérieurs au dépôt de la Première Actualisation du Document de Référence	69
A.	ANNEXES	106
	TABLE DE CONCORDANCE	108



La présente actualisation du document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 1^{er} décembre 2016 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Elle actualise le document de référence déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2016 sous le numéro D.16-0438 (le « **Document de Référence** ») ainsi que la première actualisation du Document de Référence déposée auprès de l'AMF le 17 octobre 2016 sous le numéro D. 16-0438-A01 (la « **Première Actualisation du Document de Référence** »). Elle pourra être utilisée à l'appui d'une opération financière si elle est complétée par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires de la présente actualisation du Document de Référence sont disponibles sans frais, auprès de SoLocal Group S.A., 204, Rond-Point du Pont de Sèvres – 92649 Boulogne-Billancourt Cedex, ainsi que sur le site Internet de SoLocal Group : www.solocalgroup.com et sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org.

SOLOCAL GROUP

Société anonyme au capital de 233 259 384 euros

Siège social : 204, Rond-Point du Pont de Sèvres – 92649 Boulogne-Billancourt Cedex

R.C.S. Nanterre 552 028 425

1 PERSONNES RESPONSABLES DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

1.1 Responsables de l'actualisation du Document de Référence

1.2 Attestation des responsables de l'actualisation du Document de Référence

Dans la présente actualisation du Document de Référence, les expressions « SoLocal Group » ou la « Société » désignent la société holding SoLocal Group S.A., les expressions « PagesJaunes SA » ou « PagesJaunes » désignent la société PagesJaunes SA. L'expression le « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales et l'expression le « Groupe consolidé » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales, à l'exception de PagesJaunes Outre-Mer qui n'est pas consolidée. Un glossaire définissant les principaux termes du présent document de référence figure à la fin de ce document.

1.1 Responsables de l'actualisation du Document de Référence

La responsabilité de la présente actualisation du Document de Référence est assumée par Monsieur Robert de Metz, Président du Conseil d'administration, et Monsieur Jean-Pierre Remy, Directeur général de SoLocal Group.

1.2 Attestation des responsables de l'actualisation du Document de Référence

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du Document de Référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de la présente actualisation du Document de Référence.

Boulogne-Billancourt, le 1^{er} décembre 2016

Monsieur Robert de Metz

Président du Conseil d'administration de SoLocal Group

Monsieur Jean-Pierre Remy

Directeur général de SoLocal Group

2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

- 2.1 Commissaires aux comptes titulaires
- 2.2 Commissaires aux comptes suppléants

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

BEAS

195, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly sur Seine Cedex

(Commissaire aux Comptes membre de la compagnie régionale de Versailles)

Représenté par Joël Assayah

Nommé co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société par décision de l'assemblée générale mixte du 19 octobre 2016 pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2022 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2021.

Auditex (groupe Ernst & Young)

Tour First
1, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris La Défense 1

(Commissaire aux Comptes membre de la compagnie régionale de Versailles)

Représenté par Vincent de La Bachelerie

Nommé co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société par décision de l'assemblée générale mixte du 19 octobre 2016 pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2022 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2021.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Les Commissaires aux comptes suppléants de la Société seront nommés lors d'une assemblée générale ultérieure.

3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les renseignements concernant ce chapitre sont décrits dans le Document de Référence et la Première Actualisation du Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de la présente actualisation du Document de Référence exacts et sont mis à jour par les informations figurant ci-dessous.

3.1 Etat du résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en millions d'euros)	Période close le 30 septembre 2016 ⁽¹⁾				Période close le 30 septembre 2015 ⁽¹⁾			
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies		Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	
			Récurrent	Non récurrent			Récurrent	Non récurrent
Chiffre d'affaires	601,9	-	601,9	-	663,4	5,0	658,4	-
Internet	477,8	-	477,8	-	482,0	5,0	477,0	-
Imprimés & Vocal	124,1	-	124,1	-	181,4	-	181,4	-
EBITDA récurrent ⁽²⁾	171,1	-	171,1	-	209,3	(7,8)	217,0	-
Internet	136,6	-	136,6	-	147,5	(7,8)	155,3	-
Imprimés & Vocal	34,5	-	34,5	-	61,8	-	61,8	-
EBITDA ⁽³⁾	168,6	-	171,1	(2,5)	200,6	(12,4)	217,0	(4,1)
Résultat d'exploitation	124,6	-	127,1	(2,5)	155,7	(22,4)	182,2	(4,1)
Charges financières nettes	(55,8)	-	(55,8)	-	(64,1)	(0,0)	(64,1)	-
RESULTAT DE LA PERIODE (PART DU GROUPE)	38,8	-	40,5	(1,6)	50,9	(13,1)	66,5	(2,5)

⁽¹⁾ Informations non vérifiées par les commissaires aux comptes de la Société.

⁽²⁾ L'EBITDA récurrent correspond à l'EBITDA avant prise en compte des éléments exceptionnels (tels que les coûts de restructuration et d'intégration).

⁽³⁾ L'EBITDA est égal au Chiffre d'Affaires après déduction des charges externes nettes, des salaires et charges sociales (participation des salariés et rémunération en actions comprises) et des coûts de restructuration et d'intégration.

3.2 Etat de situation financière

Actif (En millions d'euros)	Au 30 septembre 2016	Au 31 décembre 2015	Au 30 septembre 2015	
Actifs non courants	260,1	251,1	235,1	
Dont écarts d'acquisition nets	95,5	95,1	79,7	
Actifs courants	426,2	507,8	430,8	
Dont créances clients nettes	252,6	352,6	263,2	
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	92,5	53,7	71,7	
Total Actif	686,3	759,0	665,9	
Capitaux propres (part du groupe)	(1 293,6)	(1 327,9)	(1 309,7)	
Passif non courants	121,0	1 244,2	1 238,8	
Dont dettes financières et dérivés non courants	1,3	1 118,3	1 130,3	
Passifs courants	1 858,8	842,8	736,8	
Dont dettes fournisseurs	85,5	95,4	90,3	
Dont produits constatés d'avance	380,0	483,3	423,9	
Total Passif	686,3	759,0	665,9	
Cash flow net	19,8	58,3	52,6	
Endettement de groupe consolidé	(1 085,0)	(1 090,5)	(1 078,4)	
Endettement de groupe consolidé diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie, hors juste valeur des instruments financiers et frais d'émission d'emprunts	(1 097,5)	(1 108,9)	(1 098,7)	
Trésorerie générée par l'activité du groupe consolidé	68,6	134,4	106,0	

4 FACTEURS DE RISQUES

- 4.1 Incapacité à respecter ses covenants bancaires et effets d'un refinancement éventuel de la dette
- 4.2 Autres facteurs de risques survenus depuis le 30 juin 2016

4.1 Incapacité à respecter ses covenants bancaires et effets d'un refinancement éventuel de la dette

Avec un endettement net⁽¹⁾ qui s'établit à 1 097 millions d'euros au 30 septembre 2016, le covenant de levier financier du Groupe ressort à un niveau supérieur à 4,00 fois l'EBITDA consolidé tel que défini dans le contrat conclu avec les établissements financiers. En conséquence, le Groupe ne respecte pas son covenant bancaire sur le levier financier au 30 septembre 2016. En revanche, il respecte tous les autres covenants bancaires.

Comme annoncé le 1^{er} août 2016, la Société n'a, par ailleurs, pas respecté le covenant de levier financier au 30 juin 2016. Ceci confère aux créanciers la faculté de prononcer à tout moment (sous réserve des dispositions impératives du Code de commerce) l'exigibilité immédiate de l'intégralité de la dette financière de SoLocal Group soit 1,164Md€ (au 30 septembre 2016, hors auto-détention).

Dans le cadre du plan de restructuration il est prévu que les créanciers votant favorablement au plan renoncent à leur droit de demander l'exigibilité anticipé et à l'exercice de tout autre recours à l'égard de la Société en raison du non-respect des covenants (la « **Renonciation à l'Exigibilité Anticipée** »). Ainsi, le plan de restructuration financière ayant été adopté par les créanciers le 30 novembre 2016, l'adoption par les actionnaires et le Tribunal de Commerce de Nanterre rendrait sans objet ces non-respects de covenant.

La réalisation des opérations de restructuration reste soumise :

- à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir le 15 décembre 2016 sur première convocation, et notamment au vote de la première résolution relative à la réduction du capital social par réduction à dix (10) centimes d'euro de la valeur nominale unitaire des actions de la Société ;
- l'arrêt du plan de sauvegarde financière accélérée tel qu'approuvé par le comité des créanciers du 30 novembre 2016, par jugement du tribunal de commerce de Nanterre devant intervenir le 16 décembre 2016 ;
- à l'obtention par les trois créanciers représentant environ 37% de la dette de la Société, parties à l'accord sur un plan révisé de restructuration financière avec la Société, dont la conclusion a été annoncée le 3 novembre 2016, d'une dérogation de la part de l'AMF afin de ne pas avoir à lancer une offre publique sur les actions de la Société en application de l'article 234-9 2° du règlement général de l'AMF ; et
- à la réalisation de l'Emission DPS qui fera l'objet d'un prospectus préalablement soumis au visa de l'AMF.

En cas de non réalisation de ces opérations, la dette existante du Groupe au titre de la Convention de Crédit Existante ne pourrait pas être restructurée conformément au projet de modification du plan de sauvegarde financière accélérée. Dans une telle hypothèse, les modifications au plan de sauvegarde financière accélérée ne prendraient pas effet. En outre, la Renonciation à l'Exigibilité Anticipée perdrait ses effets. Par ailleurs, la Société, ayant annoncé qu'elle ne payerait pas l'échéance d'intérêts au 1^{er} décembre 2016, dans un contexte où la trésorerie de la Société se réduit et où PagesJaunes SA, principale filiale de la Société, n'octroiera plus de nouvelles avances à la Société afin de protéger sa capacité financière, de poursuivre normalement son activité opérationnelle et de faire face à ses engagements, pourrait se trouver en état de cessation des paiements. Les créanciers pourraient se prévaloir, à très court terme, de divers défauts intervenus ou à intervenir, pour rendre, sur décision prise à la majorité des deux tiers, leur dette immédiatement exigible. Dans de telles hypothèses, la Société devra envisager l'ouverture de procédures collectives selon des modalités qui ne sont pas encore déterminées. La Société considère que dans le cas où cette mise en exigibilité de la dette serait décidée, la continuité de l'exploitation de la Société serait compromise.

Au cas où les mesures de restructuration envisagées n'aboutiraient pas in fine, SoLocal Group pourrait ne plus être en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cadre normal de son activité.

Par ailleurs, les notations financières suivantes ont été attribuées à SoLocal Group à la date de publication de la présente actualisation du Document de Référence :

- Ca attribuée en août 2016 par Moody's et assortie d'une perspective négative ;
- C attribuée en août 2016 par Fitch Ratings.

L'évolution des notations attribuées se présente ainsi :

		30/09/2016		31/12/2015		31/12/2014		31/12/2013	
		Fitch Ratings	Moody's	Fitch Ratings	Moody's	Fitch Ratings	Moody's	Fitch Ratings	Moody's
SoLocal Group	Note	C	Ca	B-	B3	B-	B3	B-	Caa1
	Perspective	-	Négative	Négative	Négative	Stable	Négative	Négative	Négative
PagesJaunes Finance⁽²⁾	Note	C	Ca	B	B3	B+	B3	B+	Caa1
	Perspective	-	Négative	-	Négative	-	Négative	-	Négative

(1) L'endettement net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie, hors juste valeur des instruments financiers et frais d'émission d'emprunts.

(2) Relatif à l'emprunt obligataire à échéance 2018.

4.2 Autres facteurs de risques survenus depuis le 30 juin 2016

La société PagesJaunes a fait l'objet d'une assignation par un fournisseur pour rupture brutale de contrat. La société PagesJaunes conteste vigoureusement les termes de cette assignation. N'étant pas en mesure d'estimer de manière fiable les conséquences financières de ce litige, elle n'a pas pu constater de provisions au 30 septembre 2016 au titre de ce risque qui a donc été traité comme un passif éventuel. Ce fournisseur a représenté moins de 3% du total des charges externes du Groupe en 2015.

Par ailleurs, la société PagesJaunes a reçu au cours de l'exercice 2016 une notification de redressement par l'URSSAF d'un montant de 3,0 millions d'euros portant sur les exercices 2013 à 2015. Ce risque a été provisionné à hauteur de 0,8 million d'euros dans les comptes au 30 septembre 2016 correspondant à divers sujets opérationnels que la société ne conteste pas. Le solde n'a pas été provisionné dans les comptes au 30 septembre 2016, la société en contestant les chefs de redressement et estimant pouvoir obtenir une décision favorable.

Enfin, se reporter à la note 13 « Litiges » de l'annexe des comptes consolidés condensés au 30 septembre 2016 figurant au paragraphe 20.1 de la présente actualisation du Document de Référence ainsi qu'au paragraphe 10.2 « Continuité d'exploitation » pour plus d'informations.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

La section 5.2 « Investissements » du Document de Référence et le chapitre de 5 de la Première Actualisation du Document de Référence sont mis à jour comme suit :

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements au 30 septembre 2016

Les activités Internet du Groupe reposent sur deux lignes de produit : « *Search Local* » d'une part, et « Marketing Digital » d'autre part.

Les produits « *Search Local* » sont principalement liés à la création et à la commercialisation de contenus et d'espaces publicitaires, le référencement, la publicité ciblée et la mise à disposition d'espaces publicitaires aux annonceurs locaux et nationaux (activité souvent appelée « display »), ainsi que toute une gamme de services et produits permettant la mise à disposition et la diffusion d'informations à contenu local. Les produits afférents reposent très largement sur les grands media du Groupe « pagesjaunes.fr », « Mappy » et « Ooreka » (ex - « ComprendreChoisir ») ainsi que sur les partenariats privilégiés du Groupe, principalement avec Google, Bing (Microsoft), Yahoo!, Apple and Facebook.

Les produits et services de Marketing Digital permettent de renforcer la pertinence de la présence des clients du Groupe sur le Web et s'articulent autour de trois axes : sites et contenus, programmation local et services transactionnels dont notamment PagesJaunes Doc et PagesJaunes Resto.

Les investissements du Groupe à fin septembre 2016 se sont concentrés :

- pour le *Search Local* notamment sur le portail pagesjaunes.fr avec une ergonomie, une pertinence et une qualité des contenus accrues et sur l'usage mobile des services de PagesJaunes;
- pour le Marketing Digital sur le développement de la plateforme de production de sites Internet, l'acquisition des outils et processus nécessaires à la conduite de notre activité programmation local et adWords et les investissements dans PagesJaunes Doc et PagesJaunes Resto ;
- sur le socle technologique commun pour l'amélioration des différents processus du Groupe, notamment les processus liés à la vente, aux offres et au contenu ; et
- sur l'aménagement de son nouveau siège Citylights à Boulogne-Billancourt.

(en millions d'euros)	Période close le 30 septembre 2016		Période close le 30 septembre 2015	
	Consolidé	Activités poursuivies	Consolidé	Activités poursuivies
Chiffre d'affaires	601,9	601,9	663,4	658,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	48,8	48,8	53,2	52,8
En pourcentage du chiffre d'affaires	8,1 %	8,1 %	8,0 %	8,0 %

6 APERÇU DES ACTIVITÉS

Les renseignements figurant dans le chapitre 6 du Document de Référence et de la Première Actualisation du Document de Référence restent, à la date de la présente actualisation du Document de Référence, exacts et sont complétés par les informations figurant ci-dessous.

Les données financières du présent chapitre concernent le périmètre des activités poursuivies, hors activités désengagées en 2015.

Pour rappel, le Groupe a procédé en 2015 au désengagement total d'activités Internet non en croissance et non rentables, à savoir : régie Internet Display Horyzon Media, média social ZoomOn, « daily deals » Lookingo, devis de travaux en ligne Sotravo.

6.1 Présentation du Groupe par ligne de produits

6.2 Organisation commerciale : description des cinq verticales

En tant que leader européen de la communication digitale locale, SoLocal Group peut désormais pleinement remplir sa mission d'intérêt général et à fort potentiel qui consiste à « révéler les savoir-faire locaux, partout et stimuler l'activité locale des entreprises ».

Au cours des cinq dernières années, le Groupe a considérablement développé ses activités dans le domaine digital, tout en conservant son activité historique de distribution d'imprimés en tant qu'élément clé de sa capacité à atteindre tous les consommateurs et en proposant à ses clients une gamme complète d'outils de communication.

Grâce à de puissants media (PagesJaunes, Mappy, Ooreka -anciennement connue sous le nom de ComprendreChoisir- et A Vendre A Louer) et à des partenariats noués avec des acteurs Internet de premier plan, tels Google, Bing (Microsoft), Yahoo ! et Apple, SoLocal Group se classe parmi les top 10 des sites les plus visités en France sur la période janvier-juillet 2016. Avec une moyenne mensuelle de 26 millions de visiteurs uniques (moyenne mensuelle établie entre les mois de janvier et de juillet 2016) sur Internet fixe et mobile, plus de 1 internaute sur 2 visite un site du Groupe en France.

A fin septembre 2016, le Groupe a généré plus de 1,8 milliard de visites. Les équipements mobiles, qui occupent une place de plus en plus importante dans la stratégie de SoLocal, représentaient 44 % de l'audience Internet du Groupe à fin septembre 2016, en progression de 26 % par rapport à fin septembre 2015.

Avec plus de 4 400 collaborateurs en équivalent temps plein et une force de vente de 1 900 consultants spécialisés dans les cinq verticales (Habitat, Services, Commerce, Santé & Public, BtoB) et à l'International, le Groupe propose des solutions de communication adaptées aux besoins de ses clients.

SoLocal Group a généré un chiffre d'affaires de 602 millions d'euros* à fin septembre 2016, ses activités Internet et Imprimés & Vocal représentant respectivement 79 % et 21 %. L'activité Internet, en légère croissance à fin septembre 2016 (+0,2%), est portée par les deux principales activités digitales que sont le Search Local et le Marketing Digital.

6.1 Présentation du Groupe par ligne de produits

6.1.1 Internet

A fin septembre 2016, SoLocal Group a enregistré un chiffre d'affaires Internet de 478 millions d'euros, représentant 79 % du chiffre d'affaires du Groupe, en légère croissance (+0,2%) par rapport à fin septembre 2015.

Les activités Internet de SoLocal Group s'articulent désormais autour de deux lignes produits :

- En premier lieu, nous offrons des services et des solutions digitales aux entreprises pour accroître leur visibilité et développer leurs contacts au niveau local : cette activité de Search Local enregistre à fin septembre 2016 un chiffre d'affaires de 363 millions d'euros grâce à une audience pérenne et très qualitative générée à travers nos propres marques (PagesJaunes, Mappy, Ooreka) et nos partenariats privilégiés (Google, Bing (Microsoft), Yahoo !, Apple et Facebook).

* Sur le périmètre de ses activités poursuivies excluant les entités cédées en 2015 (Horyzon Media, Sotravo, Lookingo et

ZoomOn)

- En second lieu, nous créons et mettons à disposition des internautes le meilleur contenu local et personnalisé sur les professionnels : cette activité de Marketing Digital représente à fin septembre 2016 un chiffre d'affaires de 115 millions d'euros. Ces technologies, très différenciantes, ont été créées au cours des cinq dernières années et connaissent une croissance rapide (+8 % à fin septembre 2016). Elles comprennent les sites & contenus, le programmatique local et les services transactionnels. Nous avons innové sur ces gammes de produits en 2015, avec une montée en gamme de notre offre de sites Internet et de *product & store locator*, le lancement réussi de l'offre de ciblage ADhesive, qui tire parti de nos données sur les intentions d'achat local des internautes. Et nos services transactionnels ont été rebaptisés PagesJaunes Resto et PagesJaunes Doc, mettant à profit et renforçant la puissance du trafic généré sur PagesJaunes.

6.1.1.1 Search Local

Dans l'ensemble, à fin septembre 2016, l'activité Search Local a généré un chiffre d'affaires de 363 millions d'euros (soit environ 76 % du chiffre d'affaires Internet), en décroissance de -2 % par rapport à fin septembre 2015. Cette activité englobe des services de communication locale, principalement le référencement en ligne que le Groupe propose sur ses propres media, tels que PagesJaunes, Mappy, Ooreka (le nouveau nom de ComprendreChoisir) et A Vendre A Louer, donnant accès à de la visibilité supplémentaire au-delà de ses media, à travers ses partenariats, notamment avec Google, Bing (Microsoft), Apple, Yahoo ! et Facebook.

Cette activité est significative, générant une rentabilité élevée et bénéficiant de solides barrières à l'entrée assurées par une plate-forme et un modèle économique uniques et difficilement répliquables.

Audiences et partenariats

L'activité Search Local repose sur de très importantes audiences avec une croissance forte et continue au fil du temps, grâce à de solides media propres (PagesJaunes, Mappy, Ooreka) et à des partenariats privilégiés établis avec les principaux acteurs Internet mondiaux qui reconnaissent la qualité et la fraîcheur du contenu local du Groupe. Sur les plus de quatre millions d'entreprises locales répertoriées dans notre base de données en France en 2016, environ 500 000 sont des clients Internet de SoLocal Group, ce grâce à notre couverture unique du marché français.

A fin septembre 2016, nous avons enregistré plus de 1,8 milliard de visites sur Internet fixe et mobile, en progression de 9 % par rapport à fin septembre 2015. L'Internet mobile représente une part croissante de nos visites, avec 44 % à fin septembre 2016. Les applications mobiles de SoLocal Group (principalement PagesJaunes et Mappy) ont été téléchargées près de 46 millions de fois sur des smartphones et des tablettes en France, ce qui constitue une augmentation de 9 % par rapport à fin septembre 2015.

Les audiences vers les professionnels ont dépassé les 1,1 milliards de visites à fin septembre 2016, en croissance de 14 % par rapport à fin septembre 2015.

Soutenues par la performance de nos media (PagesJaunes, Mappy et Ooreka sont classées par Médiamétrie Nielsen parmi les 110 premiers sites Internet les plus visités ; à noter le redressement au classement de Ooreka suite au changement de nom de son site intervenu au second semestre 2015), SoLocal Group a touché 1 internaute français sur 2 à fin septembre 2016. Les media du Groupe continuent de générer des audiences significatives, avec 26 millions de visiteurs uniques vers des sites fixes et mobiles (SoLocal occupe le sixième rang des sites fixes et mobiles les plus visités en France sur la période de 7 mois écoulée entre janvier et juillet 2016, selon Médiamétrie Nielsen).

Audiences (en millions de visites)	Fin septembre 2016	Fin septembre 2015	Variation
PagesJaunes	1 323	1 201	10 %
dont mobile et tablette	566	432	31 %
Mappy	289	274	5 %
dont mobile et tablette	132	121	10 %
Ooreka	126	123	3 %
dont mobile et tablette	62	53	18 %
Autres	84	80	5 %
dont mobile et tablette	37	27	38 %
Total	1 822	1 678	9 %
dont mobile et tablette	797	632	26 %
dont fixe	1 025	1 046	-2 %

Depuis 2011, SoLocal Group a noué des partenariats avec des acteurs Internet mondiaux pour développer son offre sur tous les moteurs de recherche et les plates-formes sur le plan local, lui donnant de surcroît un accès unique au Web mobile local.

Le Groupe a établi des partenariats mondiaux avec les principales plates-formes en ligne afin de bénéficier mutuellement du marché mobile en plein essor et des évolutions technologiques, permettant à ses partenaires d'accéder facilement à la base de données de contenu de SoLocal et de fournir au Groupe en contrepartie des données d'audience précises sur ses clients. En particulier, SoLocal Group a signé des partenariats différenciants et complémentaires avec Google, Bing (Microsoft), Yahoo !, Apple et Facebook, tirant ainsi parti de la pertinence et de la richesse de notre base de données.

A fin septembre 2016, les audiences de déportation ont représenté 494 millions de visites sur Internet, soit 44 % de l'audience de PagesJaunes en termes de nombre de visites rapportées aux entreprises.

Ces partenariats ne donnent lieu à aucun partage sur le plan des revenus.

Partenariats clés	
Google	<ul style="list-style-type: none"> • Label « Adwords Premier SMB Partner » • Offre BtoB conjointe : visibilité accrue et campagnes publicitaires optimisées pour les clients de SoLocal • France : gestion technique des campagnes SEM
Bing	<ul style="list-style-type: none"> • Données de la marque et de PagesJaunes mises en avant dans la recherche locale en France en exclusivité • Accès accordé aux bases de données de SoLocal en contrepartie d'informations fournies par Bing sur le trafic Internet généré pour les clients de SoLocal • Solide coopération sur les algorithmes de recherche locale • Partenariat en tant que fournisseur de services publicitaires de Bing
Yahoo !	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des résultats de PagesJaunes dans la liste de réponses de Yahoo, pour la recherche en France en exclusivité • Accès direct aux pages détaillées de PagesJaunes
Apple	<ul style="list-style-type: none"> • Données de la marque et de PagesJaunes mises en avant dans la recherche locale sur Apple Maps • Accès accordé aux bases de données de SoLocal en contrepartie d'informations fournies par Apple sur le trafic généré par tous les services d'Apple utilisant Apple Maps (iPhone, Siri, Spotlight, Watch, iMac, iPad...)
Facebook	<ul style="list-style-type: none"> • Création de pages fan pour les PME • Intégration de la gestion des campagnes publicitaires de Facebook dans la plate-forme de SoLocal • Lancement de l'offre « Tract Digital » en octobre 2016 destinée à développer la communication digitale locale des TPE/PME.

Depuis 2015, SoLocal Group est devenu un fournisseur majeur d'informations de référencement de professionnels pour Apple concernant la recherche locale en France.

Le Groupe a signé en mars 2015 un accord avec Apple Inc. d'une durée initiale de cinq ans en vertu duquel sa filiale PagesJaunes accorde à Apple le droit d'utiliser son contenu et sa technologie dans les systèmes d'exploitation Apple pour ses ordinateurs, iPhones, iPads et autres produits distribués sous la marque Apple.

À ce jour, les informations concernant les professionnels issues de la base de données de PagesJaunes sont mises à la disposition des utilisateurs de l'application mobile « Maps », de Siri et de Spotlight d'Apple. Elles le sont également à travers les technologies récentes ou en développement d'Apple, telles que l'Apple Watch.

Produits et services de Search Local

Les principaux produits de Search Local visent la création et la commercialisation de contenus et d'espaces publicitaires, le référencement et la mise à disposition d'espaces publicitaires pour les annonceurs locaux (laquelle est souvent désignée par le terme « Display »).

Ce segment inclut les activités de « pagesjaunes. fr » et « pagespro. com », Mappy et Ooreka.

PagesJaunes

SoLocal Group tire parti de la puissance de pagesjaunes. fr, son principal media, pour fournir à ses clients les produits de Search Local les plus performants.

Ces produits englobent un éventail de solutions qui permettent aux annonceurs d'être trouvés, analysés, puis finalement choisis et contactés par les consommateurs, quel que soit le support (ordinateur ou portable/tablette) :

- visibilité dans les réponses de référencement aux requêtes des utilisateurs, en fonction des critères mentionnés dans ces requêtes ;
- classement dans ces référencements ;
- contenu récent et approfondi pour mettre en évidence les spécificités de l'annonceur, ex. : les heures d'ouverture, les offres en cours, les spécialités, les domaines d'expertise, etc.
- solutions transactionnelles qui permettent au consommateur de s'engager plus avant, ex. : commande en ligne de repas, réservation de restaurant, prise de rendez-vous en ligne avec un médecin, etc.

Grâce à ses solutions de Search Local, le Groupe assure à ses clients une forte visibilité sur ses principaux media et sur ceux de ses partenaires. Ces solutions sont de plus en plus personnalisées par verticale client afin d'assurer une meilleure adéquation entre les attentes des utilisateurs et les exigences des clients.

En outre, SoLocal Group commercialise sur ses media des espaces publicitaires tels que des bannières, des pavés ou des bandeaux ('Display').

Enfin, le retour sur investissement (RSI) que nous générons pour nos clients étant une priorité, le Groupe met à disposition de ses clients et prospects le « Business Center ». Cet outil extranet leur permet de suivre les audiences générées sur leurs contenus (affichages, clics et contacts), par support utilisateur (fixe ou mobile) et par origine (media en propre et media partenaires).

Ooreka (nouveau nom de ComprendreChoisir)

Le site Ooreka est produit par Fine Media (société constituée en 2007 et acquise par SoLocal Group en 2011). Ooreka apporte des réponses d'experts aux questions qui préoccupent les Français dans leur quotidien sur plus de 400 sujets répartis en cinq thèmes principaux : la maison/les tâches domestiques, l'argent/le droit, les consommateurs/infos pratiques, la santé/la beauté et les affaires.

Ooreka occupe la 110^e place parmi les sites Internet les plus visités en France sur la période de janvier à juillet 2016 (selon Médiamétrie/Nielsen), avec plus de cinq millions de visiteurs uniques.

A noter que le changement de marque, intervenu au second semestre 2015, a impacté défavorablement le classement de Ooreka sur les premiers mois de l'année 2016. Un redressement s'est opéré depuis plusieurs mois.

Ooreka capitalise sur la richesse et l'unicité des contenus qu'il crée pour mettre en visibilité de la manière la plus pertinente ses clients.

Mappy

Mappy, acquise par SoLocal en 2004, propose des services géographiques (cartes, planificateurs de voyage, représentations géographiques, recherches locales et navigation sur GPS) sur Internet fixe et mobile en France et en Belgique. Son site Internet, « mappy.com », a recensé plus de onze millions de visiteurs uniques sur la période de janvier à juillet 2016 (selon Médiamétrie/Net Ratings), se plaçant ainsi au 35^e rang des sites Internet les plus visités en France. Mappy acquiert des données géographiques brutes auprès de tiers, les restructure, les agrège et les enrichit, puis les intègre dans sa propre plate-forme technique. Mappy propose des services pratiques liés au voyage, comme l'affichage de cartes enrichies d'informations, de même que des services de calcul d'itinéraire de voyage en voiture, à pied ou en transports en commun, ainsi que des réservations d'hôtel et de restaurant.

Le MappyGPS Free est un système de navigation pouvant être téléchargé gratuitement qui propose également une fonctionnalité de recherche d'entreprise à l'aide de la « Carte de visite » de Mappy et intègre l'ensemble des bases de données de PagesJaunes et de PagesBlanches. Cette application propose une interface qui facilite la recherche d'un commerçant ou d'un parking voisin et suggère un itinéraire pour s'y rendre. L'application peut également être réglée en mode « piéton ». Elle a été téléchargée près de sept millions de fois à fin septembre 2016.

6.1.1.2 Marketing Digital

Cette activité a généré un chiffre d'affaires à fin septembre 2016 de 115 millions d'euros (soit environ 24 % du chiffre d'affaires Internet total), en croissance de 8 % par rapport à fin septembre 2015. Les solutions de Marketing Digital de SoLocal Group permettent à toutes les entreprises, des microentreprises aux plus grandes enseignes, de développer leur présence sur Internet au-delà des media propres du Groupe et ceux de ses partenaires. Cette activité à fort potentiel et en croissance rapide poursuit son développement autour de trois gammes de produits :

- i) les sites Internet et contenus,
- ii) le programmatique local,
- iii) les services transactionnels.

Sites Internet et contenus

Le Groupe occupe le premier rang en France et incarne l'un des chefs de file européens dans la création, l'hébergement, la gestion et le référencement de sites Internet (avec pagesjaunes.fr, les partenaires affiliés et les moteurs de recherche). A fin septembre 2016, le Groupe gère environ 380 000 sites en France et à l'étranger. Les sites développés par SoLocal Group sont conçus pour s'adapter à tous les supports fixe et mobile, ce qui signifie que leur aspect et leur ergonomie sont compatibles avec la navigation sur ordinateur comme sur mobile/tablette.

Le Groupe propose aux professionnels un service clé en main complet de création, d'hébergement et de référencement de sites Internet leur permettant de mettre en avant leurs activités sur un site Internet. Cette gamme d'offres prolonge la relation qu'elle entretient avec ses clients, et contribue ainsi à renforcer leur fidélité.

Au cours des cinq dernières années, SoLocal Group a élargi sa gamme de sites avec le « Pack Visibilité Internet » (« PVI ») et le « Site Présence », un produit d'entrée de gamme commercialisé sous forme d'abonnement de 12 ou de 24 mois. Depuis la mi-2014, le PVI est remplacé progressivement par « Sites Visibilité Internet » (« SVI »), un nouveau modèle de site verticalisé présentant une plus grande convivialité et une nouvelle conception adaptées à chaque secteur d'activité client. En 2015, le Groupe a lancé une offre de site de prestige, appelée « Site Privilège », qui propose un produit et un service haut de gamme (webmaster dédié, personnalisation de la conception...).

La gamme d'offres « Sites » assure aux annonceurs qui souscrivent à ce service une visibilité accrue sur les media, les moteurs de recherche et les sites fixes et mobiles des partenaires du Groupe. Ces sites sont optimisés pour être très facilement accessibles par le biais de pagesjaunes.fr, mais aussi par l'intermédiaire des divers moteurs de recherche du marché.

Par ailleurs, Leadformance, filiale à 100 % de SoLocal Group depuis juin 2014, propose aux professionnels des minisites entièrement personnalisés pour chacun de leurs magasins. Cette société, leader en France de la localisation sur Internet des points de vente physiques et des produits qui y sont disponibles en déstockage, a développé à cet effet une plate-forme de type SaaS appelée BRIDGE. Ce dispositif permet aux internautes d'accéder facilement à toutes les informations qui leur sont nécessaires pour se rendre aux points de vente des clients (horaires, services, produits, etc.), de télécharger des coupons de réduction et contacter directement les commerçants.

Outre PagesJaunes et Leadformance, notre offre de création de sites Internet a été étendue à d'autres marques du Groupe en France et à l'étranger, dont certaines sont spécialisées et proposent des services à valeur ajoutée, comme :

- la création de sites spécialisés liés au secteur immobilier (A Vendre A Louer), grands comptes et réseaux, la création de sites avec visites garanties («Site Connect» de PJMS), des offres dédiées (restaurants et professionnels de la santé) ;
- la création de sites à l'étranger « Solucion Web », le référencement payant et naturel et la création de vidéos en Espagne (QDQ Media) et
- la création de pages de fans sur Facebook, proposée aux professionnels pour élargir leur audience sur les réseaux sociaux.

QDQ Media

QDQ Media, filiale à 100 % de SoLocal Group, est l'une des premières agences web en Espagne avec 20 000 clients à fin septembre 2016. La société offre à ses annonceurs une vaste gamme de produits publicitaires en ligne et de nombreux services digitaux qui améliorent leur visibilité sur Internet et leur permet de gérer leur présence sur les réseaux sociaux (tels que Facebook, les blogues, etc.).

Le portefeuille de produits de QDQ Media comprend principalement la création ainsi que la gestion de sites Internet et de campagnes AdWords. En outre, il tire de plus en plus parti des solutions de SoLocal Group liées au programmation local. QDQ Media est en mesure de servir les petites, moyennes et grandes entreprises.

Commercialisation des solutions de SoLocal Group pour les annonceurs locaux

SoLocal Group a mis en place des partenariats avec les annuairistes et les agences digitales du monde entier, dans l'objectif de commercialiser ses solutions technologiques et son savoir-faire (création de sites web et de pages de fans, marketing digital et conseils en matière commerciale) pour les annonceurs locaux. Le premier partenariat a été engagé en 2012 par sa filiale PJMS avec local.ch, dans le but de proposer une solution de création et de gestion de sites Internet de PME et de microentreprises en Suisse.

Programmation local

SoLocal a développé au fil des années une base de données locale à la fois unique et puissante, grâce à des données exclusives sur les intentions d'achat qualifiées et géo-localisées des internautes qui visitent ses media.

Offre de ciblage

SoLocal développe des offres basées sur les données des media en propre (PagesJaunes, Mappy...). En particulier, depuis le mois d'octobre 2014, SoLocal commercialise « ADhesive », une nouvelle offre dont le lancement a été réussi. Ce produit s'appuie sur les recherches exprimées par les internautes sur les media du Groupe pour réexposer sur des media tiers ces mêmes internautes à des annonceurs pertinents. Cette offre présente un potentiel commercial considérable pour les diverses verticales clients en France quelque soit la taille des annonceurs. Le marché du programmation représente une solide opportunité de croissance pour SoLocal.

Campagne d'Adwords

Depuis 2013, grâce à ses partenariats avec Google et Bing, SoLocal renforce activement ses capacités liées à la création et à la gestion des campagnes de référencement payant sur les principaux moteurs de recherche. Son offre « Booster Site » représente actuellement le produit phare d'Adwords et permet à tous les annonceurs de générer du trafic vers leur site Internet, qu'il soit ou non géré par SoLocal.

En outre, SoLocal continue de renforcer sa position avec l'acquisition d'Effilab intervenue fin 2015. Celle-ci contribue à consolider le portefeuille de solutions d'Adwords de SoLocal Group grâce à une solide expertise en gestion des campagnes publicitaires. Certifiée et considérée comme une agence majeure spécialiste de Google Adwords™ et de Facebook Ads™, Effilab dessert déjà près de 200 grands clients en France et à l'étranger.

Services transactionnels

SoLocal Group propose également des services transactionnels qui permettent une mise en relation très engagée entre les utilisateurs et les annonceurs bénéficiant de ses services.

La plupart de ces services sont accessibles sur pagesjaunes.fr par le biais de l'entrée de l'annonceur figurant dans l'annuaire, à l'aide des « boutons d'action » (réservation, commande, etc.), ainsi que sur les sites Internet créés par PagesJaunes. Ces services donnent à l'utilisateur la possibilité de :

- prendre rendez-vous chez un professionnel en ligne (à l'aide de la technologie développée par ClicRDV) ou un médecin (PagesJaunesDoc) ;
- réserver une table dans un restaurant ; grâce au partenariat conclu en 2014 avec LaFourchette, il est désormais possible de directement effectuer une réservation dans un très grand nombre de restaurants à partir de pagesjaunes.fr et de bénéficier des éventuelles promotions proposées ;

- commander en ligne et se faire livrer à domicile des plats cuisinés, à la suite de l'acquisition récente de Chronoresto qui est désormais pleinement intégrée à pagesjaunes. fr ;
- réserver un hôtel ; SoLocal Group a conclu une entente de partenariat avec Expedia en 2014 afin de développer ce service ;

Par ailleurs, les nouvelles solutions de Web-to-Store mettant à profit l'actif cartographique Mappy et la technologie *store locator* de Leadformance ont donné naissance à de nouvelles offres commercialisées auprès des professionnels, parmi lesquelles peuvent être citées :

- Mappy Shopping, qui permet aux commerçants de mettre en ligne leurs stocks de produits ;
- Vitrine Digitale, qui permet aux commerçants de publier en ligne les photos de leur magasin.

Récemment, SoLocal a articulé ses investissements et son développement dans les services transactionnels autour de deux axes principaux :

- Prise de rendez-vous médicaux avec PagesJaunes Doc. L'association de la très forte audience de SoLocal liée au secteur Santé & Public (plus de 400 millions de recherches par an), de sa puissante force de vente et de son savoir-faire technologique en matière de prise de rendez-vous en ligne met SoLocal en position de leader en France pour conquérir le potentiel de marché que représentent les 250 000 médecins exerçant en France ;
- Commande en ligne de repas avec PagesJaunes Resto. SoLocal Group a poursuivi en 2015 la démarche de changement de nom de Chronoresto en PagesJaunes Resto, afin de mieux tirer parti de la force de la marque et de l'audience de PagesJaunes dans le secteur de la restauration.

Enfin, SoLocal Group propose une vaste sélection de petites annonces immobilières par l'intermédiaire d'AVendreALouer. Créée en 1986 (et fusionnée dans PagesJaunes en 2013), AVendreALouer se spécialise dans les solutions de communication pour les agences immobilières et les professionnels de l'immobilier. « Avendrealouer. fr », dont le nouveau site a été lancé en juin 2014, est l'un des principaux sites de petites annonces immobilières en France. Le Groupe propose à ses clients les solutions AvendreAlouer ainsi que des produits et services AnnoncesJaunes.

6.1.2 Imprimés & Vocal

Les activités Imprimés & Vocal ont généré à fin septembre 2016 un chiffre d'affaires de 124 millions d'euros, soit 21 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Ce segment comprend les activités du Groupe relatives à la publication, à la distribution et à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches), ainsi que d'autres activités du Groupe appelées « Vocal », y compris des services de renseignements téléphoniques et d'annuaire inversé.

Imprimés

L'édition de 2015 comprend 239 annuaires différents (dont 129 publications pour PagesJaunes, 93 publications pour PagesBlanches et 17 publications pour l'Annuaire). La parution de ces annuaires est échelonnée tout au long de l'année.

Suite à la vente de sa participation de 39 % dans Editus en septembre 2012 et à l'arrêt de l'activité relative aux annuaires imprimés en Espagne à la fin du mois de décembre 2012, ladite activité est exclusivement exercée en France depuis 2013.

Vocal

Le segment Vocal et autres activités comprend des activités propres à SoLocal Group, tels que les services de renseignements par téléphone et SMS (118 008) et l'annuaire inversé QuiDonc. Ce segment comprend également certaines activités de PJMS (anciennement Pages Jaunes Marketing Services), à savoir : le télémarketing, l'exploration des données (traitement de bases de données), la génération de fichiers, la gestion des prospects et des activités de marketing direct traditionnel (saisie d'entrées et expédition de publipostages).

6.2 Organisation commerciale : description des cinq verticales

En accord avec la stratégie du Groupe qui vise à un retour à la croissance et à l'offre de meilleurs services à ses clients, les produits de SoLocal (conçus par les équipes en charge des 'lignes de produits'), sont distribués par l'intermédiaire de six *business units* dont cinq verticales et opèrent sur le marché français (Commerce, Services, Habitat, BtoB, Santé & Public). Cela permet d'offrir à nos clients des solutions de communication au plus près de leurs besoins marketing.

Dans le cadre de notre transformation, nous avons procédé à une refonte de notre modèle commercial et de notre organisation afin de les adapter aux pratiques du secteur Internet, et ce dans le but de développer une expérience client fructueuse et de valoriser davantage la conquête de nouveaux marchés :

- nos conseillers en communication locale sont dorénavant spécialisés par *business unit*, avec chacun une zone de prospection optimisée ;
- les contrats de VRP et la notion de portefeuille garanti de clients ont été abandonnés au profit d'une organisation alliant sécurisation des contrats pour les collaborateurs (statut cadre) et une gestion du temps axée sur le service et le retour sur investissement pour le client ;
- chaque *business unit* définit (en coordination avec les équipes en charge des 'lignes de produits') ses objectifs d'acquisition, de développement et de fidélisation de clients et peut les ajuster en fonction de l'évolution des enjeux ; ce système de gestion décentralisée permet ainsi une gouvernance en adéquation étroite avec les caractéristiques propres du marché concerné.

Chiffre d'affaires Internet réalisé à fin septembre 2016 pour chacune des six *business units*.

Revenus Internet (en millions d'euros)	Fin Sep. 2015	Fin Sep. 2016	Variation
Habitat	136	138	1 %
Commerce	96	92	-4 %
Santé & Public	53	56	+5 %
Services	92	92	0 %
BtoB	83	82	-1 %
International	16	17	+10 %
REVENUS INTERNET	477	478	0 %
Périmètre des activités poursuivies			

« International » désigne les activités de QDQ Media en Espagne.

Chaque *business unit* dispose d'un modèle de gouvernance propre, dont la composition est la suivante :

- un directeur général ;
- une direction commerciale incluant des directeurs des ventes régionaux, des responsables de vente, des responsables marketing régionaux et des commerciaux sur le terrain, ainsi que des télévendeurs clients et des télévendeurs prospects ;
- une direction marketing qui compte des responsables spécialisés couvrant chaque marché de la verticale ; et
- une direction des opérations avec des chargés de pilotage et des responsables projets.

Les informations financières et indicateurs de performance suivants par verticale concernent le périmètre des activités poursuivies.

SoLocal Habitat

s

SoLocal Habitat	Fin Sep. 2015	Fin Sep. 2016	Variation
Revenus Internet (en millions d'euros) ⁽¹⁾	136	138	1 %
Audience (en millions de recherches)	93	96	+4 %
Nombre de clients Internet (en milliers)	117	110	-7 %
Search Local ARPA ⁽²⁾	€ 944	€ 997	+6 %
Taux de pénétration Marketing Digital ⁽³⁾	24 %	25 %	1 pt

(1) France.

(2) *Average Revenue Per Advertiser* = Revenu moyen par annonceur.

(3) Pourcentage de clients "Search Local" possédant un produit "Marketing Digital".

Marché de la verticale Habitat

Le marché de la verticale Habitat inclut tous les professionnels de la construction, de la rénovation, de l'entretien et du dépannage d'urgence. Ce sont des artisans, des entreprises de construction de taille moyenne, des dépanneurs assurant les urgences, des vendeurs/installateurs d'équipements de la maison (cuisines, vérandas, piscines, etc.). Dans l'économie actuelle, ce secteur d'activité connaît des difficultés et est en baisse depuis plus de deux ans, le marché de la construction neuve étant le plus gravement touché. Toutefois, la vente de logements anciens rénovés a comptabilisé une légère croissance grâce aux subventions attribuées à l'efficacité énergétique. Une autre caractéristique du marché de l'habitat tient à ce que la publicité constitue une préoccupation majeure pour les artisans de ce secteur, dont plus de la moitié du chiffre d'affaires est réalisée avec de nouveaux clients. C'est aussi un marché sur lequel l'imprimé conserve une part importante, même si les différents protagonistes se digitalisent progressivement.

Positionnement de la verticale Habitat

L'ambition de SoLocal Group est d'aider les professionnels de l'Habitat à développer leurs activités à travers la communication. Aussi, la verticale Habitat s'attache à :

- i) augmenter leur part de marché en proposant, par exemple, des offres sous la forme de solutions globales clés afin d'accroître la visibilité des clients en mettant en avant le marketing digital auprès de ses clients,
- ii) faire évoluer ses media vers de nouveaux modèles qui nécessitent des contributions, capitalisant par ce moyen sur le rôle de la recommandation des utilisateurs.

Sur le marché de l'habitat, le Groupe possède de réels avantages, tels que :

- i) une pénétration forte sur le marché ;
- ii) une expertise en matière de communication Internet sur les supports fixes et mobiles, qui est reconnue par les artisans ;
- iii) des media puissants, comme pagesjaunes. fr, Ooreka. fr (le premier site du secteur de l'habitat) et les annuaires imprimés, qui procurent à ses clients un grand volume de contacts ; et
- iv) une offre globale complète représentant le fruit des offres de nos sites Internet et de nos filiales (PJMS, etc.).

Concurrence

La position de SoLocal Group sur le marché de l'Habitat est challengée par les acteurs présents sur différents segments d'activité :

- des sociétés spécialistes du secteur des travaux, qui se sont positionnées sur la mise en relation des artisans et des particuliers : 123devis. com, choisirunartisan. fr, sefaireaider. com, etc ;
- des acteurs généralistes, qui font valoir des offres de Marketing Digital : Google, LeBonCoin (Schibsted group), Linkeo, Mediapost.

SoLocal Commerce

SoLocal Commerce	Fin Sep. 2015	Fin Sep. 2016	Variation
Revenus Internet (en millions d'euros) ⁽¹⁾	96	92	-4 %
Audience (en millions de recherches)	443	476	+7 %
Nombre de clients Internet (en milliers)	147	135	-9 %
Search Local ARPA ⁽²⁾	€ 517	€ 532	+3 %
Taux de pénétration Marketing Digital ⁽³⁾	16 %	17 %	1 pt

(1) France.

(2) *Average Revenue Per Advertiser* = Revenu moyen par annonceur.

(3) Pourcentage de clients "Search Local" possédant un produit "Marketing Digital".

Marché de la verticale Commerce

Le marché de la verticale Commerce comprend des établissements proposant des services dans les divers segments suivants :

- i) les commerçants présentant un potentiel transactionnel (restaurants, instituts de beauté, professionnels de l'hébergement),
- ii) les commerces de quartier, qui s'entendent des petits commerces de centre-ville, tels que les fleuristes, les cavistes, les teinturiers ou encore les épiciers, iii) les clubs de sports ainsi que les établissements culturels,
- (iii) les chaînes (supermarchés, boutiques de vêtements et magasins de bricolage).

Positionnement de la verticale Commerce

Au sein de la verticale Commerce, les différents segments poursuivent diverses stratégies de communication. La plupart des annonceurs investissent essentiellement en ligne pour promouvoir leur image et dans le marketing direct hors ligne (courriers publicitaires), certains établissements (surtout des restaurants et des professionnels de l'hébergement) ont mis au point des solutions transactionnelles (opérations, prises de rendez-vous en ligne et sites Internet), qui représentent déjà une part importante de la publicité globale sur ce marché.

Afin de répondre à la diversité des attentes et des besoins de ses clients, la verticale Commerce a élaboré une offre digitale globale, mais conserve une forte présence dans les annuaires imprimés et dans d'autres supports papier.

La verticale Commerce s'attache à :

- i) conquérir de nouveaux clients et territoires ;
- ii) augmenter la part de publicité de ses clients qu'elle fait paraître, en développant des media mobiles et en optimisant les media existants ; et
- iii) améliorer encore la personnalisation des services assurés afin de correspondre au mieux à la demande.

Sur ce marché, la verticale Commerce dispose des avantages notables suivants :

- i) un maillage local dense ;
- ii) PagesJaunes, laquelle constitue une marque particulièrement solide (un commerçant sur quatre fait de la publicité sur PagesJaunes) ;
- iii) une ample couverture des besoins en communication de ses clients grâce à une large gamme de media en ligne et hors ligne ; et
- iv) des offres hautement diversifiées, adaptées à ce marché et à ses divers secteurs, à savoir : des solutions transactionnelles, des imprimés, des recherches, Web-to-Store, etc.

Concurrence

La verticale Commerce fait face à différents concurrents sur son marché, y compris des *Pure Players* offrant des modèles de rupture (ex. : Yelp, JustEat et TripAdvisor, etc.). Dans le domaine de la réservation d'hôtels, SoLocal Group développe des solutions qui lui sont propres et a signé des accords de collaboration avec Expedia et Booking.

SoLocal Santé & Public

SoLocal Santé & Public	Fin Sep. 2015	Fin Sep. 2016	Variation
Revenus Internet (en millions d'euros) ⁽¹⁾	53	56	+5 %
Audience (en millions de recherches)	389	426	+10 %
Nombre de clients Internet (en milliers)	83	84	+1 %
Search Local ARPA ⁽²⁾	€ 551	€ 568	+3 %
Taux de pénétration Marketing Digital ⁽³⁾	10 %	15 %	5 pts

(1) France.

(2) *Average Revenue Per Advertiser* = Revenu moyen par annonceur.

(3) Pourcentage de clients "Search Local" possédant un produit "Marketing Digital".

Marché de la verticale Santé & Public

Le marché de la verticale Santé & Public concerne les établissements du secteur public, les professions libérales et les professionnels du secteur de la santé.

Ce marché se décompose principalement en quatre segments :

- le secteur public, à savoir : l'État et la protection sociale, les administrations locales (communes et villes, régions métropolitaines, conseils départementaux), les chambres de commerce (organismes consulaires), les associations professionnelles, etc.,
- l'enseignement, à savoir : les auto-écoles, les établissements de formation professionnelle, l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, les services de cours particuliers, etc.,
- les professions libérales, à savoir : les avocats, les experts-comptables, les architectes, les commissaires aux comptes, les géomètres, les vétérinaires, etc.,
- les professionnels du secteur de la santé, à savoir : les professionnels de la santé dont les activités sont régies ou non par un ordre, les pharmacies, les établissements et les services de santé, etc.

Positionnement de la verticale Santé & Public

La verticale Santé & Public vise les secteurs qui font peu de publicité, notamment, dans certains cas, en raison de restrictions réglementaires. Dans la mesure où ce marché opère une ouverture progressive à la publicité, SoLocal Group entend conquérir des parts de marché et en devenir l'un des chefs de file moyennant la vente de sites et la mise à disposition de solutions de prise de rendez-vous en ligne.

Malgré ce cadre réglementaire et budgétaire, le marché de la santé est soutenu par une forte demande imputable au vieillissement de la population, à un taux de natalité élevé, au renforcement de la prévention et du dépistage. Le marché public doit désormais tenir compte du fait que les usagers sont devenus des « consommateurs » de services publics qui nourrissent des attentes élevées sur le plan de la facilité d'accès en ligne à ces services.

La verticale Santé & Public s'attache à :

- i) optimiser les référencement et à accroître la visibilité sur les media en ligne, afin d'améliorer l'expérience des utilisateurs et de développer au maximum la fidélisation de l'audience (navigation/conivialité et contenus),
- ii) faciliter la gestion des opérations pour les clients, grâce à la prise de rendez-vous en ligne, à des services de secrétariat, etc.,
- iii) gérer le contrôle des patients, en particulier pour les professionnels de la santé, ce en assurant la continuité des soins de façon personnalisée, en réalisant des campagnes d'information, etc.,
- iv) développer la personnalisation des services assurés aux clients en mettant au point des solutions sur mesure pour les sites Internet,
- v) améliorer les services avec des outils de mesure de plus en plus diversifiés et élaborés.

Sur le marché Santé & Public, le Groupe dispose des avantages notables suivants :

- i) une force commerciale significative possédant une solide connaissance du marché local,
- ii) un media généraliste puissant, qui génère de fortes audiences sur ce secteur spécifique et
- iii) une offre adaptée à ce marché (y compris une ligne ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre, la prise de rendez-vous en ligne, la conduite de campagnes de marketing relationnel). Le lancement de PagesJaunesDoc, solution spécialisée de prise de rendez-vous en ligne, en est le marqueur le plus notable.

Concurrence

La verticale Santé & Public fait face à une concurrence fragmentée en de multiples acteurs qui proposent des solutions de communication très différentes (marketing direct, presse spécialisée, prospectus publicitaires, etc.).

SoLocal Services

SoLocal Services	Fin Sep. 2015	Fin Sep. 2016	Variation
Revenus Internet (en millions d'euros) ⁽¹⁾	92	92	0 %
Audience (en millions de recherches)	191	211	+11 %
Nombre de clients Internet (en milliers)	77	72	-7 %
Search Local ARPA ⁽²⁾	€ 913	€ 960	+5 %
Taux de pénétration Marketing Digital ⁽³⁾	24 %	25 %	+1 pt

(1) France.

(2) *Average Revenue Per Advertiser* = Revenu moyen par annonceur.

(3) Pourcentage de clients "Search Local" possédant un produit "Marketing Digital".

Marché de la verticale Services

Le marché de la verticale Services se décompose en plusieurs segments, notamment :

- i) le commerce et l'entretien automobile/moto (concessionnaires, mécaniciens, contrôle technique, ateliers de carrosserie, centres auto et spécialistes),
- ii) les services aux particuliers (taxis, pompes funèbres, services à la personne, voyance),
- iii) l'immobilier (agents immobiliers, notaires, inspecteurs),
- iv) les banques et assurances (banques, mutuelles, compagnies d'assurance, courtiers).

Positionnement de la verticale Services

Sur ce marché, la maturité digitale est très inégale selon les secteurs. La verticale Services vise à renforcer l'accompagnement de nos clients dans leur transition vers le digital en leur proposant des plans de communication leur assurant un retour sur investissement en répondant au mieux à leurs besoins.

La verticale Services a pour vocation de proposer des services qui sont de plus en plus adaptés à ses différents segments et se concentre sur les principaux enjeux suivants :

- i) proposer des solutions media diversifiées,
- ii) poursuivre le développement du *Display*, un processus déjà amorcé par le lancement d'une offre au Coût pour Mille (CPM),
- iii) développer la personnalisation des services proposés aux clients en mettant au point des solutions sur mesure pour les sites Internet,
- iv) améliorer les services avec des outils de mesure de plus en plus diversifiés et élaborés.

Plus spécifiquement, sur le marché des annonces immobilières, SoLocal Group a fait l'acquisition au printemps 2011 de l'un des quatre chefs de file du domaine de la publicité par petites annonces immobilières (selon Médiamétrie Nielsen), à savoir : le site A Vendre A Louer. Cette acquisition a permis d'enrichir notre offre auprès de nos annonceurs du secteur immobilier et de renforcer notre position concurrentielle.

Sur ce marché, le groupe dispose des avantages notables suivants :

- i) une importante force de vente possédant une solide connaissance du marché local,
- ii) deux media puissants et dynamiques, à savoir : Pages Jaunes, media généraliste et A Vendre A Louer, media spécialisé qui représente l'un des leaders dans le domaine de la publicité par petites annonces immobilières (selon Médiamétrie Nielsen),
- iii) des offres adaptées à ce marché, comme le Pack Vitrine, qui propose des petites annonces immobilières sur Annonces Jaunes et A Vendre A Louer, la carte visibilité Internet (CVI) verticalisée, une nouvelle offre de sites plus conviviaux et efficaces sur le plan du référencement naturel, des offres de marketing direct à travers son entité PJMS, etc.

Concurrence

La verticale Services fait face à des concurrents établis de longue date :

- des acteurs spécialisés dans le secteur de l'immobilier, à savoir : SeLogger.com (groupe Axel Springer), Le Figaro (FigaroClassifieds), Logic Immo (Spir Communication), Refleximmo (S3G), De Particulier à Particulier, EntreParticuliers.com ;

- des acteurs spécialisés dans les secteurs de l'automobile, de la banque et de l'assurance, à savoir : La Centrale, les comparateurs de crédit et d'assurance ;
- des acteurs généralistes : leboncoin. fr (groupe Schibsted), ParuVendu, TopAnnonces (Spir Communication), les éditeurs de presse quotidienne régionale et nationale, Vivastreet, etc.

SoLocal BtoB

SoLocal BtoB	Fin Sep. 2015	Fin Sep. 2016	Variation
Revenus Internet (en millions d'euros) ⁽¹⁾	83	82	-1 %
Audience (en millions de recherches)	161	168	+5 %
Nombre de clients Internet (en milliers)	88	79	-10 %
Search Local ARPA ⁽²⁾	€ 781	€ 832	+7 %
Taux de pénétration Marketing Digital ⁽³⁾	18 %	19 %	1 pt

(1) France.

(2) *Average Revenue Per Advertiser* = Revenu moyen par annonceur.

(3) Pourcentage de clients "Search Local" possédant un produit "Marketing Digital".

Marché de la verticale BtoB

Le marché du BtoB comprend des annonceurs nationaux majeurs ainsi que 500 000 petites et moyennes entreprises, qui prennent une part active à divers secteurs d'activité, y compris :

- les services aux entreprises, à savoir : les services de photocopie, de logistique, de secrétariat médical ; les coursiers, les centres d'appels, les instituts de sondages, etc.
- le commerce de gros, à savoir : les matériaux de construction, le mobilier de bureau, les emballages, les grossistes, etc.
- l'industrie, à savoir : les imprimeries, les enseignes, les locations de chariots élévateurs à fourche, les boucheries et les abattoirs, les prothésistes dentaires, etc.
- la construction et les travaux publics, à savoir : les travaux publics, le dépannage d'ascenseurs, le matériel de plomberie, les travaux de terrassement, les équipements de parkings, etc.
- l'agriculture, à savoir : les agriculteurs, les élevages, les producteurs céréaliers, les maraîchers bio, les éleveurs d'animaux, etc.
- l'artisanat, à savoir : les fabricants de meubles, les tapissiers-décorateurs, les stylistes, les costumiers, les menuisiers, les tailleurs, etc.

De par leur clientèle, ces activités rencontrent toutes les mêmes enjeux de communication. Néanmoins, la diversité des secteurs d'activité représentés exige de la part des équipes de SoLocal Group de disposer d'une connaissance approfondie de ces marchés afin de concevoir des actions de communication et de marketing dont les finalités peuvent diverger.

Positionnement de la verticale BtoB

SoLocal Group se positionne en tant qu'expert en mesure de répondre aux besoins de ses clients en matière de communication digitale.

La verticale B2B s'attache à :

- segmenter avec finesse les différentes activités de ce marché, afin de proposer des offres qui correspondent au mieux aux besoins de ses clients,
- aider ses clients à passer au digital et à diversifier leurs ressources de communication en ligne,
- procurer aux clients les meilleurs outils de communication disponibles à l'échelle locale et à démontrer à ces derniers la valeur et le retour sur investissement générés.

Sur ce marché des grands comptes, le groupe dispose des avantages notables suivants :

- i) des media et des référencement puissants et efficaces,
- ii) des solutions de marketing direct,
- iii) des solutions de sites efficaces qui tirent parti de la puissance de Pages Jaunes,
- iv) une force de vente locale dédiée de premier plan.

Concurrence

Sur ce marché, SoLocal Group est confronté à la concurrence de sociétés spécialisées . Parmi ces concurrents, peuvent notamment être cités :

- *search* : Google, etc. ;
- annuairistes spécialisés : Companeo, Kompass, hellopro. fr, société. com, etc. ;
- media spécialisés : Infopro, Le Moniteur, Facilities, etc. ;
- salons professionnels et relations publiques : Reed expositions, Comeposium, etc. ;
- sites : Linkeo, etc. ;
- marketing direct et CRM : Mediapost, etc.

Verticale International

La verticale International désigne les activités de QDQ Media en Espagne.

9 RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 30 SEPTEMBRE 2016

Les renseignements figurant dans le chapitre 9 du Document de Référence et de la Première Actualisation du Document de Référence restent, à la date de la présente actualisation du Document de Référence, exacts et sont complétés par les informations figurant ci-dessous.

Information

Les comptes sociaux et consolidés de SoLocal Group clos au 31 décembre 2015 ont été approuvés par l'assemblée générale mixte qui s'est tenue le 19 octobre 2016.

9.1 Présentation générale

9.2 Commentaires sur les résultats au 30 septembre 2016

9.1 Présentation générale

En tant que leader européen de la communication digitale locale, SoLocal Group remplit une mission d'intérêt général et à fort potentiel qui consiste à « révéler les savoir-faire locaux, partout et stimuler l'activité locale des entreprises ».

SoLocal Group a généré un chiffre d'affaires de 602 millions d'euros au 30 septembre 2016 (périmètre des activités poursuivies excluant les entités cédées en 2015), ses activités Internet et Imprimés & Vocal représentant respectivement 79 % et 21 %. L'activité Internet est portée par les deux principales activités digitales que sont Search Local et Marketing Digital.

Internet

Au 30 septembre 2016, SoLocal Group a enregistré un chiffre d'affaires Internet de 478 millions d'euros, représentant 79 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les activités Internet de SoLocal Group s'articulent désormais autour de deux lignes produits :

- En premier lieu, nous offrons des services et des solutions digitales aux entreprises pour accroître leur visibilité et développer leurs contacts au niveau local : cette activité de Search Local enregistre au 30 septembre 2016 un chiffre d'affaires de 363 millions d'euros grâce à une audience pérenne et très qualitative générée à travers nos propres marques (PagesJaunes, Mappy, Ooreka) et nos partenariats privilégiés (Google, Bing (Microsoft), Yahoo!, Apple et Facebook).
- En second lieu, nous créons et mettons à disposition des internautes le meilleur contenu local et personnalisé sur les professionnels : cette activité de Marketing Digital représente au 30 septembre 2016 un chiffre d'affaires de 115 millions d'euros. Ces technologies, très différenciantes, ont été créées au cours des cinq dernières années et connaissent une croissance rapide (+8 % au 30 septembre 2016 par rapport au 30 septembre 2015). Elles comprennent les sites & contenus, le programmation local et les services transactionnels. Nous avons innové sur ces gammes de produits en 2015, avec une montée en gamme de notre offre de sites Internet et de product & store locator, le lancement réussi de l'offre de ciblage ADhesive, qui tire parti de nos données sur les intentions d'achat local des internautes. Et nos services transactionnels ont été rebaptisés PagesJaunes Resto et PagesJaunes Doc, mettant à profit et renforçant la puissance du trafic généré sur PagesJaunes.

Imprimés & Vocal

Les activités Imprimés & Vocal ont généré 124 millions d'euros au 30 septembre 2016. Ce segment comprend les activités du Groupe relatives à la publication, à la distribution et à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches), ainsi que d'autres activités du Groupe appelées « Vocal », y compris des services de renseignements téléphoniques et d'annuaire inversé.

9.2 Commentaires sur les résultats au 30 septembre 2016

Au cours de l'exercice 2015, le Groupe s'est désengagé de quatre activités non rentables et non en croissance (« activités désengagées ») :

- régie Internet display Horyzon Media ;
- media social local ZoomOn ;
- « daily deals » de Lookingo ;
- devis de travaux en ligne de Sotravo.

Les comptes publiés par le Groupe au 30 septembre 2016 se décomposent comme suit :

Consolidé, Activités poursuivies, Activités désengagées.

En millions d'euros	Période close le 30 septembre 2016				Période close le 30 septembre 2015			
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies		Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	
			Récurrent	Non récur.			Récurrent	Non récur.
Chiffre d'affaires	601,9	-	601,9	-	663,4	5,0	658,4	-
EBITDA récurrent	171,1	-	171,1	-	209,3	(7,8)	217,0	-
EBITDA	168,6	-	171,1	(2,5)	200,6	(12,4)	217,0	(4,1)
Résultat d'exploitation	124,6	-	127,1	(2,5)	155,7	(22,4)	182,2	(4,1)
Résultat avant impôt	68,8	-	71,3	(2,5)	91,7	(22,4)	118,2	(4,1)
Résultat de la période	38,8	-	40,5	(1,6)	50,9	(13,1)	66,5	(2,5)

Depuis 2015, SoLocal Group isole la dynamique des activités poursuivies de celle des activités dont il s'est désengagé. Les indicateurs de performance financière sont commentés sur le périmètre des activités poursuivies. L'EBITDA récurrent exclut les éléments non récurrents tels que les coûts de restructuration.

Compte de résultat consolidé des activités poursuivies au 30 septembre 2016 et au 30 septembre 2015

SoLocal Group	Activités poursuivies						
	Période close le 30 septembre 2016			Période close le 30 septembre 2015			variation récurrent 2016/2015
	Total	Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	
Chiffre d'affaires	601,9	601,9	-	658,4	658,4	-	-8,6%
Charges externes nettes	(156,4)	(156,4)	-	(149,2)	(149,2)	-	4,8%
Frais de personnel	(274,4)	(274,4)	-	(292,2)	(292,2)	-	-6,1%
EBITDA récurrent	171,1	171,1	-	217,0	217,0	-	-21,2%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	28,4%	28,4%	-	33,0%	33,0%	-	
Eléments non récurrents	(2,5)	-	(2,5)	(4,1)	-	(4,1)	-
EBITDA	168,6	171,1	(2,5)	213,0	217,0	(4,1)	-21,2%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	28,0%	28,4%	-	32,4%	33,0%	-	
Dépréciations et amortissements	(44,1)	(44,1)	-	(34,9)	(34,9)	-	26,4%
Résultat d'exploitation	124,6	127,1	(2,5)	178,1	182,2	(4,1)	-30,2%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	20,7%	21,1%	-	27,1%	27,7%	-	
Produits financiers	0,8	0,8	-	1,6	1,6	-	-50,0%
Charges financières	(56,6)	(56,6)	-	(65,7)	(65,7)	-	-13,9%
Charges financières nettes	(55,8)	(55,8)	-	(64,1)	(64,1)	-	-12,9%
Quote-part de résultat des	-	-	-	0,1	0,1	-	-100,0%
Résultat avant impôt	68,8	71,3	(2,5)	114,1	118,2	(4,1)	-39,7%
Impôt sur les sociétés	(30,0)	(30,8)	0,9	(50,1)	(51,6)	1,5	-40,3%
Résultat de la période	38,8	40,5	(1,6)	64,0	66,5	(2,5)	-39,1%

Détail du chiffre d'affaires et de l'EBITDA consolidé des activités poursuivies, au 30 septembre 2016 et au 30 septembre 2015 :

SoLocal Group	Activités poursuivies		
	Période close le 30 septembre 2016	Période close le 30 septembre 2015	Variation 2016/2015
En millions d'euros			
Internet	477,8	477,0	0,2%
Imprimés & Vocal	124,1	181,4	-31,6%
Chiffre d'affaires	601,9	658,4	-8,6%
<i>Chiffre d'affaires Internet en % du</i>	<i>79,4%</i>	<i>72,4%</i>	
Internet	136,6	155,3	-12,0%
Imprimés & Vocal	34,5	61,8	-44,2%
EBITDA récurrent ¹	171,1	217,0	-21,2%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>			
<i>Internet</i>	<i>28,6%</i>	<i>32,6%</i>	
<i>Imprimés & Vocal</i>	<i>27,8%</i>	<i>34,1%</i>	

¹ La ventilation des EBITDA trimestriels entre les segments Internet et Imprimés & Vocal pour l'année 2015 ont été ajusté à la marge (pour des montants compris entre 1 et 3 M€) par rapport à la publication des informations financières consolidées au 30 septembre 2015, et ce, pour avoir des indicateurs établis sur des méthodes comparables entre 2015 et 2016. Ces retraitements n'ont aucun impact sur les EBITDA récurrents trimestriels 2015, aucun retraitement de ce type n'a été opéré en 2016.

9.2.1. Analyse du chiffre d'affaires et de l'EBITDA récurrent des activités poursuivies

Le chiffre d'affaires atteint 601,9 millions d'euros au 30 septembre 2016, en baisse de -8,6% par rapport au 30 septembre 2015 :

- Le chiffre d'affaires Internet de 477,8 millions d'euros au 30 septembre 2016 (représentant 79,4% du chiffre d'affaires total, soit +7,0 points) est stable par rapport au 30 septembre 2015, la dynamique positive du Marketing Digital compensant le repli du Search Local,
- Le Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal à 124,1 millions d'euros enregistre une baisse de -31,6% sur la période, principalement impactée par le fort repli des PagesBlanches.

L'EBITDA récurrent atteint 171,1 millions d'euros au 30 septembre 2016, en baisse de -21,2% par rapport au 30 septembre 2015.

Le taux de marge EBITDA / CA s'établit à 28,4% au 30 septembre 2016, en baisse de -4,6 points par rapport au 30 septembre 2015, en raison principalement du repli du chiffre d'affaires partiellement compensé par une diminution des frais de personnel.

9.2.2. Analyse du résultat d'exploitation des activités poursuivies

Le tableau suivant présente le résultat d'exploitation consolidé des activités poursuivies du Groupe au 30 septembre 2015 et au 30 septembre 2016 :

SoLocal Group	Activités poursuivies						
	Période close le 30 septembre 2016			Période close le 30 septembre 2015			variation récurrent 2016/2015
	Total	Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	
En millions d'euros							
EBITDA récurrent	171,1	171,1	-	217,0	217,0	-	-21,2%
Eléments non récurrents	(2,5)	-	(2,5)	(4,1)	-	(4,1)	-
EBITDA	168,6	171,1	(2,5)	213,0	217,0	(4,1)	-21,2%
Dépréciations et amortissements	(44,1)	(44,1)	-	(34,9)	(34,9)	-	26,4%
Résultat d'exploitation	124,6	127,1	(2,5)	178,1	182,2	(4,1)	-30,2%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>20,7%</i>	<i>21,1%</i>	<i>-0,4%</i>	<i>27,1%</i>	<i>27,7%</i>	<i>-0,6%</i>	

Les dépréciations et amortissements du Groupe s'élèvent à -44,1 millions d'euros au 30 septembre 2016 contre -34,9 millions d'euros au 30 septembre 2015, soit une augmentation de +9,2 millions d'euros (+26,4%) en raison des investissements liés à la refonte des outils informatiques.

Le résultat d'exploitation récurrent du Groupe est en baisse de -30,2% par rapport au 30 septembre 2015 à 127,1 millions d'euros. Cette baisse de -55,1 millions d'euros résulte pour -45,9 millions d'euros de la baisse de l'EBITDA récurrent et de l'augmentation des dotations aux amortissements pour -9,2 millions d'euros.

9.2.3. Analyse du résultat de la période des activités poursuivies

Le tableau suivant présente le résultat de la période des activités poursuivies du Groupe au 30 septembre 2015 et au 30 septembre 2016 :

SoLocal Group	Activités poursuivies						
	Période close le 30 septembre 2016			Période close le 30 septembre 2015			variation récurrent 2016/2015
	Total	Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	
En millions d'euros							
Résultat d'exploitation	124,6	127,1	(2,5)	178,1	182,2	(4,1)	-30,2%
Produits financiers	0,8	0,8	-	1,6	1,6	-	-50,0%
Charges financières	(56,6)	(56,6)	-	(65,7)	(65,7)	-	-13,9%
Charges financières nettes	(55,8)	(55,8)	-	(64,1)	(64,1)	-	-12,9%
Quote-part de résultat des	-	-	-	0,1	0,1	-	-100,0%
Résultat courant avant impôt	68,8	71,3	(2,5)	114,1	118,2	(4,1)	-39,7%
Impôt sur les sociétés	(30,0)	(30,8)	0,9	(50,1)	(51,6)	1,5	-40,3%
Résultat de la période	38,8	40,5	(1,6)	64,0	66,5	(2,5)	-39,1%

9.2.3.1. Résultat financier

Les charges financières nettes du Groupe représentent -55,8 millions d'euros au 30 septembre 2016 en diminution de -12,9% principalement en raison de l'arrivée à maturité en septembre 2015 des instruments de couverture.

9.2.3.2. Résultat récurrent de la période

La charge d'impôt sur les sociétés s'établit à -30,8 millions d'euros au 30 septembre 2016 en diminution de -40,3% par rapport au 30 septembre 2015, en ligne avec le résultat avant impôt.

Le résultat récurrent s'élève à +40,5 millions d'euros au 30 septembre 2016 en diminution de -39,1% par rapport au résultat récurrent des activités poursuivies au 30 septembre 2015.

9.2.3.3. Résultat de la période des activités poursuivies

Le résultat net des activités désengagées est nul au 30 septembre 2016, le désengagement des activités Internet non en croissance et non rentables ayant été totalement achevé en 2015. Le résultat net du Groupe atteint 38,8 millions d'euros au 30 septembre 2016, soit une baisse de -39,4% par rapport au 30 septembre 2015.

9.2.3.4. Présentation du résultat et des flux de trésorerie consolidés avec le détail des « Activités poursuivies » et des « Activités désengagées »

(Montants en milliers d'euros)

Période close le 30 septembre 2016

Période close le 30 septembre 2015

	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies		Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	
			Récurrent	Non récur.			Récurrent	Non récur.
Chiffre d'affaires	601 893	-	601 893	-	663 384	4 977	658 407	-
Charges externes nettes	(156 404)	-	(156 404)	-	(156 791)	(7 580)	(149 211)	-
Frais de personnel	(274 365)	-	(274 365)	-	(297 338)	(5 178)	(292 160)	-
EBITDA récurrent	171 123	-	171 123	-	209 255	(7 781)	217 036	-
Eléments non récurrents	(2 502)	-	-	(2 502)	(8 636)	(4 570)	-	(4 066)
EBITDA	168 621	-	171 123	(2 502)	200 619	(12 351)	217 036	(4 066)
Dépréciations et amortissements	(44 064)	-	(44 064)	-	(44 920)	(10 058)	(34 862)	-
Résultat d'exploitation	124 557	-	127 059	(2 502)	155 700	(22 409)	182 175	(4 066)
Produits financiers	815	-	815	-	1 605	-	1 605	-
Charges financières	(56 596)	-	(56 596)	-	(65 710)	(2)	(65 708)	-
Charges financières nettes	(55 781)	-	(55 781)	-	(64 105)	(2)	(64 103)	-
Quote-part de résultat des entreprises associées	-	-	-	-	107	-	107	-
Résultat avant impôt	68 776	-	71 278	(2 502)	91 702	(22 411)	118 179	(4 066)
Impôt sur les sociétés	(29 951)	-	(30 812)	862	(40 805)	9 285	(51 635)	1 545
Résultat de la période	38 825	-	40 466	(1 640)	50 897	(13 126)	66 544	(2 521)

En millions d'euros

	Période close le 30 septembre 2016	Période close le 30 septembre 2015
EBITDA récurrent	171,1	217,0
Eléments non monétaires inclus dans l'EBITDA	4,3	9,3
Variation du besoin en fonds de roulement	(52,3)	(31,7)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(48,8)	(52,8)
Résultat financier (dé)encaissé	(35,2)	(55,3)
Eléments non récurrents	(21,7)	(20,0)
Impôt sur les sociétés décaissé	2,3	(8,6)
Cash flow net des activités poursuivies	19,8	58,0
Cash flow net des activités désengagées	-	(5,4)
Cash flow net	19,8	52,6
Augmentation (diminution) des emprunts	11,5	(30,3)
Augmentation de capital nette de frais	(0,0)	2,6
Autres	5,7	0,7
Variation nette de trésorerie	36,9	25,6
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture	53,3	43,6
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à la clôture	90,2	69,2

9.3 Données financières trimestrielles

Chiffre d'affaires par trimestre

En millions d'euros	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015	T1 2016	T2 2016	T3 2016
Chiffre d'affaires Internet	157,9	167,3	151,8	163,2	157,1	164,6	156,1
Search local	126,3	126,4	118,7	124,9	117,6	125,8	119,8
<i>Nombre de visites (en M)</i>	555	553	568	560	595	611	616
<i>ARPA¹ (en €)</i>	234	237	226	243	232	253	245
<i>Nombre de clients (en K)</i>	539	534	525	515	506	496	490
Marketing digital	31,6	40,9	33,1	38,3	39,6	38,7	36,3
<i>Taux de pénétration (en nombre de clients)²</i>	22%	22%	22%	22%	23%	23%	23%
Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal	49,0	72,0	60,5	51,0	32,8	50,2	41,1
Chiffre d'affaires des activités poursuivies	206,9	239,3	212,3	214,2	190,0	214,8	197,2
Chiffre d'affaires des activités désengagées	2,4	1,7	0,9	0,3	-	-	-
Chiffre d'affaires consolidé	209,2	241,0	213,2	214,6	190,0	214,8	197,2

¹Average Revenue Per Advertiser : Revenu publicitaire moyen par client

²Pourcentage des clients Internet possédant un produit « Marketing digital »

EBITDA récurrent par trimestre ¹

En millions d'euros	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015	T1 2016	T2 2016	T3 2016
EBITDA Internet récurrent	42,8	56,2	56,3	43,8	43,0	46,5	47,1
<i>EBITDA / CA</i>	27%	34%	37%	27%	27%	28%	30%
EBITDA Imprimés & Vocal récurrent	14,0	25,8	22,0	9,5	8,5	13,6	12,4
<i>EBITDA / CA</i>	29%	36%	36%	19%	26%	27%	30%
EBITDA récurrent des activités poursuivies	56,8	82,0	78,3	53,3	51,5	60,0	59,5
<i>EBITDA / CA</i>	27%	34%	37%	25%	27%	28%	30%
EBITDA récurrent des activités désengagées	(2,6)	(2,4)	(2,8)	(1,7)	-	-	-
EBITDA récurrent consolidé	54,2	79,6	75,5	51,6	51,5	60,0	59,5
<i>EBITDA / CA</i>	26%	33%	35%	24%	27%	28%	30%

¹ La ventilation des EBITDA trimestriels entre les segments Internet et Imprimés & Vocal pour l'année 2015 ont été ajusté à la marge (pour des montants compris entre 1 et 3 M€) par rapport à la publication des informations financières consolidées au 30 septembre 2015, et ce, pour avoir des indicateurs établis sur des méthodes comparables entre 2015 et 2016. Ces retraitements n'ont aucun impact sur les EBITDA récurrents trimestriels 2015, aucun retraitement de ce type n'a été opéré en 2016.

Compte de résultat par trimestre

En millions d'euros	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015	T1 2016	T2 2016	T3 2016
Chiffre d'affaires	206,9	239,3	212,2	214,2	190,0	214,8	197,2
Charges externes nettes	(47,6)	(50,6)	(51,0)	(59,0)	(50,5)	(55,0)	(50,9)
Frais de personnel	(102,5)	(106,7)	(83,0)	(101,9)	(87,9)	(99,7)	(86,7)
EBITDA récurrent	56,8	82,0	78,3	53,3	51,5	60,0	59,5
Eléments non récurrents	(0,4)	(1,8)	(1,8)	(45,0)	(0,3)	(1,7)	(0,5)
EBITDA	56,4	80,1	76,5	8,3	51,2	58,3	59,1
Dépréciations et amortissements	(11,4)	(10,4)	(13,0)	(17,3)	(14,1)	(14,7)	(15,2)
Résultat d'exploitation	44,9	69,7	63,4	(9,0)	37,1	43,6	43,8
Charges financières nettes	(22,1)	(20,9)	(21,2)	(19,5)	(18,2)	(18,6)	(18,9)
Quote-part de résultat des entreprises associées	0,1	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	23,0	48,9	42,3	(28,6)	18,9	25,0	24,9
Impôt sur les sociétés	(7,9)	(22,4)	(19,9)	7,1	(7,5)	(11,2)	(11,3)
<i>Taux d'imposition</i>	<i>34,2%</i>	<i>45,8%</i>	<i>47,0%</i>	<i>24,7%</i>	<i>39,4%</i>	<i>45,0%</i>	<i>45,2%</i>
Résultat des activités poursuivies	15,1	26,5	22,4	(21,5)	11,4	13,7	13,6
Résultat des activités désengagées	(2,7)	(4,9)	(5,5)	(2,8)	-	-	-
Résultat net	12,4	21,6	16,9	(24,2)	11,4	13,7	13,6

Tableau des flux de trésorerie par trimestre

En millions d'euros	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015	T1 2016	T2 2016	T3 2016
EBITDA récurrent	56,8	82,0	78,3	53,3	51,5	60,0	59,5
Eléments non monétaires inclus dans l'EBITDA	2,9	1,9	4,5	0,5	(0,9)	0,8	3,8
Variation du besoin en fonds de roulement	(4,5)	(2,8)	(24,4)	21,1	(9,0)	(9,6)	(33,7)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(15,9)	(18,3)	(18,6)	(22,8)	(18,9)	(16,7)	(13,2)
Résultat financier (dé)encaissé	(12,4)	(30,1)	(12,8)	(24,2)	(2,6)	(15,9)	(16,8)
Eléments non récurrents	(5,1)	(7,8)	(7,2)	(7,8)	(3,1)	(11,6)	(6,5)
Frais d'acquisition des titres de participation & d'actifs	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur les sociétés décaissé	0,1	(0,7)	(7,9)	(11,3)	0,3	10,2	(8,2)
Cash flow net des activités poursuivies	21,9	24,2	11,8	8,8	17,5	17,2	(15,1)
Cash flow net des activités désengagées	(1,2)	(1,7)	(2,5)	(3,1)	-	-	-
Cash flow net	20,7	22,5	9,3	5,7	17,5	17,2	(15,1)
Augmentation (diminution) des emprunts	(18,6)	(1,3)	(10,4)	(3,5)	12,0	3,0	(3,5)
Augmentation de capital nette de frais	-	2,6	-	(0,1)	-	-	(0,0)
Autres	(3,7)	6,6	(2,1)	(17,9)	(1,2)	5,9	1,1
Variation nette de trésorerie	(1,6)	30,3	(3,2)	(15,8)	28,3	26,1	(17,5)
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture	43,6	42,0	72,3	69,2	53,3	81,6	107,7
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à la clôture	42,0	72,3	69,2	53,3	81,6	107,7	90,2

10 TRÉSORERIE

Les renseignements figurant dans le chapitre 10 du Document de Référence et de la Première Actualisation du Document de Référence restent, à la date de la présente actualisation du Document de Référence, exacts et sont complétés par les informations figurant ci-dessous.

10.1 Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie des **activités poursuivies** du Groupe au 30 septembre 2015 et au 30 septembre 2016 :

SoLocal Group	Activités poursuivies		
	Période close le 30 septembre 2016	Période close le 30 septembre 2015	Variation 2016/2015
En millions d'euros			
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	68,6	111,3	(42,7)
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(43,5)	(49,0)	5,5
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement	11,8	(31,0)	42,9
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités	(0,1)	0,0	(0,1)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	36,9	31,2	5,6

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité s'élèvent à 68,6 millions d'euros au 30 septembre 2016 contre 111,3 millions d'euros au 30 septembre 2015, soit une baisse de -42,7 millions d'euros avec principalement :

- un EBITDA récurrent des activités poursuivies de 171,1 millions d'euros au 30 septembre 2016, en baisse de -45,9 millions d'euros par rapport au 30 septembre 2015,
- une augmentation de 1,6 million d'euros des éléments non récurrents (dont frais de restructuration),
- une augmentation du besoin en fonds de roulement de 52,3 millions d'euros au 30 septembre 2016 contre une hausse de 31,7 millions d'euros au 30 septembre 2015, soit une variation défavorable de 20,6 millions d'euros entre les deux périodes engendrée par les pressions exercées par les clients et fournisseurs compte tenu de l'incertitude relative à la restructuration financière du Groupe,
- un décaissement net de 35,2 millions d'euros au titre des intérêts financiers au 30 septembre 2016 contre 55,3 millions d'euros au 30 septembre 2015, soit une variation favorable de 20,0 millions d'euros entre les deux périodes en partie liée à un décalage du paiement des intérêts au 1^{er} trimestre 2017 (env. 8 millions d'euros) et l'arrivée à maturité fin 2015 des instruments de couverture (11 millions d'euros),
- un encaissement net de 2,3 millions d'euros qui s'explique par le remboursement de la créance d'impôt enregistrée au 31 décembre 2015 sous déduction des acomptes versés contre un décaissement net de 8,6 millions d'euros au 30 septembre 2015.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement représentent un décaissement de 43,5 millions d'euros au 30 septembre 2016, en baisse par rapport au décaissement de 49,0 millions d'euros constaté au 30 septembre 2015, avec principalement :

- 48,8 millions d'euros au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles au 30 septembre

2016 contre 52,8 millions d'euros au 30 septembre 2015,

- 4,1 millions d'euros versés au titre du dépôt de garantie des locaux CityLights à Boulogne,
- 9,0 millions d'euros au titre de la restitution du cash collatéral versés en 2014 en garantie de deux contrats de bail commercial en l'état futur d'achèvement.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement représentent un encaissement de 11,8 millions d'euros au 30 septembre 2016 contre un décaissement 31,0 millions d'euros au 30 septembre 2015 soit une variation de 42,9 millions d'euros avec principalement :

- le tirage de la ligne de crédit revolving pour un montant net 41,1 millions d'euros au 30 septembre 2016 contre un remboursement de cette même ligne pour 20,0 millions d'euros au 30 septembre 2015,
- le remboursement contractuel de l'excess cash flow de la tranche A7 de l'emprunt bancaire pour un montant de 15,2 millions d'euros,
- le remboursement d'un autre emprunt pour un montant de 1,7 million d'euros,
- le traitement en minoration de la dette (et non plus en équivalent de trésorerie) du rachat d'une partie de l'emprunt obligataire pour un montant de 12,2 millions d'euros opéré en 2015.

Le tableau suivant présente l'évolution de la trésorerie du Groupe consolidé au 30 septembre 2016, au 31 décembre 2015, et au 30 septembre 2015 :

SoLocal Group (Consolidé)	Période close le 30 septembre	Exercice clos le 31 décembre	Période close le 30 septembre
En millions d'euros	2016	2015	2015
Intérêts courus non échus	0,0	0,1	0,0
Trésorerie et équivalents de	92,5	53,6	71,7
Trésorerie brute	92,5	53,7	71,7
Découverts bancaires	(2,2)	(0,4)	(2,5)
Trésorerie nette	90,2	53,3	69,2
Emprunts bancaires	783,6	800,5	798,8
Emprunt obligataire	337,8	350,0	350,0
Ligne de crédit revolving	41,1	-	-
Frais d'émission d'emprunts	(12,5)	(18,4)	(20,3)
Dettes de crédit-bail	0,4	0,7	0,8
Juste valeur des instruments de	-	-	-
Compléments de prix	2,0	2,8	1,0
Intérêts courus non échus	17,2	4,1	11,7
Autres dettes financières	5,6	4,2	5,5
Endettement financier brut	1 175,2	1 143,9	1 147,6
<i>dont courant</i>	<i>1 173,8</i>	<i>25,6</i>	<i>17,3</i>
<i>dont non courant</i>	<i>1,3</i>	<i>1 118,3</i>	<i>1 130,3</i>
Endettement net	1 085,0	1 090,5	1 078,4
Endettement net, hors juste valeur des instruments de couverture de taux et hors frais d'émission d'emprunts	1 097,5	1 108,9	1 098,7

La dette nette du Groupe est en hausse de 6,6 millions d'euros par rapport au 30 septembre 2015 et en baisse de 5,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015. Elle s'élève à 1 085,0 millions d'euros au 30 septembre 2016 contre 1 090,5 millions d'euros au 31 décembre 2015 et 1 078,4 millions d'euros au 30 septembre 2015.

Au 30 septembre 2016, elle est principalement composée :

- d'un emprunt bancaire tranche A7, d'un montant total de 783,6 millions d'euros la maturité finale est mars 2018 (ou mars 2020 sur option),
- d'une ligne de crédit revolving intégralement tirée au 30 septembre 2016 pour 41,1 millions d'euros,
- d'un emprunt obligataire, d'un montant total de 337,8 millions d'euros, à taux fixe 8,875%, remboursable en juin 2018,

Hors frais d'émission d'emprunts, soit 12,5 millions d'euros, la dette nette s'élève à 1 097,5 millions d'euros au 30 septembre 2016.

10.2 Risques et incertitudes relatifs au dernier trimestre 2016

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) :

- Risques liés à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe : la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, telle que communiquée notamment dans le cadre du plan « Conquérir 2018 », présente un certain nombre de risques qui pourraient considérablement réduire le Cash Flow Net Annuel Moyen avant service de la dette. En effet, compte tenu de son profil digital dans un environnement concurrentiel en constante évolution, SoLocal Group a besoin d'une structure financière lui donnant l'agilité nécessaire pour faire face aux risques de marché et aux risques métiers tels que la pression concurrentielle, notamment dans ses verticales telles que le Commerce et les Services, l'accélération du déclin ou la hausse des coûts de production de l'activité Imprimés & Vocal, la pression croissante sur les prix accentuée dans le domaine du Marketing Digital (notamment une convergence de ces prix vers les prix américains), une évolution non anticipée du modèle économique de Search Local en cas de pénétration accrue des produits tarifés à la performance, ou encore une dégradation majeure du besoin en fonds de roulement.

Chacun de ces risques pourrait avoir une incidence négative sur le cash flow net du Groupe avant service de la dette cumulé à l'horizon du plan, d'un montant correspondant de six mois à douze mois de cash flow net moyen, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

- Incapacité à respecter ses covenants bancaires et effets d'un refinancement éventuel de la dette : avec un endettement net qui s'établit à 1 068 millions d'euros au 30 juin 2016, le covenant de levier financier du Groupe ressort à un niveau supérieur à 4,00 fois l'EBITDA consolidé tel que défini dans le contrat conclu de crédit syndiqué. En conséquence, comme annoncé le 1^{er} août 2016, la Société n'a pas respecté le covenant de levier financier au 30 juin 2016. En revanche, elle respecte tous les autres covenants bancaires.

Ceci confère aux créanciers statuant à la majorité des deux tiers la faculté de prononcer à tout moment (sous réserve des dispositions impératives du Code de commerce) l'exigibilité immédiate de l'intégralité de la dette financière de SoLocal Group soit 1,164Md€ (au 30 juin 2016, hors auto-détention).

La Société n'a pas respecté le covenant bancaire sur le levier financier au 30 septembre 2016. Ceci emporte les mêmes conséquences que le non-respect du covenant bancaire sur le levier financier au 30 juin 2016.

Dans le cadre du plan de restructuration il est prévu que les créanciers votant favorablement au plan renoncent à leurs demandes à l'égard de la Société en raison du non-respect des covenants. Ainsi, le plan de restructuration financière ayant été adopté par les créanciers le 30 novembre 2016, l'adoption par les actionnaires et le Tribunal de Commerce de Nanterre rendrait sans objet ce non-respect de covenant.

Au cas où les mesures de restructuration envisagées n'aboutiraient pas in fine, SoLocal Group pourrait ne plus être en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cadre normal de son activité. Se reporter au paragraphe 4.1 « Incapacité à respecter ses covenants bancaires et effets d'un refinancement éventuel de la dette » de la présente actualisation du Document de Référence pour plus d'informations.

- Les aspects juridiques : la survenance de procédures d'arbitrages ou de procès importants, l'incertitude ou le durcissement des réglementations applicables, en particulier l'application de restrictions au droit du Groupe de collecter des données personnelles, pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.
- Risques de marché : compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit. La société a indiqué préparer un plan de réduction drastique de sa dette. L'absence de réalisation de ce plan pourrait obérer la capacité de la société à retrouver des fondamentaux solides, mettre en œuvre sa stratégie et renouer avec la croissance.
- Continuité d'exploitation : se référer à la note sur la continuité d'exploitation (cf. note 2 « Contexte de la publication et base de préparation des comptes consolidés condensés » de l'annexe des comptes consolidés condensés au 30 septembre 2016) qui inclut les derniers développements relatifs à la restructuration financière.

10.3 Evènements postérieurs à l'arrêté du 30 septembre 2016

Se reporter à la note 15 « Evénements postérieurs à l'arrêté du 30 septembre 2016 » de l'annexe des comptes consolidés condensés au 30 septembre 2016 figurant au paragraphe 20.1 de la présente actualisation du Document de Référence, ainsi qu'au paragraphe 10.2 « Continuité d'exploitation », et aux chapitres 12 « Informations sur les tendances », 14 « Organes d'administration et de direction » et 18 « Principaux actionnaires ».

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

Restructuration financière

Suite aux discussions conduites sous l'égide de Maître Abitbol puis de Maître Bourbouloux, SoLocal Group avait présenté un premier projet de restructuration financière visant à réduire sa dette des deux tiers. Les termes de ce plan avaient été approuvés par le comité des créanciers du 12 octobre 2016 mais avaient ensuite été rejetés par les actionnaires de la Société à l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 19 octobre 2016.

Un projet de plan révisé a donc été préparé et approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration de la Société, l'association RegroupementPPLocal et un groupe de créanciers représentant environ 37% de l'encours de la dette financière le 3 novembre 2016. Ce groupe de créanciers est composé de fonds gérés ou conseillés par Paulson & Co., Inc., Monarch Alternative Capital (Europe) Ltd et Amber Capital UK Holdings Ltd. A la connaissance de la Société, au 10 novembre 2016, aucun de ces créanciers ne détenait plus de 1% du capital de la Société. Ce plan a été approuvé par le comité des créanciers le 30 novembre 2016 et devra être approuvé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir le 15 décembre 2016 sur première convocation puis par jugement du tribunal de commerce de Nanterre devant intervenir le 16 décembre 2016.

Renforcement des fonds propres

La restructuration financière comprendrait un volet de renforcement des fonds propres comprenant les opérations suivantes :

- une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant maximum d'environ 400 millions d'euros¹ (prime d'émission incluse), pouvant être porté à un maximum d'environ 460 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension, au prix de un (1) euro par action, soit l'émission d'un maximum d'environ 400 millions d'actions (les « **Actions DPS** ») pouvant être porté à un maximum d'environ 460 millions d'actions en cas d'exercice intégral de la clause d'extension, et garantie par l'ensemble des créanciers, qui devrait être lancée au mois de janvier 2017 et dont le règlement-livraison devrait intervenir au mois de février 2017, selon le calendrier indicatif (l'« **Emission DPS** »). Les créanciers viendraient en garantie de cette augmentation de capital au prix de souscription de 1 € par compensation de créance au nominal (pour information, la dette obligataire de la Société cotait environ 60% de sa valeur nominale en septembre 2016). La partie de l'Emission DPS souscrite en numéraire et les fonds ainsi levés seraient affectés par la Société au remboursement de la Convention de Crédit Existante (20 millions d'euros étant néanmoins conservés par la Société si les souscriptions en espèces à l'Emission DPS excèdent 20 millions d'euros). L'Emission DPS fera l'objet d'un prospectus préalablement soumis au visa de l'AMF ;
- une attribution gratuite de 58 314 846 actions, en janvier 2017 selon le calendrier indicatif, à l'ensemble des actionnaires de la Société enregistrés comptablement avant le règlement-livraison de l'Emission DPS, à raison de trois (3) actions pour deux (2) actions existantes (les « **Actions Gratuites** ») ;
- (i) une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des créanciers titulaires de créances sur la Société au titre de la Convention de Crédit Existante (telle que définie ci-après), par émission d'actions nouvelles (les « **Actions Créanciers** ») et (ii) l'émission éventuelle de bons de souscription d'actions au bénéfice exclusif de ces créanciers, chacun donnant le droit de souscrire à une action nouvelle de la Société au prix unitaire de deux (2) euros (les « **BSA Créanciers** »). La souscription à l'émission des Actions Créanciers s'effectuera par compensation au nominal avec lesdites créances. Le montant nominal de l'émission des Actions Créanciers, le nombre d'Actions Créanciers, leur prix de souscription (compris entre 2,14 euros et 4,73 euros par action²) et le nombre de BSA Créanciers à émettre sont fonction du montant des fonds effectivement levés dans le cadre de l'Emission DPS. Dans l'hypothèse où le montant de souscription en espèces à l'Emission DPS serait au moins égal à 250 millions d'euros, aucun BSA Créanciers ne sera émis. Le règlement-livraison de l'émission des Actions Créanciers devrait intervenir au mois de février 2017 selon le calendrier indicatif ; les BSA Créanciers feront l'objet d'une admission sur le marché réglementé d'Euronext Paris ; et
- une émission éventuelle d'obligations subordonnées à option de conversion et remboursables en actions (ou en numéraire au gré de la Société) à raison d'une action par obligation, émises avec suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice des créanciers titulaires de créances sur la Société au titre de la Convention de Crédit Existante (telle que définie ci-après), d'une valeur nominale unitaire de deux (2) euros (les « **MCB** »). La souscription à l'émission des MCB s'effectuera par compensation, au nominal, avec des créances. Le nombre de MCB à émettre, plafonné à 101 000 000 sera fonction du montant des fonds

¹ Pour un encours de dette au titre du contrat de crédit en date du 24 octobre 2006, tel que modifié par avenants, d'un montant total en principal de 1 164 000 000 euros à la date de mise en œuvre des opérations de restructuration.

² Le prix de souscription minimum serait de 2,12 euros en tenant compte d'un endettement financier maximum de la Société de 1 172 000 000 euros à la date de mise en œuvre des opérations de restructuration.

effectivement levés dans le cadre de l'Emission DPS. Dans l'hypothèse où le montant de souscription en espèces à l'Emission DPS serait au moins égal à 300 millions d'euros, aucune MCB ne sera émise. Le règlement-livraison de l'émission des MCB devrait intervenir au mois de février 2017 selon le calendrier indicatif. Les MCB feront l'objet d'une admission sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

La Société informera ses actionnaires de la date exacte de l'Emission DPS et de la date définitive d'attribution des Actions Gratuites dans le prospectus relatif à l'Emission DPS qui sera soumis au visa de l'AMF.

Réduction de la dette financière long terme des deux tiers

Les renseignements figurant dans le paragraphe « Réduction de la dette financière long terme des deux tiers » du chapitre 12 de la Première Actualisation du Document de Référence restent, à la date de la présente actualisation du Document de Référence, exacts à l'exception du troisième point du deuxième sous-paragraphe figurant à la page 37 de la Première Actualisation du Document de Référence qui est entièrement supprimé et remplacé par la phrase suivante :

« La Société aurait la possibilité, à tout moment, de rembourser par anticipation les obligations à 100% de leur valeur nominale. »

Rapport de l'expert indépendant

Il est rappelé qu'un expert indépendant, le cabinet Didier Kling et Associés, a été désigné pour rendre un avis sur le caractère équitable du prix de souscription proposé pour les émissions de titres réservées aux créanciers de SoLocal Group dans le cadre de la restructuration financière envisagée. Son rapport a été mis à la disposition des actionnaires le 30 novembre 2016. Les conclusions de ce rapport sont intégrées dans la note d'opération qui a obtenu le visa de l'AMF ce jour.

Conditions à la réalisation des opérations de restructuration financière

La réalisation des opérations susvisées reste soumise :

- à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir le 15 décembre 2016 sur première convocation, et notamment au vote de la première résolution relative à la réduction du capital social par réduction à dix (10) centimes d'euro de la valeur nominale unitaire des actions de la Société ;
- à l'arrêté du plan de sauvegarde financière accélérée tel qu'approuvé par le comité des créanciers du 30 novembre 2016, par jugement du tribunal de commerce de Nanterre devant intervenir le 16 décembre 2016 ;
- à l'obtention par les trois créanciers représentant environ 37% de la dette de la Société, parties à l'accord sur un plan révisé de restructuration financière avec la Société, dont la conclusion a été annoncée le 3 novembre 2016, d'une dérogation de la part de l'AMF afin de ne pas avoir à lancer une offre publique sur les actions de la Société en application de l'article 234-9 2° du règlement général de l'AMF ; et
- à la réalisation de l'Emission DPS qui fera l'objet d'un prospectus préalablement soumis au visa de l'AMF.

Le comité des créanciers a été convoqué et s'est réuni le 30 novembre 2016 pour voter sur l'ensemble du projet de restructuration financière. Le comité des créanciers a décidé d'approuver le plan révisé de restructuration financière.

Le projet ayant été approuvé par les créanciers, il sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires le 15 décembre 2016. En cas de vote favorable de l'assemblée générale, il sera soumis à l'approbation du Tribunal de Commerce de Nanterre.

13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES

Perspectives annuelles 2016

Informations prévisionnelles

Les perspectives attendues pour 2016 sur le périmètre des activités poursuivies sont :

- Croissance du chiffre d'affaires Internet de 0 à +2%
- Taux d'EBITDA récurrent / CA supérieur ou égal à 28%

Les perspectives de la Société figurant dans la Première Actualisation du Document de Référence de la Société sont ainsi confirmées.

Par ailleurs, sous réserve de l'approbation du projet révisé de restructuration financière par les actionnaires, la mise en oeuvre du plan « Conquérir 2018 », tel que décrit dans le tableau ci-dessous, est reportée de 6 mois en raison du décalage du plan de restructuration financière qui impacte la performance commerciale et la génération de cash flow.

Plan « Conquérir 2018 » révisé

En millions d'euros	Conquérir 2018 révisé			Conquer 2018 initial	
	2015	2018	TCAM 2015-2018	Croissance 2017-2018	Croissance 2017-2018
Chiffre d'affaires Internet	640	735	+5%	+9%	+10%
<i>ARPA Search Local (en €)</i>	940	1 014	+3%	+3%	+4%
<i>Nombre de clients (en K)</i>	528	474	-4%	-1%	+3%
<i>Taux de pénétration (en nombre de clients)</i>	22%	27%	+5pts	+1pt	+3pts
Chiffre d'affaires	873	826	-2%	+3%	+3%
EBITDA récurrent	270	235	-5%	+5%	+9%
<i>EBITDA / CA</i>	31%	28%			

14 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Composition actuelle du Conseil d'administration

L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 19 octobre 2016 a confirmé le mandat de Robert de Metz, Président du Conseil d'Administration, dont la révocation avait été demandée en séance par certains actionnaires.

En outre, la nomination de Madame Monica Menghini proposée par le Conseil d'administration a été approuvée lors de cette assemblée.

Par ailleurs, concernant les sept candidats proposés par l'association Regroupement PP Local et divers actionnaires qui ont indiqué représenter ensemble environ 18% des droits de vote de la Société au moment de cette assemblée, Messieurs Alexandre Loussert, Jacques-Henri David et Arnaud Marion ont été nommés par les actionnaires. Les nominations de Madame Anne-Marie Cravero, Messieurs Benjamin Jayet, Philippe Besnard et Roland Wolfrum ont été rejetées.

Par ailleurs, sous réserve de l'adoption du plan révisé de restructuration financière, le dispositif de gouvernance serait révisé comme suit :

- Si le plan est approuvé par les créanciers et les actionnaires, le Conseil d'Administration cooptera sans délai un administrateur et nommera un censeur (sous réserve que l'Assemblée Générale qui doit statuer sur le plan révisé modifie les statuts de la Société pour permettre la nomination de censeurs) représentant les trois créanciers parties à l'accord conclu le 3 novembre 2016 avec la Société sur un plan révisé de restructuration financière.
- Puis dans les trois mois de la réalisation de la restructuration financière, l'Assemblée Générale Ordinaire se réunirait notamment pour statuer sur les modifications éventuelles à apporter à la composition du Conseil d'Administration à la suite de la restructuration financière ; à cette occasion, le Conseil d'Administration proposerait la nomination d'administrateurs de telle manière que la représentation au sein du Conseil d'Administration des trois créanciers parties à l'accord avec la Société, soit proportionnelle à leur participation au capital post restructuration financière avec un minimum de 2 membres.
- Les trois créanciers parties à l'accord avec la Société, entendent se déclarer de concert vis-à-vis de la Société. Ils ont sollicité auprès de l'AMF une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur les actions de la Société, dans l'hypothèse où ils viendraient à franchir ensemble le seuil de 30% du capital ou des droits de vote de la Société ; l'obtention de cette dérogation est une condition suspensive du plan révisé.

En outre, M. Benjamin Jayet a demandé l'ajout de trois projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir le 15 décembre 2016, ayant pour objet la nomination de nouveaux administrateurs, dont Benjamin Jayet, non-agrées par le Conseil d'administration pour les raisons suivantes : la composition du Conseil d'administration a été complétée à l'occasion de l'Assemblée Générale du 19 octobre 2016 ; il a en outre été annoncé la tenue d'une Assemblée Générale des actionnaires dans un délai de trois mois suivant la prise d'effet du plan révisé s'il est adopté ; c'est à l'occasion de cette assemblée et au vu de l'actionnariat post restructuration que les actionnaires devront statuer sur une éventuelle recomposition du Conseil d'administration. Par ailleurs, ces propositions de nomination ne sont pas conformes aux règles de mixité des conseils d'administration fixées par le Code Afep-Medef. Il est rappelé en outre que la candidature de Benjamin Jayet a été rejetée il y a seulement un mois par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Par ailleurs, la société D&P Finance représentée par Didier Calmels ainsi que par Gilles Brenier, Christian Louis-Victor, Baudoin de Pimodan et Benoît Marzloff ont demandé l'ajout de quinze projets de résolutions à l'ordre du jour ayant pour objet la révocation de six administrateurs (dont le Président et le Directeur Général en sa qualité d'administrateur) et la nomination de neuf nouveaux administrateurs (dont Didier Calmels, Baudoin de Pimodan, Benjamin Jayet et Philippe Besnard) : pour les raisons détaillées ci-dessus, le Conseil d'administration a décidé de ne pas agréer ces projets de résolutions. Il est rappelé en outre que la candidature de Philippe Besnard a été rejetée il y a seulement un mois par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Enfin, il est rappelé qu'une modification de la composition du Conseil d'administration est susceptible de constituer un cas de changement de contrôle au titre de la documentation relative aux obligations senior émises en 2011 par PagesJaunes Finance & Co SCA.

Selon cette clause, il y aurait notamment changement de contrôle si, pendant une quelconque période de deux ans

consécutifs, des administrateurs qui représentent une majorité au Conseil d'administration au début de cette période, seuls ou ensemble avec des administrateurs qu'ils ont agréés, cessent de constituer une majorité au Conseil d'administration.

Les nominations décrites dans le présent paragraphe pourraient être suivies d'autres évolutions de la gouvernance dès que la nouvelle répartition du capital post-restructuration financière sera connue.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital de la Société

Au 10 novembre 2016, et sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, la répartition de l'actionnariat de la Société ressortait comme suit :

	10/11/2016				08/08/2016				31/12/2015				31/12/2014				31/12/2013			
	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes
Edmond de Rothschild AM	2 347 974	6,0%	2 347 974	6,0%	2 347 974	6,0%	2 347 974	6,0%	2 350 354	6,0%	2 350 354	6,1%	58 399 288	5,0%	58 399 288	5,0%	14 368 891	5,1%	14 368 891	4,6%
DNCA	1 960 333	5,0%	1 960 333	5,0%	1 960 333	5,0%	1 960 333	5,0%	1 960 333	5,0%	1 960 333	5,1%	-	-	-	-	-	-	-	-
Benjamin Jayet et société BJ Invest ⁽¹⁾	1 188 826	3,1%	1 188 826	3,1%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Public	33 105 532	85,2%	33 152 757	85,3%	34 282 304	88,2%	34 298 679	88,3%	34 253 125	88,1%	34 259 374	88,3%	949 564 833	81,7%	950 206 281	81,9%	207 240 242	73,8%	207 854 080	66,0%
Salariés de SoLocal Group ⁽²⁾	220 328	0,6%	220 328	0,6%	221 668	0,6%	221 668	0,6%	225 964	0,6%	225 964	0,6%	2 510 672	0,2%	2 510 672	0,2%	1 225 937	0,4%	1 225 937	0,4%
Capital auto détenu ⁽³⁾	53 571	0,1%	0	0,0%	64 285	0,2%	0	0,0%	86 788	0,2%	0	0,0%	2 165 208	0,2%	0	0,0%	3 932 749	1,4%	0	0,0%
Amber Capital	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	76 636 383	6,6%	76 636 383	6,6%	-	-	-	-
Paulson	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	68 000 000	5,9%	68 000 000	5,9%	2 256 308	0,8%	2 256 308	0,7%
Médiannuaire Holding	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4 450 786	0,4%	4 450 786	0,4%	51 960 627	18,5%	89 021 254	28,3%
Total ⁽⁴⁾	38 876 564	100%	38 870 218	100%	38 876 564	100%	38 828 654	100%	38 876 564	100,0%	38 796 025	100,0%	1 161 727 170	100,0%	1 160 203 410	100,0%	280 984 754	100,0%	314 726 470	100,0%

Nombre de titres en date de dénouement respectivement le 10/11/2016, 08/08/2016, 31/12/2015, 31/12/2014 et 31/12/2013

⁽¹⁾ Pour plus d'informations sur la détention par Benjamin Jayet et la société BJ Invest, se reporter à la déclaration de franchissement de seuil en date du 5 octobre 2016 mentionnée ci-dessous.

⁽²⁾ Dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG) de SoLocal Group.

⁽³⁾ 53 571 actions d'autocontrôle sont détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en œuvre le 2 décembre 2012.

⁽⁴⁾ L'augmentation de capital finalisée le 6 juin 2014 a entraîné la création de 880 742 416 actions nouvelles et l'opération de regroupement d'actions finalisée le 26 octobre 2015 porte le nombre d'actions de la Société à 38 876 564.

L'opération de regroupement d'actions finalisée le 26 octobre 2015 porte le nombre d'actions de la Société à 38 876 564 au 31/12/2015.

A date, la Société a pris acte des évolutions actionnariales suivantes depuis le 8 août 2016 :

Franchissements de seuils

- le 7 septembre 2016, Aleph Holding Limited II Sarl a déclaré à la société un franchissement de seuil à la baisse le seuil statutaire des 2,0 % du capital de SoLocal Group au 1er Septembre 2016 ;
- le 19 septembre 2016, Aleph Holding Limited II Sarl a déclaré à la société un franchissement de seuil à la baisse le seuil statutaire de 1,0 % du capital de SoLocal Group au 14 Septembre 2016 ;
- le 23 septembre 2016, Benjamin Jayet, de concert avec la société BJ Invest, a déclaré détenir 1 764 476 actions de la société représentant 4,54% du capital ;
- le 27 septembre 2016, la société Credit Suisse Group AG a déclaré détenir 776 521 actions représentant 1,99% du capital ;
- le 4 octobre 2016, la société DNCA Investments a déclaré détenir 1 960 333 actions et avoir franchi à la baisse de manière passive le seuil de 5% des droits de vote de la société ;
- le 5 octobre 2016, Benjamin Jayet, la société BJ Invest, Philippe Besnard et la société Pentagram Media ont déclaré détenir 2 755 513 actions représentant 7,0879% du capital et 6,9785% des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions sur le marché, de la conclusion de contrats de prêt de titres portant sur 1 336 767 actions, et de la conclusion d'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre MM. Benjamin Jayet et Philippe Besnard ;
- le 7 octobre 2016, l'association RegroupementPPLocal a déclaré, en vertu de procurations obtenues, détenir 2 047 763 actions représentant 5,27% du capital et 5,19% des droits de vote de la Société ;
- le 7 octobre 2016, Family office Amar a déclaré à la Société détenir 917 975 actions de la Société, représentant 2,36 % du capital de la Société ;
- le 14 octobre 2016, l'association RegroupementPPLocal a déclaré à la Société avoir franchi, en vertu de procurations obtenues, les seuils de 6% et 7% du capital et des droits de vote de la Société ;

- le 18 octobre 2016, l'association RegroupementPPLocal a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 octobre 2016, en vertu de procurations obtenues en vue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 19 octobre 2016 pour lesquelles le déclarant peut exercer les droits de vote librement en l'absence d'instructions spécifiques des actionnaires concernés, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 4 108 984 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 10,57% du capital et 10,56% des droits de vote de la Société ;
- le 24 octobre 2016, l'association RegroupementPPLocal a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 octobre 2016, par suite de l'expiration de procurations reçues d'actionnaires de la Société après l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 19 octobre 2016, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 50 actions de la Société représentant autant de droits de vote ;
- le 23 novembre 2016, la société Boussard & Gavaudan Partners Limited, agissant au nom et pour le compte de BG Master Fund ICAV, Boussard & Gavaudan SICAV et Amundi Absolute Return BG Enhanced Master Fund a déclaré à la Société que les fonds qu'elle représente ont franchi en date du 22 novembre 2016 l'équivalent de 1,25% du capital de la Société en détenant à cette date 486,085 actions ; et
- le 30 novembre 2016, Joseph Melloul, représentant de la société JMPI Ltd, a déclaré à la Société que la société JMPI Ltd a franchi en date du 30 novembre 2016 les seuils de 1%, 2%, 3% et 4% du capital de la Société en détenant à cette date 1 337 300 actions.

La Société continuera à communiquer sans délai sur les seuils statutaires qui lui seraient déclarés jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir le 15 décembre 2016.

La participation des actionnaires les plus importants serait, au 10 novembre 2016 sur la base de l'étude d'actionnariat et à la connaissance de la Société, la suivante : Edmond de Rothschild Asset Management (6%), DNCA Investments (5%), Family office Amar (2,4%) et le concert formé par Benjamin Jayet et la société BJ Invest (3,06%).

Un droit de vote double par rapport à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire (article L. 225-123 du Code de commerce et article 30 des statuts de la Société).

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 Comptes consolidés condensés pour la période close le 30 septembre 2016

Etat du résultat consolidé

<i>(Montants en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)</i>	Notes	Période close le 30 Septembre 2016	Période close le 30 Septembre 2015
Chiffre d'affaires		601 893	663 384
Charges externes nettes		(156 404)	(156 791)
Frais de personnel		(274 365)	(297 338)
EBITDA récurrent		171 123	209 255
Eléments non récurrents		(2 502)	(8 636)
EBITDA		168 621	200 619
Dépréciations et amortissements (*)		(44 064)	(44 920)
Résultat d'exploitation		124 557	155 700
Produits financiers		815	1 605
Charges financières		(56 596)	(65 710)
Charges financières nettes	5	(55 781)	(64 105)
Quote-part de résultat des entreprises associées		-	107
Impôt sur les sociétés	6	(29 951)	(40 805)
Résultat de la période		38 825	50 897
Résultat de la période attribuable aux :			
- Actionnaires de SoLocal Group		38 821	50 890
- Participation ne donnant pas le contrôle		4	7
Résultat de la période par action attribuable aux actionnaires de SoLocal Group (en euros)			
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions moyen pondéré			
- de base		1,00	1,49
- dilué		0,96	1,41
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions existantes (au 30 septembre)			
- de base		1,00	1,31
- dilué		0,96	1,24

(*) dont Perte de valeur des écarts d'acquisition & variations earn out (yc frais de personnel)

Etat du résultat global

(Montants en milliers d'euros)

	Période close le 30 Septembre 2016	Période close le 30 Septembre 2015
Report résultat de la période	38 825	50 897
Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture :		
- Montant brut	-	8 601
- Impôt différé	-	(1 401)
- Montant net d'impôt	-	7 200
Réserves écarts actuariels IFC :		
- Montant brut	(6 982)	-
- Impôt différé	2 404	-
- Montant net d'impôt	(4 578)	-
Ecarts de conversion des activités à l'étranger	(331)	0
Total autres éléments du résultat global net d'impôt	(4 909)	7 200
Résultat global total net d'impôt	33 916	58 097
Résultat global total attribuable aux :		
- Actionnaires de SoLocal Group	33 912	58 090
- Participation ne donnant pas le contrôle	4	7

Etat de situation financière

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	Notes	Période close le 30 Septembre 2016	Période close le 31 décembre 2015	Période close le 30 Septembre 2015
Actif				
Ecarts d'acquisition nets		95 507	95 107	79 692
Autres immobilisations incorporelles nettes		125 243	123 384	123 369
Immobilisations corporelles nettes		32 260	28 381	22 993
Actifs disponibles à la vente		178	179	183
Autres actifs financiers non courants		6 726	4 097	4 683
Impôts différés actifs	6	169	-	4 140
Total des actifs non courants		260 083	251 148	235 060
Stocks nets		245	653	207
Créances clients nettes		252 593	352 623	263 168
Coût d'acquisition de contrats		27 711	37 714	31 502
Autres actifs courants		29 604	24 096	38 306
Créances d'impôt sur les sociétés		2 214	16 815	2 567
Charges constatées d'avance		12 770	9 374	10 684
Autres actifs financiers courants		8 595	12 866	12 740
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	92 452	53 695	71 658
Total des actifs courants		426 184	507 836	430 832
Total actif		686 267	758 983	665 892
Passif				
Capital social		233 259	233 259	233 259
Prime d'émission		364 544	364 544	364 544
Réserves		(1 911 857)	(1 938 165)	(1 938 032)
Résultat de la période attribuable aux actionnaires de SoLocal Group		38 821	26 639	50 890
Autres éléments du résultat global		(13 659)	(9 081)	(15 177)
Actions propres		(4 770)	(5 209)	(5 269)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SoLocal Group		(1 293 662)	(1 328 014)	(1 309 786)
Participation ne donnant pas le contrôle		95	79	76
Total capitaux propres		(1 293 567)	(1 327 935)	(1 309 710)
Dettes financières et dérivés non courants	7	1 319	1 118 265	1 130 274
Avantages du personnel - non courants		97 746	84 986	94 574
Provisions - non courantes		17 299	33 654	13 919
Autres passifs non courants		2	2	-
Impôts différés passifs	6	4 645	7 248	-
Total des passifs non courants		121 011	1 244 155	1 238 767
Découverts bancaires et autres emprunts courants	7	1 158 892	21 907	8 099
Intérêts courus non échus	7	17 193	4 061	11 686
Provisions - courantes		30 168	32 968	18 964
Dettes fournisseurs		85 486	95 391	90 310
Avantages du personnel - courants		97 485	120 904	96 577
Autres passifs courants		69 689	84 163	71 419
Dettes d'impôt sur les sociétés		19 957	59	15 859
Produits constatés d'avance		379 954	483 309	423 921
Total des passifs courants		1 858 823	842 764	736 834
Total passif		686 267	758 983	665 892

Etat de variation des capitaux propres

(Montants en milliers d'euros)

	Nombre de titres en circulation	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Résultat et réserves	Opérations de couverture et écarts actuariels	Réserve de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Solde au 1er janvier 2015	1 159 469 983	232 345	362 899	(7 151)	(1 934 200)	(22 377)	12	(1 368 472)	69	(1 368 403)
Résultat global total de la période					50 890			50 890	7	50 897
Autres éléments du résultat global, net de taxe						7 200	-	7 200		7 200
Résultat global total de la période, net de taxe					50 890	7 200	-	58 090	7	58 097
Augmentation de capital, nette de frais après impôt	4 569 773	914	1 645		-			2 559		2 559
Rémunération en actions					(3 844)			(3 844)	-	(3 844)
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt	(377 851)			1 882				1 882	-	1 882
Solde au 30 septembre 2015	1 163 661 905	233 259	364 544	(5 269)	(1 887 154)	(15 177)	12	(1 309 785)	76	(1 309 709)
Résultat global total de la période					(24 251)			(24 251)	3	(24 248)
Autres éléments du résultat global, net de taxe						6 096	6	6 101		6 101
Résultat global total de la période, net de taxe					(24 251)	6 096	6	(18 150)	3	(18 147)
Impact regroupement d'actions du 26 octobre 2015	(1 120 820 984)							-		-
Augmentation de capital dans le cadre de l'ORS	152 326				(92)			(92)		(92)
Rémunération en actions					(47)			(47)	-	(47)
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt	(11 550)			60				60	-	60
Solde au 31 décembre 2015	38 789 776	233 259	364 544	(5 209)	(1 911 544)	(9 081)	17	(1 328 014)	79	(1 327 935)
Résultat global total de la période					38 821			38 821	4	38 825
Autres éléments du résultat global, net de taxe						(4 578)	(331)	(4 909)		(4 909)
Résultat global total de la période, net de taxe					38 821	(4 578)	(331)	33 912	4	33 916
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt	78 862			439				439	-	439
Souscription des minoritaires au capital d'Effilab Dubai									12	12
Solde au 30 Septembre 2016	38 868 638	233 259	364 544	(4 770)	(1 872 723)	(13 659)	(313)	(1 293 662)	95	(1 293 567)

Etat des flux de trésorerie

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	Notes	Période close le 30 Septembre 2016	Période close le 30 Septembre 2015
Résultat attribuable aux actionnaires de SoLocal Group		38 821	50 890
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations et écarts d'acquisition		43 858	41 156
Variation des provisions		(14 866)	(4 764)
Rémunération en actions		-	2 912
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs		206	4 022
Produits et charges d'intérêts	5	55 781	52 998
Instruments de couverture	5	-	11 107
Charge d'impôt de l'exercice	6	29 951	40 805
Quote-part de résultat des entreprises associées		-	(107)
Participation ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		4	7
Diminution (augmentation) des stocks		408	1 046
Diminution (augmentation) des créances clients		99 306	176 297
Diminution (augmentation) des autres créances		1 244	4 435
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		(13 159)	(8 963)
Augmentation (diminution) des autres dettes		(140 084)	(202 005)
Variation du besoin en fonds de roulement		(52 285)	(29 191)
Dividendes et produits d'intérêts encaissés		842	345
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés nets		(36 083)	(55 604)
Impôt sur les sociétés décaissé		2 334	(8 567)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		68 563	106 008
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(48 824)	(53 163)
Acquisitions / cessions de titres de participation, nettes de la trésorerie acquise / cédée et autres variations d'actif / passif		5 371	3 781
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement		(43 453)	(49 381)
Augmentation (diminution) des emprunts		11 454	(30 288)
Augmentation de capital nette de frais		(0)	2 559
Autres flux liés aux opérations de financement dont actions propres		379	(3 321)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		11 833	(31 050)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		(69)	2
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		36 874	25 579
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture		53 330	43 578
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à la clôture	8	90 204	69 157

Notes aux comptes consolidés condensés

Note 1 - Description de l'activité

Les principales activités du Groupe sont décrites en note 4.

L'exercice comptable des sociétés du Groupe SoLocal s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. La devise de présentation des comptes consolidés et de leur annexe est l'euro.

SoLocal Group est une société anonyme cotée sur Euronext Paris (LOCAL).

Ces informations ont été arrêtées par le Conseil d'administration de SoLocal Group du 24 novembre 2016.

Note 2 – Contexte de la publication et base de préparation des comptes consolidés condensés

Les états financiers consolidés de SoLocal Group, établis pour la période de neuf mois close au 30 septembre 2016, ont été préparés en conformité avec les dispositions de la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire. S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les états financiers consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 disponibles sur le site Internet du Groupe (<http://www.solocalgroup.com/finances>), sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après.

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, à l'exception de nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2016, sans impact significatif :

- IFRS 14 Regulatory Deferral Accounts
- IFRS 11 Accounting for Acquisitions of Interests in Joint Operations
- IAS 16 et IAS 38 Clarification of Acceptable Methods of Depreciation and Amortisation
- IAS 27 Equity Method in Separate Financial Statements
- Improvements to IFRS 2012-2014 Cycle
- IAS 1 Disclosure Initiative
- IFRS 10, IFRS12 and IAS 28 Investment Entities: Applying the Consolidation Exception

Aucune de ces nouvelles normes et interprétations n'a eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 30 septembre 2016.

Ces principes ne diffèrent par ailleurs pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB, dans la mesure où serait sans incidence significative, l'application des amendements et interprétations, dont la mise en œuvre est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 dans le référentiel tel que publié par l'IASB, mais ne l'est pas encore dans le référentiel tel qu'endossé par l'Union européenne.

Le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 30 septembre 2016 :

- IFRS 15 Revenue from Contracts with Customers (applicable au 1er janvier 2018)
- IFRS 9 Financial Instruments (applicable au 1^{er} janvier 2018)
- IFRS 9 Hedge Accounting and amendments to IFRS 9, IFRS 7 and IAS 39 (date d'application non fixée)
- IFRS 16 Leases (applicable au 1er janvier 2019)

- IAS 12 Recognition of deferred tax asset for unrealised losses (applicable au 1er janvier 2017)
- IAS 7 Disclosure initiative (applicable au 1er janvier 2017)
- Clarifications to IFRS 15 (applicable au 1er janvier 2018)
- IFRS 2 Classification and measurement of share-based payment transactions (applicable au 1er janvier 2018)
- IFRS 4 Applying IFRS 9 financial instruments with IFRS 4 insurance contracts (applicable au 1er janvier 2018)

Le Groupe est néanmoins en cours d'analyse sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et des effets de leur application dans ses comptes futurs. A ce stade de l'analyse, les impacts attendus sur les comptes consolidés ne sont pas significatifs.

L'ensemble des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne au 30 septembre 2016 sont disponibles sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Pour préparer les états financiers, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Sont notamment concernés les écarts d'acquisition, les coûts d'acquisition de contrats, la rémunération en actions, les coûts de restructuration et l'évaluation des passifs liés aux retraites. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes. Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe,
- traduisent la réalité économique des transactions,
- soient neutres,
- soient prudents,
- et soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

Saisonnalité

Même si les activités du Groupe ne sont pas soumises à des effets de saisonnalité à proprement parler, il convient de noter que, par souci d'optimisation des coûts, les dates de parution des annuaires imprimés (déterminant la reconnaissance des produits et des coûts afférents) peuvent varier d'un trimestre à l'autre, chaque annuaire imprimé ne paraissant qu'une seule fois par an.

Tests de dépréciation au 30 septembre 2016

En l'absence d'indice de perte de valeur, il n'a pas été nécessaire de réaliser, au 30 septembre 2016, des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles.

Note sur la continuité d'exploitation

La société a conduit, sous l'égide d'un mandataire ad hoc puis d'un conciliateur, un processus de négociation avec ses créanciers visant à une restructuration de sa dette financière. Celle-ci se compose d'un crédit syndiqué comprenant notamment une tranche (Tranche C1) envers Pages Jaunes Finance & CO SCA (entité sans lien capitalistique avec SoLocal Group mais faisant partie du périmètre de consolidation), cette entité ayant elle-même émis un emprunt obligataire (les « Obligations ») pour financer cette tranche.

Ces crédits, à échéances mars et juin 2018 respectivement, comprennent chacun des clauses permettant l'accélération des remboursements notamment en cas (i) de nomination d'un mandataire ad hoc ou d'un conciliateur, (ii) de bris de covenants financiers et (iii) de non-paiement des intérêts.

La désignation d'un mandataire ad hoc ou d'un conciliateur est un cas de défaut au titre des Obligations et entraîne

automatiquement leur exigibilité anticipée, sauf suspension par une majorité des prêteurs obligataires. A la connaissance de la Société, l'exigibilité anticipée des Obligations n'a pas été suspendue par une majorité de prêteurs obligataires suite à la désignation d'un conciliateur le 4 novembre dernier.

L'exigibilité anticipée des Obligations devrait avoir pour conséquence l'exigibilité anticipée de la Tranche C1, mais en droit français, le cas de défaut lié à la désignation d'un mandataire ad hoc ou d'un conciliateur constitue une clause qui en application de l'article L.611-16 du Code de commerce est réputé non écrite et n'est donc pas opposable à SoLocal Group.

Au 30 juin 2016, le covenant bancaire crédit syndiqué sur le levier financier n'a pas été respecté. De ce fait, l'ensemble des dettes (Tranche A7, ligne RCF et dette obligataire) a été reclassé en dette courante. Ce non-respect permettait aux créanciers de voter, suivant des modalités prévues dans le contrat et sous réserve des dispositions légales, l'exigibilité immédiate de la dette. A noter que ce covenant bancaire n'est par ailleurs pas respecté au 30 septembre 2016.

Un accord préliminaire visant la restructuration financière de SoLocal Group a été conclu avec plus de 50% des créanciers le 1er août. Le plan de restructuration financière, approuvé par le comité des établissements de crédit et assimilés « comité des créanciers » le 12 octobre, a été soumis au vote des actionnaires le 19 octobre et rejeté par ceux-ci.

Un projet de plan de restructuration financière amendé sera soumis aux créanciers lors d'un comité des créanciers convoqué pour le 30 novembre 2016, et aux actionnaires lors d'une assemblée générale extraordinaire le 15 décembre 2016, en vue de l'audience du Tribunal de commerce de Nanterre fixée le 16 décembre.

Par ailleurs, PagesJaunes SA a décidé de ne plus octroyer de nouvelles avances de trésorerie à Solocal Group, en conséquence, SoLocal Group pourrait être contrainte de ne pas procéder au paiement de la prochaine échéance d'intérêts sur sa dette financière (échéance du 1er décembre 2016 pour un montant d'environ 15 millions d'euros). Ce paiement serait reporté à la date de la mise en œuvre du plan révisé (si celui-ci est adopté). Le non-paiement des intérêts est un cas de défaut avéré qui permet aux créanciers de voter, suivant des modalités prévues dans le contrat et sous réserve des dispositions légales, l'exigibilité immédiate de la dette.

Cette situation crée une incertitude sur la continuité d'exploitation.

Les comptes de SoLocal Group au 30 septembre 2016 ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation en partant de l'hypothèse que tant le comité des créanciers convoqué le 30 novembre 2016, que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée le 15 décembre 2016, approuveront le plan modifié.

Dans l'hypothèse où ce plan révisé ne serait pas adopté par les créanciers ou les actionnaires dans le calendrier prévu, SoLocal Group pourra se trouver en état de cessation de paiement, faute de pouvoir payer ses intérêts. De leur côté, les créanciers se prévaudront sans doute, à très court terme, de divers défauts intervenus ou à intervenir, pour rendre leur dette immédiatement exigible et exercer les sûretés qu'ils détiennent sur les titres de la filiale PagesJaunes SA.

SoLocal Group pourrait alors ne plus être en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cadre normal de son activité. L'application des règles et principes comptables dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

En outre, si d'autres principes comptables que la continuité d'exploitation devaient être appliqués, SoLocal Group ne sait pas à ce stade en mesurer les impacts éventuels.

Note 3 - Présentation des états financiers

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

Le résultat d'exploitation correspond au résultat net avant prise en compte :

- des produits financiers ;
- des charges financières ;
- des impôts courants et différés.

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des dépréciations et amortissements.

L'EBITDA récurrent correspond à l'EBITDA avant prise en compte des éléments non récurrents tels que les frais de restructuration.

Le rapport d'activité présente les activités poursuivies du groupe. L'information sectorielle (note 4), présente le détail du chiffre d'affaires et de l'EBITDA récurrent des « Activités poursuivies » et des « Activités désengagées ».

Note 4 - Information sectorielle

En tant que leader européen de la communication digitale locale, SoLocal Group remplit une mission d'intérêt général et à fort potentiel qui consiste à « révéler les savoir-faire locaux, partout et stimuler l'activité locale des entreprises ».

SoLocal Group a généré un chiffre d'affaires de 602 millions d'euros au 30 septembre 2016 (périmètre des activités poursuivies excluant les entités cédées en 2015), ses activités Internet et Imprimés & Vocal représentant respectivement 79 % et 21 %. L'activité Internet est portée par les deux principales activités digitales que sont Search Local et Marketing Digital.

Internet

Au 30 septembre 2016, SoLocal Group a enregistré un chiffre d'affaires Internet de 478 millions d'euros, représentant 79 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les activités Internet de SoLocal Group s'articulent désormais autour de deux lignes produits :

o En premier lieu, nous offrons des services et des solutions digitales aux entreprises pour accroître leur visibilité et développer leurs contacts au niveau local : cette activité de Search Local enregistre au 30 septembre 2016 un chiffre d'affaires de 363 millions d'euros grâce à une audience pérenne et très qualitative générée à travers nos propres marques (PagesJaunes, Mappy, Ooreka) et nos partenariats privilégiés (Google, Bing (Microsoft), Yahoo!, Apple et Facebook).

o En second lieu, nous créons et mettons à disposition des internautes le meilleur contenu local et personnalisé sur les professionnels : cette activité de Marketing Digital représente au 30 septembre 2016 un chiffre d'affaires de 115 millions d'euros. Ces technologies, très différenciantes, ont été créées au cours des cinq dernières années et connaissent une croissance rapide (+8 % au 30 septembre 2016 par rapport au 30 septembre 2015). Elles comprennent les sites & contenus, le programmatique local et les services transactionnels. Nous avons innové sur ces gammes de produits en 2015, avec une montée en gamme de notre offre de sites Internet et de product & store locator, le lancement réussi de l'offre de ciblage ADhesive, qui tire parti de nos données sur les intentions d'achat local des internautes. Et nos services transactionnels ont été rebaptisés PagesJaunes Resto et PagesJaunes Doc, mettant à profit et renforçant la puissance du trafic généré sur PagesJaunes.

Imprimés & Vocal

Les activités Imprimés & Vocal ont généré 124 millions d'euros au 30 septembre 2016. Ce segment comprend les activités du Groupe relatives à la publication, à la distribution et à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches), ainsi que d'autres activités du Groupe appelées « Vocal », y compris des services de renseignements téléphoniques et d'annuaire inversé.

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats en fonction des secteurs d'activité :

(Montants en milliers d'euros)

Période close le 30 Septembre 2016

Période close le 30 Septembre 2015

	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies
Chiffre d'affaires	601 893	-	601 893	663 384	4 977	658 407
- Internet	477 773	-	477 773	481 956	4 977	476 979
- Imprimés & Vocal	124 120	-	124 120	181 428	-	181 428
EBITDA récurrent ¹	171 123	-	171 123	209 255	(7 781)	217 036
- Internet	136 649	-	136 649	147 527	(7 747)	155 274
- Imprimés & Vocal	34 474	-	34 474	61 728	(34)	61 762

¹ L'EBITDA récurrent a été ajusté à la marge en ce qui concerne la ventilation des EBITDA Internet et Imprimés & Vocal sur 2015 par rapport à la publication des informations financières consolidées au 30 septembre 2015 pour avoir des indicateurs établis sur des méthodes comparables.

Note 5 - Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Période close le 30 Septembre 2016	Période close le 30 Septembre 2015
Intérêts et assimilés sur actifs financiers	699	256
Résultat de cession d'actifs financiers	(9)	7
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	-	1 342
Dividendes reçus	125	-
Produits financiers	815	1 605
Intérêts sur dettes financières	(48 144)	(48 692)
Produits / (charges) sur instruments de couverture	-	(11 107)
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	(5 840)	(5 483)
Variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers	-	3 006
Autres frais & honoraires financiers	(1 071)	(2 431)
Coût de désactualisation (1)	(1 541)	(1 003)
Charges financières	(56 596)	(65 710)
Charges financières nettes	(55 781)	(64 105)

(1) Le coût de désactualisation correspond, à l'accroissement, au cours de l'exercice, de la valeur actuelle des engagements de retraite.

Note 6 - Impôt sur les sociétés

6.1 - Preuve d'impôt groupe

L'impôt sur les sociétés résulte de l'application du taux effectif de la période au résultat avant impôt.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en milliers d'euros)	Période close le 30 Septembre 2016	Période close le 30 Septembre 2015
Résultat net des activités avant impôt	68 776	91 702
Quote-part de résultat des entreprises associées	-	107
Résultat net des activités hors Q-P des entreprises associées avant impôt	68 776	91 594
Taux légal d'imposition en France	34,43%	34,43%
Impôt théorique	(23 682)	(31 539)
Pertes des sociétés non intégrées fiscalement, nettes de l'impact des activités désengagées	(665)	(1 211)
Rémunération en actions	-	1 654
Filiales étrangères	860	611
Pertes de valeur des écarts d'acq. et var. compt prix	(445)	(956)
Amortissements non déductibles	-	(129)
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (après IS)	(4 567)	(5 272)
Plafonnement de déductibilité des intérêts financiers	(4 091)	(5 097)
Régularisation IS sur exercices antérieurs	217	-
Taxe additionnelle de 10,7%	-	(3 170)
Autres produits non taxables et charges non déductibles (dont CIR)	2 421	4 305
Impôt effectif	(29 951)	(40 805)
<i>dont impôt courant</i>	<i>(32 439)</i>	<i>(40 970)</i>
<i>dont impôt différé</i>	<i>2 488</i>	<i>165</i>
Taux d'imposition effectif	43,5%	44,5%

6.2 - Impôt au bilan

La position bilancielle nette est détaillée comme suit :

(en milliers d'euros)	Période close le 30 Septembre 2016	Période close le 31 décembre 2015	Période close le 30 Septembre 2015
Indemnités de départ en retraite	28 797	24 793	29 457
Participation des salariés	2 020	2 204	2 856
Provisions non déductibles	1 536	2 344	650
Autres différences	1 458	1 285	1 522
Sous-total impôts différés actifs	33 811	30 626	34 485
Frais d'émission d'emprunts	(6 882)	(7 186)	(7 602)
Autres différences (dont CIR)	(2 178)	-	-
Amortissements à caractère fiscal	(29 227)	(30 688)	(22 743)
Sous-total impôts différés passifs	(38 287)	(37 874)	(30 345)
Total impôts différés actifs / (passifs), nets	(4 476)	(7 248)	4 140
<i>Impôts différés à l'actif</i>	169	-	4 140
<i>Impôts différés au passif</i>	(4 645)	(7 248)	-

Aucun impôt différé actif relatif aux déficits reportables de QDQ Media n'a été comptabilisé au bilan. Le montant de l'impôt différé non reconnu au 30 septembre 2016 est estimé à 65,3 millions d'euros.

Les impôts différés passifs au bilan passent de 7,2 millions d'euros au 31 décembre 2015 à 4,6 millions d'euros au 30 septembre 2016.

Au bilan du 30 septembre 2016, l'impôt sur les sociétés représente une créance de 2,2 millions d'euros et une dette d'un montant de 20,0 millions d'euros. Au bilan du 30 septembre 2015, l'impôt sur les sociétés représentait une créance de 2,6 millions d'euros et une dette d'un montant de 15,9 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	Période close le 30 Septembre 2016	Période close le 31 décembre 2015	Période close le 30 Septembre 2015
Solde en début d'exercice	(7 248)	6 928	6 928
Variations enregistrées en capitaux propres	2 470	(6 106)	(2 953)
Variations enregistrées en résultat	2 488	(8 070)	165
Autres variations	(2 186)	-	-
Solde en fin d'exercice	(4 476)	(7 248)	4 140

Note 7 - Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net

L'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période close le 30 Septembre 2016	Période close le 31 décembre 2015	Période close le 30 Septembre 2015
Intérêts courus non échus	1	122	1
Equivalents de trésorerie	10 243	36 602	57 511
Trésorerie	82 208	16 971	14 146
Trésorerie brute	92 452	53 695	71 658
Découverts bancaires	(2 248)	(365)	(2 502)
Trésorerie nette	90 204	53 330	69 157
Emprunt bancaire	783 638	800 483	798 805
Emprunt obligataire	337 846	350 000	350 000
Ligne de crédit revolving tirée	41 089	-	-
Frais d'émission d'emprunts	(12 545)	(18 385)	(20 270)
Dettes de crédit-bail	353	708	805
Compléments de prix sur acquisition de titres	1 988	2 759	1 009
Intérêts courus non échus	17 193	4 061	11 686
Autres dettes financières	5 594	4 242	5 522
Endettement financier brut	1 175 156	1 143 868	1 147 557
<i>dont courant</i>	<i>1 173 837</i>	<i>25 603</i>	<i>17 283</i>
<i>dont non courant</i>	<i>1 319</i>	<i>1 118 265</i>	<i>1 130 274</i>
Endettement net	1 084 952	1 090 538	1 078 400

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 30 septembre 2016, les équivalents de trésorerie s'élèvent à 10,2 millions d'euros et sont principalement constitués d'OPCVM et de comptes à terme rémunérés non bloqués.

Ils sont évalués et gérés sur la base de leur juste valeur.

Emprunt bancaire (contrat de crédit syndiqué)

Le contrat de crédit syndiqué a été amendé en septembre 2014 et contient les *covenants* financiers suivants :

- le ratio de dette nette consolidée sur EBITDA consolidé (le « **Ratio de Levier** ») doit être inférieur ou égal à 4,00 à chaque date de fin de trimestre civil sur la durée restante du contrat (EBITDA et dette nette consolidés tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers, à noter que la définition de l'EBITDA pour le calcul des *covenants* est différente de celle de l'EBITDA reporté dans les présents comptes) ;
- le ratio EBITDA consolidé par la charge nette consolidée d'intérêts doit être supérieur ou égal à 3,00 à chaque date de fin de trimestre civil sur la durée restante du contrat (EBITDA et charge nette consolidés

tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers) ;

- si le Ratio de Levier est supérieur à 3,50, un montant maximal d'investissements de 70 millions d'euros au cours de l'exercice annuel suivant.

Le contrat de crédit syndiqué de la Société comporte en outre des clauses de remboursement anticipé obligatoire dont notamment :

- une clause de remboursement anticipé obligatoire applicable en cas de changement de contrôle de la Société résultant de l'acquisition des actions de la Société ; et
- une clause de remboursement anticipé partiel pour chaque année civile à hauteur d'un pourcentage des flux de trésorerie consolidés du Groupe diminués du service de la dette, ce pourcentage variant en fonction du niveau du Ratio de Levier (67% si le Ratio est supérieur à 3,00, 50% s'il est compris entre 2,50 et 3,00 et 25% s'il est inférieur à 2,50).

Le contrat de crédit syndiqué de la Société comprend également certains engagements (sous réserve de certaines exceptions) de faire ou de ne pas faire applicables à la Société et/ou à ses filiales, dont notamment les engagements suivants :

- obligation de maintenir certaines autorisations ;
- restrictions relatives à l'octroi de sûretés ;
- restrictions relatives à la réalisation de fusions, scissions ou autre restructurations ;
- engagement de ne pas changer la nature générale des activités de la Société et du Groupe par rapport à leur activité à la date de conclusion du contrat de crédit syndiqué ;
- restrictions relatives à l'endettement financier pouvant être encouru par les filiales de la Société ; et
- interdiction pour la Société de réaliser des distributions de dividendes, amortissements et réductions de son capital et autres distributions en numéraire relatives à son capital tant que le Ratio de Levier est supérieur à 3,00.

Le contrat de crédit syndiqué de la Société comprend enfin des clauses de défaut usuelles (notamment en cas de défaut de paiement, de non-respect des covenants financiers ou des engagements de la Société (dont les engagements visés ci-dessus), de défaut croisé et d'ouverture d'une procédure de prévention ou de traitement des difficultés des entreprises) permettant aux prêteurs de déclarer la déchéance du terme des crédits qu'ils ont consenti à la Société et d'annuler leurs engagements au titre du contrat de crédit syndiqué de la Société.

L'emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros visé ci-dessus a été émis par l'entité PagesJaunes Finance & Co SCA (qui n'est pas une entité affiliée de la Société) et ses produits ont été utilisés par cette dernière pour financer la mise à disposition de la Société d'une Tranche C1 au titre du contrat de crédit syndiqué de la Société.

La clause de remboursement anticipé obligatoire du contrat de crédit syndiqué de la Société en cas de changement de contrôle n'est pas applicable à la Tranche C1. En cas de changement de contrôle de la Société, la Société devra payer à PagesJaunes Finance & Co SCA (qui est le seul prêteur au titre de la Tranche C1) un montant au titre de la Tranche C1 tel qu'il permettra à PagesJaunes Finance & Co SCA de racheter aux obligataires qui le souhaitent leurs obligations au titre de l'emprunt obligataire susvisé.

Par ailleurs, PagesJaunes Finance & Co SCA et la Société ont conclu un accord séparé prévoyant notamment certains engagements (sous réserve de certaines exceptions) de faire ou de ne pas faire applicables à la Société et/ou à ses filiales, dont notamment des engagements relatifs aux mêmes sujets que ceux prévus par le contrat de crédit syndiqué de la Société visés ci-dessus et les engagements suivants :

- restrictions relatives à l'endettement financier pouvant être encouru par la Société et ses filiales ; et
- interdiction de réaliser certains paiements notamment au titre notamment de distributions de dividendes, d'acquisitions et de l'octroi de prêts.

Le taux de référence est Euribor ou Libor augmenté d'une marge.

Au 30 septembre 2016, la dette bancaire se décompose de la manière suivante :

- Tranche A7 au nominal de 783,6 millions d'euros : maturité mars 2018 avec une faculté d'extension à mars 2020 (sous condition de refinancement de l'emprunt obligataire de 350 millions d'euros avant mars 2018), remboursable *in fine* sous déduction des remboursements partiels décrits ci-dessus, marge de 400 bps si le Ratio de Levier est supérieur à 3,00 (325 bps si le Ratio est compris entre 2,50 et 3,00 et, 250 bps s'il est inférieur à 2,50) ;
- Ligne de crédit revolving RCF 3 : au nominal de 41,1 millions d'euros et intégralement tirée au 30 septembre 2016, amortissable de 2,7 millions d'euros à chaque trimestre et une maturité finale mars 2018 avec une faculté d'extension à mars 2020, même marge que la tranche A7.

Emprunt obligataire

Par ailleurs, SoLocal Group dispose, au travers de l'entité PagesJaunes Finance & Co SCA, entité non affiliée et consolidée, d'un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros. Cet emprunt est à taux fixe 8,875%, il est remboursable le 1^{er} juin 2018. Au 30 septembre 2016, le montant est de 337,8 millions d'euros suite au rachat partiel de 12,2 millions d'euros par le groupe.

Se référer à la note sur la continuité d'exploitation (cf. note 2) qui inclut les derniers développements relatifs à la restructuration financière.

Compléments de prix sur acquisition de titres

Dans le cadre des acquisitions réalisées en 2014 et 2015, des compléments de prix pourraient être versés en 2016, 2017 et 2018 si certaines conditions de performances opérationnelles venaient à être remplies. Au 30 septembre 2016, ils ont été estimés à 2,0 millions d'euros.

Autres dettes financières

Les autres dettes financières sont constituées principalement d'un compte courant débiteur avec PagesJaunes Outre-mer, filiale non consolidée détenue à 100% par SoLocal Group et du préfinancement du CICE.

Note 8 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance passent de 424 millions d'euros au 30 septembre 2015 à 380 millions d'euros au 30 septembre 2016. Cette baisse est à mettre en relation avec la baisse significative du niveau de l'activité « Imprimés & Vocal », une déformation du mix produits vers des produits à durée de vie plus courte et, dans une moindre mesure, un rythme de prospection qui continue de se modifier légèrement suite à la phase de transformation de l'activité commerciale du Groupe.

Note 9 - Capitaux propres

Au 30 septembre 2016, SoLocal Group détenait un total de 7 926 de ses propres actions comptabilisées en diminution des capitaux propres dont :

- 3 988 actions au travers du contrat de liquidité,
- 3 938 actions en direct, hors contrat de liquidité.

Le capital social de SoLocal Group est composé de 38 876 565 actions de 6,00 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total de 233 259 384 euros (actions auto détenues non déduites).

Note 10 – Evolution du périmètre de consolidation

Entités	Pays	Au 30 septembre 2016		Au 31 décembre 2015	
		Intérêt	Droits de vote	Intérêt	Droits de vote
Sociétés consolidées par intégration globale (contrôle exclusif)					
SoLocal Group (consolidante)	France	100%	100%	100%	100%
PagesJaunes	France	100%	100%	100%	100%
QDQ Media	Espagne	100%	100%	100%	100%
Optimizaclick	Espagne	100%	100%	100%	100%
Trazada	Espagne	100%	100%	100%	100%
Euro Directory	Luxembourg	100%	100%	100%	100%
PJMS	France	100%	100%	100%	100%
Mappy	France	100%	100%	100%	100%
Retail Explorer	France	100%	100%	100%	100%
Leadformance	France	100%	100%	100%	100%
Net Vendeur	France	100%	100%	100%	100%
Digital To Store	Royaume Uni	100%	100%	100%	100%
Horyzon Worldwide	Espagne	100%	100%	100%	100%
Yelster Digital	Autriche	100%	100%	100%	100%
ClicRDV	France	100%	100%	100%	100%
Fine Media	France	100%	100%	100%	100%
Chronoresto (CD&Co)	France	100%	100%	100%	100%
Orbit Interactive	Maroc	100%	100%	100%	100%
PagesJaunes Finance & Co	Luxembourg	-	-	- (*)	- (*)
Effilab	France	100%	100%	100%	100%
Effilab Australie ⁽¹⁾	Australie	51%	51%	-	-
Effilab Dubaï ⁽²⁾	Emirats Arabes Unis	51%	51%	-	-

(1) créée le 7 mars 2016

(2) créée le 1^{er} janvier 2016

(*) Erreur matérielle dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015, consolidation sur la base du contrôle exclusif comme indiqué dans la « Note 26 - Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net » et la note « Note 31 - Obligations contractuelles et engagements hors bilan » dans les comptes consolidés 2015.

Note 11 - Information sur les parties liées

Il n'y a pas eu de nouvelles transactions ni d'évolution significatives sur les parties liées au cours des 9 premiers mois 2016.

Note 12 – Engagements hors bilan

Il n'y a pas eu de nouveaux engagements significatifs au cours des 9 premiers mois 2016.

Note 13 – Litiges

Durant l'année 2013, PagesJaunes a dû procéder à une nouvelle réorganisation afin de garantir sa pérennité face à un environnement professionnel en permanente évolution et de fortes menaces concurrentielles. Un projet d'évolution du modèle et de l'organisation de PagesJaunes a été présenté aux Instances Représentatives du Personnel de l'entreprise à partir de septembre 2013. Parallèlement, la Direction a négocié avec les organisations syndicales représentatives, un accord majoritaire portant sur des mesures sociales d'accompagnement. Cet accord a été signé le 20 novembre 2013. Au terme de ces travaux avec les représentants du personnel, ce plan prévoyait une réorganisation assortie de modifications des contrats de travail de l'ensemble de la force de vente, un projet sans licenciements secs dont le solde net global est, en revanche, créateur de 48 emplois supplémentaires au sein de l'entreprise. Cet accord a fait l'objet d'une décision de validation par la DIRECCTE le 2 janvier 2014.

311 salariés ayant refusé la modification de leur contrat de travail liée à cette réorganisation, 280 d'entre eux ont été licenciés. Un salarié de l'entreprise a décidé de contester la décision de validation de l'accord collectif comportant les mesures du plan de sauvegarde de l'emploi devant les juridictions administratives. Dans un premier temps, son recours a été rejeté par le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un jugement en date du 22 mai 2014.

Puis, par un arrêt du 22 octobre 2014, la Cour Administrative d'Appel de Versailles a annulé le jugement précité, ainsi que la décision de l'autorité administrative portant validation de l'accord conclu le 20 novembre 2013.

La société PagesJaunes et le Ministre du Travail ont formé un pourvoi contre cet arrêt devant le Conseil d'Etat.

Le 22 juillet 2015, la Haute Autorité a rejeté ce pourvoi, et confirmé la décision de la Cour Administrative de Versailles, annulant ainsi définitivement la décision administrative initiale de validation. La motivation retenue par la Cour d'Appel de Versailles, confirmée par le Conseil d'Etat, porte sur le caractère majoritaire de l'accord du 20 novembre 2013, ces juges ayant retenu que le signataire de cet accord au nom du syndicat FORCE OUVRIERE ne disposait pas, à cette date, d'un mandat de délégué syndical central, en l'absence de désignation écrite par son syndicat postérieurement aux dernières élections professionnelles.

A ce jour, 3 procédures devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise en annulation des décisions d'autorisations de licenciement sont en cours. PagesJaunes a introduit un recours judiciaire devant ce même tribunal contre une décision de refus d'autorisation sur recours hiérarchique introduit par une autre salariée. Ce dossier est toujours en cours.

Par ailleurs, plus de 200 procédures judiciaires ont été introduites devant les juridictions prud'homales par des salariés se prévalant des conséquences de l'annulation de la décision administrative de validation de l'accord collectif relatif au plan de sauvegarde de l'emploi par la Cour Administrative d'Appel de Versailles, qui leur permet, en l'état des textes de loi, de revendiquer des demandes indemnitaires sur le fondement des articles L.1235-10, -11 et -16 du Code du travail.

Par ailleurs, la Cour d'Appel de Rennes qui n'avait pas souhaité sursoir à statuer en attendant l'arrêt de la Cour de cassation a, dans un arrêt du 9 mars 2016, condamné PagesJaunes à payer aux 20 demandeurs une provision en référé sur ces indemnités correspondant à 6 mois de rémunération.

A la date du présent document, 26 décisions ont été rendues au fond. Dans leur grande majorité, ces décisions prononcent des condamnations de paiement à l'égard de la société, égales au niveau du plancher légal d'indemnisation sur le fondement de l'article L.1235-16 du Code du travail soit six mois de salaire et rejettent majoritairement les demandes annexes.

Toutefois quelques décisions ont pris des positions différentes :

- Un jugement prononce la nullité du licenciement et ordonne des condamnations indemnitaires plus lourdes
- Deux jugements ont prononcé la résiliation judiciaire des contrats de travail des salariées (il s'agit de cas particulier qui avaient engagé une action judiciaire avant leur licenciement)
- Deux jugements déboutent totalement le salarié licencié de l'intégralité de ses demandes

Les décisions relatives aux autres demandes introduites devant les tribunaux devraient être rendues entre fin novembre 2016 et le premier semestre 2017.

Demeurent un certain nombre de litiges pour lesquels les demandeurs sollicitent la nullité de leur licenciement en application de l'article L1235-10 et L1235-11 du code du travail, sans évoquer, même à titre subsidiaire, l'application de l'article L1235-16 du code du travail.

La Société a reconnu dans les comptes consolidés de l'exercice 2015 l'impact exceptionnel lié aux décisions de justice qui ont annulé la validation par la DIRECCTE du Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Cette provision complémentaire est de 35 millions d'euros et comptabilisée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015. Elle correspond à une hypothèse prudente dans un contexte d'incertitude juridique élevée, renforcé récemment par des décisions de conseils de prudhommes contradictoires. De nombreux recours ont été engagés par SoLocal Group pour contester ces décisions. Au 30 septembre 2016, la provision restant dans les comptes était de 31,8 millions d'euros.

La société a poursuivi le déploiement de sa réorganisation et a donc relancé une procédure de PSE pour les salariés qui n'avaient pas pu être licenciés du fait de cette invalidation. Parmi les salariés concernés par ce plan, 4 salariés encore en poste, ont formé devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise une requête en annulation de la décision d'homologation de la DIRECCTE (en l'absence d'accord, un document unilatéral a été établi par la société et homologué par la DIRECCTE le 22 avril 2016). Ces 4 salariés ont par ailleurs formulé des demandes indemnitaires dans le cadre d'une action en résiliation judiciaire de leurs contrats de travail introduite devant les conseils de prudhommes de Boulogne Billancourt et de Nantes. Les procédures initiées devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise et les conseils de prudhommes de Boulogne Billancourt et de Nantes ont pris fin et les salariés se sont désistés.

La société PagesJaunes a fait l'objet d'une assignation par un fournisseur pour rupture brutale de contrat. La société PJSA conteste vigoureusement les termes de cette assignation. N'étant pas en mesure d'estimer de manière fiable les conséquences financières de ce litige, elle n'a pas pu constater de provisions au 30/09/2016 au titre de ce risque, qui a donc été traité comme un passif éventuel.

Par ailleurs, la société a reçu une notification de redressement par l'URSSAF et a partiellement provisionné le montant demandé. La société conteste l'un des éléments du redressement et estime pouvoir obtenir une décision favorable.

Note 14 - Informations sur les activités poursuivies et désengagées, au 30 septembre 2016

Etat du résultat

(Montants en milliers d'euros)

	Période close le 30 septembre 2016				Période close le 30 septembre 2015			
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies		Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	
			Récurrent	Non récur.			Récurrent	Non récur.
Chiffre d'affaires	601 893	-	601 893	-	663 384	4 977	658 407	-
Charges externes nettes	(156 404)	-	(156 404)	-	(156 791)	(7 580)	(149 211)	-
Frais de personnel	(274 365)	-	(274 365)	-	(297 338)	(5 178)	(292 160)	-
EBITDA récurrent	171 123	-	171 123	-	209 255	(7 781)	217 036	-
Eléments non récurrents	(2 502)	-	-	(2 502)	(8 636)	(4 570)	-	(4 066)
EBITDA	168 621	-	171 123	(2 502)	200 619	(12 351)	217 036	(4 066)
Dépréciations et amortissem	(44 064)	-	(44 064)	-	(44 920)	(10 058)	(34 862)	-
Résultat d'exploitation	124 557	-	127 059	(2 502)	155 700	(22 409)	182 175	(4 066)
Produits financiers	815	-	815	-	1 605	-	1 605	-
Charges financières	(56 596)	-	(56 596)	-	(65 710)	(2)	(65 708)	-
Charges financières nettes	(55 781)	-	(55 781)	-	(64 105)	(2)	(64 103)	-
Quote-part de résultat des entreprises associées	-	-	-	-	107	-	107	-
Résultat avant impôt	68 776	-	71 278	(2 502)	91 702	(22 411)	118 179	(4 066)
Impôt sur les sociétés	(29 951)	-	(30 812)	862	(40 805)	9 285	(51 635)	1 545
Résultat de la période	38 825	-	40 466	(1 640)	50 897	(13 126)	66 544	(2 521)

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(Montants en milliers d'euros)

	Période close le 30 septembre 2016			Période close le 30 septembre 2015		
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies
EBITDA récurrent	171 123	-	171 123	209 255	(7 781)	217 036
Eléments non monétaires inclus dans l'EBITDA (dont part non cash rém. en actions)	4 304	-	4 304	9 916	649	9 267
Variation du besoin en fonds de roulement	(52 285)	-	(52 285)	(29 191)	2 494	(31 685)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(48 824)	-	(48 824)	(53 163)	(390)	(52 773)
Cash flow opérationnel récurrent	74 319	-	74 319	136 818	(5 028)	141 846
Résultat financier (dé)encaissé	(35 241)	-	(35 241)	(55 259)	(1)	(55 258)
Eléments non récurrents décaissés	(21 660)	-	(21 660)	(20 404)	(375)	(20 029)
Impôt sur les sociétés décaissé	2 334	-	2 334	(8 567)	30	(8 597)
Cash flow net	19 752	-	19 752	52 588	(5 374)	57 961
Augmentation (diminution) des emprunts	11 454			(30 288)		
Augmentation de capital nette de frais	(0)			2 559		
Autres	5 668			720		
Variation nette de trésorerie	36 874			25 579		
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture	53 330			43 578		
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à la clôture	90 204			69 157		

Note 15 - Evénements postérieurs à l'arrêté du 30 septembre 2016

A la suite de l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 octobre 2016 ayant rejeté le projet de restructuration financière, la Société et les créanciers ont repris les discussions sous l'égide du mandataire ad hoc, afin d'améliorer les termes de ce projet à l'égard des actionnaires et de la Société.

SoLocal Group a trouvé le 2 novembre 2016 un accord sur un projet révisé, avec trois de ses créanciers qui représentent ensemble environ 37% du montant du crédit syndiqué de SoLocal Group. Ce plan révisé apporte des améliorations substantielles par rapport au projet initial.

Les trois créanciers parties à l'accord avec la Société ont accepté, sous condition résolutoire de l'absence d'adoption du projet révisé de restructuration financière, de renoncer à déclarer l'exigibilité anticipée de la dette financière de SoLocal Group, au titre du non-respect de covenant de levier financier au 30 septembre 2016.

Le plan révisé sera soumis aux créanciers lors d'un comité des créanciers qui se réunira le 30 novembre 2016 et aux actionnaires lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui serait réunie le 15 décembre 2016.

Par ailleurs, la Société a obtenu auprès du Président du Tribunal de Commerce de Nanterre l'ouverture d'une procédure de conciliation le 4 novembre 2016. Madame Hélène Bourbouloux a été nommée en qualité de conciliateur pour une durée de quatre mois, éventuellement reconductible pour un mois.

L'ouverture de cette procédure de conciliation est constitutive d'un cas de défaut au titre de la documentation d'émission des obligations garanties senior à 8,875% à échéance 2018 émises par PagesJaunes Finance & Co S.C.A., ce cas de défaut ayant pour effet de déclencher l'exigibilité anticipée desdites obligations, comme cela avait été déjà le cas pour l'ouverture du mandat ad hoc en juin 2016. En revanche, elle est sans conséquence sur l'exigibilité de la dette de la société SoLocal Group

Les trois créanciers représentant environ 37% de l'encours de la dette et qui ont conclu un accord avec la Société sur le projet révisé de restructuration financière présenté le 3 novembre 2016, ont adressé un courrier à SoLocal Group le 21 novembre 2016 dans lequel ils indiquent qu'ils ne soutiendront plus un projet de restructuration qui ne serait pas accepté par les actionnaires, et recommandent que la Société annule la convocation du comité des créanciers prévu le 30 novembre 2016 et de l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue le 15 décembre 2016.

Ces créanciers indiquent par ailleurs dans ce courrier qu'ils recommandent à l'ensemble des créanciers de SoLocal Group d'exercer l'ensemble des droits dont ils disposent en tant que créanciers pour obtenir le remboursement des montants dus par SoLocal Group, y compris les sûretés dont ils bénéficient.

La Société a rappelé à cette occasion que le plan révisé, dont l'importance vitale pour la société a été affirmée à de nombreuses reprises, a été élaboré avec les différentes parties prenantes, dont les créanciers susvisés et les représentants des actionnaires élus par l'Assemblée Générale des actionnaires, et doit être adopté dans le cadre d'une conciliation qui doit se terminer au plus tard en mars 2017. La Société a également rappelé la convocation du comité des créanciers pour le 30 novembre 2016 par le commissaire à l'exécution du plan et qu'elle convoquera pour le 15 décembre 2016 une Assemblée Générale des actionnaires qui aura pour objet de statuer sur le plan révisé de restructuration financière. Enfin, une audience au Tribunal de Commerce de Nanterre est prévue le 16 décembre prochain pour approbation de la modification du plan de sauvegarde financière accélérée arrêté en 2014.

Sur cette base, le Groupe a préparé ses comptes consolidés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation.

Au vu notamment des dernières déclarations de certains actionnaires de SoLocal Group d'une part et des créanciers d'autre part, l'approbation de ce plan reste toutefois incertaine. Ceci conduira la société à ne pas procéder au paiement de la prochaine échéance d'intérêts sur sa dette financière (échéance du 1er décembre 2016 pour un montant d'environ 15 millions d'euros) et ce dans un contexte où la trésorerie de SoLocal Group se réduit et où PagesJaunes SA, principale filiale de SoLocal Group, ne pourra prochainement plus octroyer de nouvelles avances à SoLocal Group afin de protéger sa capacité financière, de poursuivre normalement son activité opérationnelle et de faire face à ses engagements.

Ce paiement des intérêts serait reporté à la date de la mise en œuvre du plan révisé (si celui-ci est adopté).

Dans l'hypothèse où ce plan révisé ne serait pas adopté par les actionnaires ou les créanciers dans le calendrier prévu, SoLocal Group pourra se trouver en état de cessation de paiements, faute de pouvoir payer ses intérêts. De leur côté, les créanciers se prévaudront sans doute, à très court terme, de divers défauts intervenus ou à intervenir, pour rendre leur dette immédiatement exigible et exercer les sûretés qu'ils détiennent sur les titres de la filiale PagesJaunes SA. Dans de telles hypothèses, SoLocal Group devra envisager l'ouverture de procédures collectives selon des modalités qui ne sont pas encore déterminées. Lors de son audience du 16 décembre, le Tribunal de commerce de Nanterre statuera sur la situation de la Société.

20.2 Vérification des informations financières historiques

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés condensés

Au Directeur général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SoLocal Group et en réponse à votre demande dans le cadre de l'opération de restructuration financière entrepris par votre Société, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés condensés de celle-ci relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2016, tels que joints au présent rapport.

Nous précisons que les informations relatives à la période 1^{er} janvier 2015 au 30 septembre 2015 présentées à titre comparatif n'ont pas fait l'objet d'un examen limité.

Ces comptes consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes consolidés condensés.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés condensés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés condensés avec la norme IAS 34 du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire. Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Note sur la continuité d'exploitation » de la note 2 « Contexte de la publication et base de préparation » des comptes consolidés condensés qui expose les incertitudes sur la continuité d'exploitation, qui pourrait être compromise notamment si le plan de restructuration de la dette amendé n'était pas approuvé par le comité des créanciers ou par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires respectivement convoqués pour le 30 novembre 2016 et le 15 décembre 2016.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 25 novembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

BEAS

AUDITEX

Membre du réseau Ernst & Young Global Limited

Joel Assayah

Vincent de La Bachelerie

20.3 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Dans le cours normal de ses activités, la Société est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond au montant le plus bas de l'estimation de la fourchette. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas en premier lieu du stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites à la note 13 « Litiges » de l'annexe des comptes consolidés condensés au 30 septembre 2016 et au chapitre 4 « Facteurs de Risques » de la présente actualisation du Document de Référence, ni la Société, ni aucune de ses filiales ne sont parties à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque (et la Société n'a pas connaissance qu'une quelconque procédure de cette nature soit envisagée par les autorités gouvernementales ou des tiers), dont la Direction de la Société estime que le résultat probable pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.4 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Les événements significatifs intervenus entre la date de clôture et le 24 novembre 2016, date d'arrêt des comptes consolidés condensés pour la période close le 30 septembre 2016 par le Conseil d'administration, sont mentionnés dans la note 15 « Evénements postérieurs à l'arrêt du 30 septembre 2016 » de l'annexe des comptes consolidés condensés pour la période close le 30 septembre 2016 ainsi qu'au chapitre 12 « Informations sur les tendances » de la présente actualisation du Document de Référence.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements figurant dans le chapitre 21 du Document de Référence restent, à la date de la présente actualisation du Document de Référence, exacts et sont complétés par les informations figurant ci-dessous.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société devant se réunir le 15 décembre 2016 sur première convocation sera appelée à déléguer au Conseil d'administration, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après, les autorisations suivantes :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Émission d'actions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital par émission d'actions ordinaires)	12 mois 14 décembre 2017	N/A	40,5 M€ ³
Attribution gratuite d'actions ordinaires à l'ensemble des actionnaires	12 mois 14 décembre 2017	N/A	5,85 M€
Emission d'obligations à option de conversion et remboursables en actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	12 mois 14 décembre 2017	202 M€	10,1 M€
Émission d'actions ordinaires et de bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	12 mois 14 décembre 2017	N/A:	8,2 M€ et 4,6 M€ sur exercice des BSA
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 14 février 2019	—	50 000 euros

Les montants en nominal ci-dessus prennent pour hypothèse la réduction du capital social de la Société par réduction de la valeur nominale des actions, objet de la première résolution qui sera soumise au vote de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société devant se réunir le 15 décembre 2016 sur première convocation.

La section 21.1.4 « Historique du capital et des droits de vote » du Document de Référence est mise à jour comme suit :

Mois	Plus Bas cours (en euros)	Plus Haut cours (en euros)	Dernier cours (en euros)	Volume de titres échangés	Capitaux (en euros)
Janvier 2015	17,400	23,100	22,410	9 040 754	182 813 063
Février 2015	18,300	23,580	20,040	6 885 300	144 044 604
Mars 2015	17,160	20,310	18,540	5 048 618	93 837 089
Avril 2015	14,790	19,890	15,000	6 429 985	113 505 446
Mai 2015	13,530	15,450	13,650	4 396 737	63 827 259
Juin 2015	10,530	14,070	13,350	8 451 149	104 877 278
Juillet 2015	12,000	14,310	12,300	4 166 526	54 190 638
Août 2015	9,000	12,390	9,870	4 489 159	48 223 326
Septembre 2015	6,420	10,500	6,840	9 697 330	76 719 777
Octobre 2015	6,780	9,210	7,411	7 702 467	65 057 319

³ Jusqu'à 46,575 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension prévue par la troisième résolution.

Novembre 2015	6,922	9,490	7,557	8 849 677	71 721 495
Décembre 2015	6,402	7,550	6,900	5 199 479	35 975 218
Janvier 2016	5,651	6,995	6,220	4 047 929	25 125 445
Février 2016	3,435	6,483	3,730	8 581 980	36 539 304
Mars 2016	3,765	5,740	4,502	8 352 221	40 723 308
Avril 2016	4,082	5,630	5,200	4 959 603	24 046 273
Mai 2016	2,862	5,380	3,253	8 300 959	31 120 290
Juin 2016	2,001	3,350	2,159	5 286 215	14 497 454
Juillet 2016	2,073	3,500	3,399	7 035 628	19 461 225
Août 2016	2,350	3,585	2,610	6 868 733	19 324 950
Septembre 2016	2,100	4,248	3,813	12 579 251	36 653 549
Octobre 2016	3,010	4,277	3,162	10 890 248	37 982 939

Source : Euronext

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées générales, rapports des Commissaires aux comptes et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société. En outre, l'ensemble des informations réglementaires visées à l'article 221-1 du règlement général de l'AMF, ainsi que certaines informations sur l'organisation, les activités du Groupe et les statuts actualisés sont disponibles sur le site Internet www.solocalgroup.com.

25 DEVELOPPEMENTS RECENTS

25.1 Principaux communiqués de presse postérieurs au dépôt de la Première Actualisation du Document de Référence

Sont reproduits ci-après les principaux communiqués de presse publiés par le Groupe depuis le 19 octobre 2016 :

Boulogne-Billancourt, le 19 octobre 2016

Performance opérationnelle à fin septembre 2016 et franchissement de seuil de l'association Regroupement PP Local

A l'occasion de son Assemblée Générale Mixte de ce jour, SoLocal Group communiquera à ses actionnaires les points principaux de sa performance opérationnelle à fin septembre 2016. La dynamique commerciale et les records d'audience confirment en effet la fin de la période de transformation du Groupe et la croissance de ses activités Internet.

Dynamique commerciale dans la lignée du premier semestre

SoLocal Group enregistre une forte croissance des **commandes Internet de +10%** à fin septembre 2016 par rapport à fin septembre 2015, tirée par la progression de **+41% des commandes de l'activité Marketing Digital sur la période** et de +1% pour celles de l'activité Search Local.

C'est une progression importante par rapport à la performance commerciale enregistrée sur la même période en 2015 où les commandes Internet enregistraient une décroissance de -5%.

Nouveau record d'audience

Grâce à la puissance de ses audiences Internet mesurée par le **Reach¹ (57%** en hausse de +2 points par rapport à juillet 2015), SoLocal Group est le **5^{ème} Groupe** dont les sites sont les plus visités en France sur le fixe et le mobile.

Le Groupe a enregistré au 3^{ème} trimestre 2016 **un nouveau record trimestriel de visites à 616 millions** sur ses plateformes fixe et mobile. L'audience Internet des sites du Groupe progresse de **+9%** à fin septembre 2016 par rapport à fin septembre 2015, en particulier grâce à la croissance soutenue du nombre de visites sur Internet mobile de **+27%**.

Déclarations de franchissements de seuil

Par ailleurs, SoLocal Group a pris acte des déclarations de l'association Regroupement PP Local de franchissement des seuils de huit et neuf pour cent puis de dix pour cent du capital et des droits de vote de la Société, reçues respectivement en date du 14 octobre 2016 et du 17 octobre 2016.

Les résultats financiers du 3^{ème} trimestre seront communiqués mi novembre 2016.

¹ Médiamétrie NetRatings – Juillet 2016

Boulogne-Billancourt, le 21 octobre 2016

Assemblée Générale Mixte du 19 Octobre 2016

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de SoLocal Group, leader européen de la communication digitale locale, s'est réunie le 19 octobre 2016, sous la présidence de Monsieur Robert de Metz, Président du Conseil d'Administration.

I. Projet de restructuration financière rejeté, plan Conquérir 2018 conforté

Les résolutions relatives au projet de restructuration financière n'ont pas recueilli un avis favorable des deux-tiers des actionnaires. La Société va en conséquence engager dès aujourd'hui de nouvelles discussions avec ses créanciers et ses actionnaires pour rechercher au plus vite des nouvelles modalités pour sa restructuration financière. L'enjeu est de rapidement mettre en œuvre son plan stratégique « Conquérir 2018 », salué par de nombreux actionnaires présents pour le potentiel de développement qu'il offre à l'entreprise et qui s'appuie sur une transformation digitale réussie. Ce plan vise à accélérer la croissance Internet de SoLocal Group et à conforter sa position de leader.

Une audience est prévue le 2 novembre prochain auprès du Tribunal de Commerce de Nanterre, cette date ayant été arrêtée préalablement à cette assemblée, en prévision du projet de modification du plan de sauvegarde financière accélérée déposé auprès du Tribunal.

II. Gouvernance maintenue et élargie

L'Assemblée Générale a également confirmé le mandat de Robert de Metz, Président du Conseil d'Administration, dont la révocation a été demandée en séance par certains actionnaires.

Par ailleurs, la nomination de Madame Monica Menghini proposée par le Conseil d'administration a été approuvée.

Enfin, concernant les sept candidats proposés par l'association Regroupement PP Local et divers actionnaires qui ont indiqué représenter ensemble environ 18% des droits de vote de la Société, Messieurs Alexandre Loussert, Jacques-Henri David et Arnaud Marion ont été nommés par les actionnaires. Les nominations de Madame Anne-Marie Cravero, Messieurs Benjamin Jayet, Philippe Besnard et Roland Wolfrum ont été rejetées.

Il est rappelé qu'en cas de changement de contrôle au titre de la documentation d'émission des obligations senior à un taux de 8,875% émises par PagesJaunes Finance & Co SCA, l'émetteur aurait l'obligation de faire une offre de rachat à 101% des 350 millions d'euros de la dette obligataire du Groupe (comme cela figure dans le document de référence et le prospectus de la dette obligataire disponible sur le site de Bourse.lu).

Cette nouvelle composition du Conseil d'administration permet d'engager un dialogue constructif au bénéfice de l'entreprise et de toutes ses parties-prenantes.

Le Conseil d'Administration de SoLocal Group, dans sa nouvelle composition, s'est réuni le 20 octobre dans un climat de travail très constructif, en particulier pour définir les prochaines étapes et les modalités d'aménagement du projet de restructuration financière pour permettre de recueillir un avis favorable de toutes les parties prenantes dans les meilleurs délais et ainsi permettre à la Société de mettre en œuvre son plan « Conquérir 2018 ». Son sous-comité financier constitué pour définir le projet de restructuration financière a été élargi pour y intégrer les nouveaux administrateurs.

III. Autres résolutions ordinaires

Les résolutions suivantes ont été approuvées :

- les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2015 ;
- les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- la titularisation des cabinets BEAS et Auditex comme commissaires aux comptes de la Société pour une durée de 6 ans ;
- l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'opérer sur les actions de la société (rachats et annulations de titres) ;
- la ratification du transfert du siège social de la Société à Boulogne-Billancourt ;

Les éléments de rémunération au titre de l'exercice 2015 de Monsieur Robert de Metz, Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-Pierre Remy, Directeur Général et de Monsieur Christophe Pingard, Directeur Général Délégué de SoLocal Group ont reçu un avis défavorable.

Le Conseil d'Administration sur avis du Comité des Rémunérations se prononcera lors d'une prochaine séance sur les suites qu'il entend donner aux attentes des actionnaires suite à l'avis consultatif de l'Assemblée Générale sur la rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

Le résultat des votes a été mis en ligne sur le site www.solocalgroup.com :

http://www.solocalgroup.com/sites/default/files/documents/CP_AGE_resultats_des_votes_20oct2016.pdf

Boulogne-Billancourt, le 24 octobre 2016

Précisions à la suite de l'Assemblée Générale Mixte du 19 octobre 2016

I. Précisions sur la clause de changement de contrôle des obligations PagesJaunes Finance & Co SCA d'un montant nominal de 350 millions d'euros

A la suite de diverses questions d'actionnaires après l'Assemblée Générale Mixte du 19 octobre 2016, la société souhaite apporter les précisions suivantes sur la clause de changement de contrôle relative aux obligations senior émises en 2011 par PagesJaunes Finance & Co SCA (les « Obligations »), à laquelle il a été fait référence lors de cette Assemblée. Cette clause est définie dans le prospectus d'émission des Obligations daté du 12 mai 2011, qui est en ligne sur le site de la bourse de Luxembourg (www.bourse.lu).

Les principales caractéristiques de cette clause sont détaillées ci-après :

Selon les termes des Obligations, constitue un cas de Changement de Contrôle :

- (i) la cession, en une opération ou une série d'opérations liées, de tout ou substantiellement tous les actifs de SoLocal Group,
- (ii) l'adoption d'un plan de liquidation de SoLocal Group,
- (iii) Le cas où une ou plusieurs personnes agissant de concert viendraient à détenir des actions représentant plus de 50% des droits de vote de SoLocal Group, ou
- (iv) le remplacement de la majorité des membres du Conseil d'Administration de SoLocal Group par des administrateurs non-cooptés ou non-agrésés par le Conseil d'Administration (apprécié sur une période de 24 mois glissant).

En cas de Changement de Contrôle,

- (i) l'émetteur, PagesJaunes Finance & Co SCA, a l'obligation de proposer aux obligataires de racheter leurs Obligations à un prix égal à 101% de leur nominal ; et
- (ii) devient exigible la quote-part de la tranche de crédit C1 (octroyée PagesJaunes Finance & Co SCA à SoLocal Group) correspondant à 101% du montant nominal des Obligations dont le rachat est demandé par les obligataires (soit un montant maximum de 101% de 350 millions d'euros).

Il est précisé que les changements intervenus dans la gouvernance de la Société le 19 octobre 2016 (nomination de quatre nouveaux administrateurs dont trois non agréés par le Conseil d'Administration, avec un Conseil d'Administration désormais composé de 12 membres) ne constituent pas un cas de Changement de Contrôle.

Concernant les autres tranches de la dette de SoLocal Group (tranches A7 et B3), constitue un cas de changement de contrôle le fait pour une ou plusieurs personnes agissant de concert de prendre le contrôle (au sens de l'article 233-3 du Code de commerce) de la Société en conséquence de l'acquisition des actions de la Société. Ainsi, pour ces deux tranches, le changement de la composition du conseil d'administration ne constitue pas en lui-même un cas de changement de contrôle susceptible d'entraîner l'accélération de ces tranches de dette.

Il est précisé qu'un défaut au titre des Obligations constitue un cas de défaut au titre des tranches A7 et B3, donnant droit aux créanciers de prononcer (sous réserve des dispositions impératives du Code de commerce) l'exigibilité immédiate de l'intégralité de la dette financière de SoLocal Group.

II. Précisions relatives aux discussions avec les créanciers

Comme cela a déjà été mentionné, le rejet du projet de restructuration financière par l'Assemblée Générale des actionnaires a eu pour conséquence de libérer les créanciers parties aux accords avec la Société de leur engagement de renoncer à déclarer l'exigibilité anticipée de la dette financière de SoLocal Group, au titre du non-respect de covenant de levier financier au 30 juin 2016 et le cas échéant au 30 septembre 2016. En conséquence, les créanciers (statuant à la majorité des deux tiers (hors Tranche C1)) peuvent à nouveau prononcer à tout moment (sous réserve des dispositions impératives du Code de commerce) l'exigibilité immédiate de l'intégralité de la dette financière de SoLocal Group.

Les créanciers ont adressé le 20 octobre 2016 un courrier au Président du Conseil d'Administration de la Société indiquant qu'ils étaient désormais libérés de l'engagement de renonciation visé ci-dessus et qu'à leur

sens le plan qui a été soumis à l'assemblée générale du 19 octobre 2016 était la seule solution viable pour mettre fin aux difficultés financières de la Société.

La Société souhaite engager dès aujourd'hui de nouvelles discussions avec ses créanciers et ses actionnaires pour rechercher au plus vite des modalités pour sa restructuration financière.

Le Tribunal de Commerce de Nanterre examinera le 2 novembre prochain la situation de la société au regard du plan de sauvegarde financière accélérée arrêté en 2014, cette audience convoquée avant l'assemblée du 19 octobre était initialement prévue pour statuer sur la requête en modification du plan.

La Société tiendra ses actionnaires informés des avancées des discussions et de la décision du Tribunal le cas échéant. Dans l'attente la suspension du cours est prolongée.

III. Déclaration de franchissement de seuils

Par ailleurs, SoLocal Group a pris acte de la déclaration de l'association Regroupement PP Local de franchissement, par suite de l'expiration de procurations reçues d'actionnaires de SoLocal Group après l'Assemblée Générale Mixte, des seuils à la baisse de dix et cinq pour cent du capital et des droits de vote de la Société, en date du 24 octobre 2016.

Boulogne-Billancourt, le 25 octobre 2016

Démenti de SoLocal Group suite au communiqué de Regroupement PP Local

SoLocal Group a pris connaissance du communiqué de presse émis ce jour par l'association Regroupement PP Local qui s'est opposée lors de l'Assemblée Générale du 19 octobre 2016 au plan de restructuration de la dette proposé par le Conseil d'Administration et la direction générale de la Société.

SoLocal Group tient à préciser que contrairement aux allégations de cette association, la Société n'a pas connaissance de « propositions concrètes » adressées par Regroupement PP Local au Conseil d'Administration de SoLocal Group, mais de simples idées, inégalement adaptées à la situation et qui nécessitent un travail de fond pour ressembler à des propositions concrètes.

Boulogne-Billancourt, le 3 novembre 2016

SoLocal Group annonce un accord sur un projet de plan révisé de restructuration financière

Accord de toutes les parties prenantes sur le projet de financement du plan « Conquérir 2018 »

Structure du plan de restructuration financière maintenue, évolutions visant à améliorer les termes pour la Société et les actionnaires

Le projet de plan révisé a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration de SoLocal Group, l'association RegroupementPPLocal et un groupe de créanciers représentant environ 37% de l'encours de la dette financière :

- Octroi aux actionnaires existants de 3 actions gratuites pour 2 actions détenues (à comparer à l'octroi d'une action gratuite par action détenue dans le projet approuvé par les créanciers et rejeté par les actionnaires (« Projet initial »))
- Réduction substantielle du nombre de bons de souscription d'actions souscrits par les créanciers (« BSA créanciers ») : 45 millions de BSA créanciers en l'absence de toute levée de nouveaux capitaux, pas de BSA créanciers au-delà de 250M€ de nouveaux capitaux levés (à comparer à 45 à 155 millions de BSA créanciers dans le Projet initial)
- Dette résiduelle de 400M€ : la Société aura la possibilité, à tout moment, de rembourser les obligations émises à 100% de leur valeur nominale (à comparer à 101% dans le Projet initial)
- Poursuite de la recherche d'investisseurs susceptibles de participer au renforcement des fonds propres de la Société et de favoriser la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du DPS des actionnaires (l'« Emission avec DPS »)
- Gouvernance : Toutes les parties prenantes à cet accord soutiennent le plan « Conquérir 2018 » et sa mise en œuvre avec le Directeur Général en place ; En outre, si le plan de restructuration financière est approuvé par les créanciers et les actionnaires, le Conseil d'Administration cooptera sans délai un administrateur et nommera un censeur représentant les créanciers parties à l'accord avec la Société. En fonction du niveau de levée de nouveaux capitaux (notamment dans l'Emission avec DPS), le Conseil d'Administration proposera à une Assemblée Générale qui se réunira postérieurement à la restructuration financière, la nomination d'administrateurs représentant les créanciers parties à l'accord avec la Société (qui entendent se déclarer de concert) en proportion de leur part dans le capital de la Société post restructuration financière.

A la suite de l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 octobre 2016 ayant rejeté le projet de restructuration financière, la Société, avec l'implication de son sous-comité financier, élargi aux nouveaux administrateurs élus à la demande des actionnaires individuels, et les créanciers ont repris les discussions sous l'égide de Maître Bourbouloux, afin d'améliorer les termes de ce projet à l'égard des actionnaires et de la Société.

SoLocal Group annonce aujourd'hui avoir trouvé un accord sur un projet révisé, avec trois de ses créanciers (des fonds gérés ou conseillés par Paulson & Co., Inc., Monarch Alternative Capital (Europe) Ltd et Amber Capital UK Holdings Ltd) qui représentent ensemble environ 37% du montant du crédit syndiqué de SoLocal Group.

Ce plan révisé apporte des améliorations substantielles susceptibles de favoriser la souscription à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par les actionnaires et l'intérêt de nouveaux investisseurs.

Actions gratuites pour les actionnaires existants

Le projet de plan révisé prévoit l'attribution aux actionnaires existants de la Société de 3 actions gratuites pour 2 actions détenues, ce qui représenterait environ 58,5 millions d'actions gratuites.

BSA créanciers

Les créanciers bénéficieraient toujours de BSA à un prix d'exercice de 2€ par action avec une maturité de 5 ans, mais le nombre de BSA créanciers serait substantiellement réduit :

- 45 millions de BSA si le montant levé en espèces dans le cadre de l'Emission avec DPS et de l'émission réservée à de nouveaux investisseurs (voir ci-après) est égal à zéro,
- zéro BSA si ce montant est supérieur à 250 millions d'euros,
- le nombre de BSA diminuant dans les limites mentionnées ci-dessus de façon linéaire lorsque le montant levé en espèces est compris entre 0 et 250 M€.

Dettes résiduelles

Les conditions de la nouvelle dette seraient améliorées en faveur de la Société : la Société disposera désormais de la faculté de rembourser par anticipation sa nouvelle dette (à tout moment) sans aucune pénalité (une pénalité de 1% du montant remboursé était prévue dans le Projet initial).

Recherche active d'investisseurs

Les caractéristiques de l'Emission avec DPS de 400 millions d'euros à un prix de souscription de 1€, resteraient inchangées. Mais la Société travaille activement à la recherche de nouveaux investisseurs identifiés susceptibles de participer au renforcement des fonds propres. Dans cette optique, le plan révisé prévoit que dans la limite de 35 M€ (prime d'émission incluse), ces investisseurs pourraient participer à une augmentation de capital qui leur serait réservée à un prix de souscription de 1€ par action. Le montant de l'Emission avec DPS serait réduit à due proportion. Cette augmentation de capital réservée à ces investisseurs serait réalisée avant l'Emission avec DPS des actionnaires, de telle manière qu'ils participent à l'Emission avec DPS avec les droits préférentiels de souscription attachés aux actions qu'ils auront souscrites (ce à quoi ces investisseurs s'engageraient). Ceci permettrait d'accroître le taux de souscription en espèces à l'Emission avec DPS, et ainsi favoriser la réalisation de celle-ci.

Gouvernance

Le dispositif de gouvernance serait révisé comme suit :

- Si le plan est approuvé par les créanciers et les actionnaires, le Conseil d'Administration cooptera sans délai un administrateur et nommera un censeur (sous réserve que l'Assemblée Générale qui doit statuer sur le plan révisé modifie les statuts de la Société pour permettre la nomination de censeurs) représentant les trois créanciers parties à l'accord de ce jour avec la Société.
- Puis dans les trois mois de la réalisation de la restructuration financière, l'Assemblée Générale Ordinaire se réunirait notamment pour statuer sur les modifications éventuelles à apporter à la composition du Conseil d'Administration à la suite de la restructuration financière ; à cette occasion, le Conseil

d'Administration proposerait la nomination d'administrateurs de telle manière que la représentation au sein du Conseil d'Administration des trois créanciers parties à l'accord avec la Société, soit proportionnelle à leur participation au capital post restructuration financière avec un minimum de 2 membres.

- Les trois créanciers parties à l'accord avec la Société, entendent se déclarer de concert vis-à-vis de la Société. Ils solliciteront auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur les actions de la Société, dans l'hypothèse où ils viendraient à franchir ensemble le seuil de 30% du capital ou des droits de vote de la Société ; l'obtention de cette dérogation est une condition suspensive du plan révisé.

Un projet de plan révisé approuvé par le Conseil d'Administration de SoLocal Group, l'association RegroupementPPLocal et des créanciers représentant environ 37% de l'encours de la dette financière

Le projet de plan révisé a fait l'objet d'un accord de principe unanime du Conseil d'Administration de SoLocal Group.

L'association RegroupementPPLocal a indiqué son soutien à ce nouveau plan.

En outre, toutes les parties prenantes à cet accord soutiennent le plan « Conquérir 2018 » et sa mise en œuvre avec le Directeur Général en place.

Compte tenu de cet accord conclu ce jour entre la Société et trois de ses principaux créanciers relativement à ce projet de plan révisé, il a été demandé au Tribunal de Commerce de Nanterre, lors de son audience d'hier (2 novembre 2016), de fixer une nouvelle audience avant la fin de l'année pour statuer sur la modification du plan de sauvegarde financière accélérée arrêté en 2014 après vote des créanciers en comité et des actionnaires en Assemblée générale.

Calendrier d'adoption du plan révisé

Selon le calendrier indicatif, le plan révisé serait soumis aux créanciers lors d'un comité des créanciers qui serait réuni le mercredi 30 novembre 2016 et aux actionnaires lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui serait réunie le jeudi 15 décembre 2016. Si l'ensemble des conditions à l'adoption de ce plan révisé (cf. ci-dessous) sont réunies, les opérations d'augmentation de capital seraient réalisées au cours du premier trimestre 2017.

Le plan révisé est soumis à diverses conditions suspensives, dont notamment :

- l'accord des créanciers de la Société pour modifier le plan de sauvegarde (ce qui suppose un vote favorable d'au moins deux tiers des créanciers participant au vote du comité des créanciers de SoLocal Group) ;
- l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de SoLocal Group de l'ensemble des résolutions liées à l'opération ;
- la modification du plan de sauvegarde financière accélérée et son homologation par le Tribunal de Commerce de Nanterre ;
- l'obtention d'une dérogation de la part de l'AMF en faveur des membres des créanciers parties à l'accord avec la Société agissant de concert afin de ne pas avoir à lancer une offre publique en application de l'article 234-9 2° du règlement général de l'AMF.

Bris de covenant de levier financier

Comme annoncé précédemment, la Société n'a pas respecté le covenant de levier financier au 30 juin 2016 et pourrait ne pas respecter ce covenant au 30 septembre 2016. Ceci confère aux créanciers (hors Tranche de Dette C1) la faculté de prononcer à tout moment (sous réserve des dispositions impératives du Code de commerce) l'exigibilité immédiate de l'intégralité de la dette financière de SoLocal Group soit 1,164 Md€ (au 30 juin 2016, hors auto-détention).

Les trois créanciers parties à l'accord avec la Société ont accepté, sous condition résolutoire de l'absence d'adoption du projet révisé de restructuration financière, de renoncer à déclarer l'exigibilité anticipée de la dette financière de SoLocal Group, au titre du non-respect de covenant de levier financier au 30 juin 2016 et, le cas échéant, au 30 septembre 2016.

L'adoption du plan révisé de restructuration financière rendrait sans objet ce non-respect de covenant.

Annexes

Tableau récapitulatif des principaux termes du projet de plan révisé de restructuration financière

Augmentation de Capital en espèces		Conversion de Dette en Capitaux Propres		Augmentation de Capital Réservée aux créanciers		Dette Laissée au Bilan et MCBs (M€)		Actions gratuites actionnaires	BSAs créanciers	
Montant de Cash Levé (M€)	Prix d'Emission	Montant (M€)	Prix d'Emission	Montant (M€)	Prix d'Emission	Dette Laissée au Bilan	MCBs	Nombre d'actions (m)	Nombre de BSAs (m)	Prix d'Exercice
400	1.00 €	0	1.00 €	384	4.73 €	400	0	58	0	2.00 €
300	1.00 €	100	1.00 €	384	4.73 €	400	0	58	0	2.00 €
250	1.00 €	150	1.00 €	351	4.36 €	400	33	58	0	2.00 €
200	1.00 €	200	1.00 €	318	3.98 €	400	67	58	9	2.00 €
100	1.00 €	300	1.00 €	251	3.20 €	400	133	58	27	2.00 €
0	1.00 €	400	1.00 €	164	2.14 €	400	200	58	45	2.00 €

Tableau récapitulatif du nombre d'actions créées du projet de plan révisé de restructuration financière

Montant de Cash Levé (M€)	Nombre d'actions existantes (m)	Nombre d'actions créées (m) à travers :					Nombre d'actions (m) après conversion des MCBs et avant dilution des BSAs	Nombre d'actions créées (m) à travers l'exercice des BSAs créanciers:	Nombre d'actions (m) après dilution des MCBs et des BSAs créanciers
		Actions gratuites	Augmentation de Capital en espèces	Conversion de Dette	Conversion des MCBs	Augmentation de Capital Réservée aux créanciers			
		Actionnaires	Actionnaires	Créanciers	Créanciers	Créanciers			
400	39	58	400	0	0	81	578	0	578
300	39	58	300	100	0	81	578	0	578
250	39	58	250	150	17	81	594	0	594
200	39	58	200	200	33	80	610	9	619
100	39	58	100	300	67	79	642	27	669
0	39	58	0	400	100	77	674	45	719

Tableau récapitulatif du pourcentage de détention post restructuration financière pour les actionnaires et les créanciers, sans prise en compte d'investisseurs susceptibles de participer au renforcement des fonds propres de la Société

Montant de Cash Levé (M€)	% de détention du capital après conversion des MCBs et avant exercice des BSA Créanciers		% de détention du capital après conversion des MCBs et après exercice des BSA Créanciers	
	Actionnaires	Créanciers	Actionnaires	Créanciers
400	86.0%	14.0%	86.0%	14.0%
300	68.7%	31.3%	68.7%	31.3%
250	58.4%	41.6%	58.4%	41.6%
200	48.7%	51.3%	48.0%	52.0%
100	30.7%	69.3%	29.5%	70.5%
0	14.4%	85.6%	13.5%	86.5%

Tableau récapitulatif du pourcentage de détention post restructuration financière pour les actionnaires et les créanciers, avec prise en compte d'investisseurs susceptibles de participer au renforcement des fonds propres de la Société à hauteur de 200M€

Montant de Cash Levé (M€)	% de détention du capital après conversion des MCBs et avant exercice des BSA Créanciers			% de détention du capital après conversion des MCBs et après exercice des BSA Créanciers		
	Actionnaires	Investisseur	Créanciers	Actionnaires	Investisseur	Créanciers
400	51.4%	34.6%	14.0%	51.4%	34.6%	14.0%
300	34.1%	34.6%	31.3%	34.1%	34.6%	31.3%
250	24.8%	33.7%	41.6%	24.8%	33.7%	41.6%
200	15.9%	32.8%	51.3%	15.7%	32.3%	52.0%

Tableau récapitulatif du prix de souscription moyen pour les actionnaires et les créanciers, sans prise en compte d'investisseurs susceptibles de participer au renforcement des fonds propres de la Société

Montant de Cash Levé (M€)	Prix de souscription des actionnaires après prise en compte des actions gratuites	Prix de souscription moyen des créanciers après conversion des MCBs, avant exercice des BSAs	Prix de souscription moyen des créanciers après conversion des MCBs, après exercice des BSAs
400	0.87 €	4.73 €	4.73 €
300	0.84 €	2.68 €	2.68 €
250	0.81 €	2.16 €	2.16 €
200	0.77 €	1.87 €	1.87 €
100	0.63 €	1.54 €	1.56 €
0	0.00 €	1.32 €	1.37 €

Tableau récapitulatif du prix de souscription moyen pour les actionnaires et les créanciers, avec prise en compte d'investisseurs susceptibles de participer au renforcement des fonds propres de la Société à hauteur de 200M€

Montant de Cash Levé (M€)	Prix de souscription des actionnaires après prise en compte des actions gratuites	Prix de souscription d'un nouvel investisseur	Prix de souscription moyen des créanciers après conversion des MCBs, avant exercice des BSAs	Prix de souscription moyen des créanciers après conversion des MCBs, après exercice des BSAs
400	0.77 €	1.00 €	4.73 €	4.73 €
300	0.63 €	1.00 €	2.68 €	2.68 €
250	0.46 €	1.00 €	2.16 €	2.16 €
200	0.00 €	1.00 €	1.87 €	1.87 €

Boulogne-Billancourt, le 4 novembre 2016

Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le Conseil d'Administration de SoLocal Group, a convoqué l'Assemblée Générale Extraordinaire de SoLocal Group appelée à statuer sur le plan révisé de restructuration financière le 15 décembre 2016 à l'Espace Grande Arche de La Défense. L'avis de réunion relatif à cette assemblée sera publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) le mercredi 9 novembre 2016.

Compte tenu de l'accord intervenu le 2 novembre 2016 avec trois de ses principaux créanciers sur un plan révisé, le Tribunal de Commerce de Nanterre a décidé de fixer une nouvelle audience au 16 décembre 2016 pour statuer sur la modification du plan de sauvegarde financière accélérée arrêté en 2014 après le vote des créanciers en comité et des actionnaires en Assemblée Générale.

Par ailleurs, la société a obtenu auprès du Président du Tribunal de Commerce de Nanterre l'ouverture d'une procédure de conciliation. Madame Hélène Bourbouloux a été nommée en qualité de conciliateur pour une durée de quatre mois, éventuellement reconductible pour un mois.

L'ouverture de cette procédure de conciliation est constitutive d'un cas de défaut au titre de la documentation d'émission des obligations garanties senior à 8,875% à échéance 2018 émises par PagesJaunes Finance & Co S.C.A., ce cas de défaut ayant pour effet de déclencher l'exigibilité anticipée desdites obligations, comme cela avait été déjà le cas pour l'ouverture du mandat ad hoc en juin 2016. En revanche, elle est sans conséquence sur l'exigibilité de la dette de la société SoLocal Group.

La cotation de l'action SoLocal Group reprendra le lundi 7 novembre 2016.

Boulogne-Billancourt, le 4 novembre 2016

Reprise de la cotation

SoLocal Group a demandé à Euronext Paris la reprise de la cotation de son titre (LOCAL FR0012938884) à **l'ouverture de la bourse de Paris le lundi 7 novembre 2016.**

Précisions concernant le projet de plan révisé de restructuration financière

Expert indépendant

L'avis de réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2016 a été publié ce jour. En vue de cette assemblée, le Conseil d'Administration de SoLocal Group a désigné le cabinet Didier Kling & Associés en qualité d'expert indépendant, pour rendre un avis sur le caractère équitable du prix de souscription proposé pour les émissions prévues dans le cadre du plan révisé de restructuration financière. Selon le calendrier indicatif, son rapport devrait être mis à disposition des actionnaires le 30 novembre 2016.

Impact du projet de plan révisé de restructuration financière pour les actionnaires

Comme indiqué le 3 novembre 2016, le plan de restructuration financière révisé apporte des améliorations substantielles susceptibles de favoriser la souscription des actionnaires à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et l'intérêt de nouveaux investisseurs.

Le tableau ci-dessous illustre l'impact sur la détention du capital par les différentes parties prenantes et le prix moyen de souscription pour chacune d'entre elles. Pour les besoins de ce tableau, il a été fait les hypothèses suivantes :

- une souscription par de nouveaux investisseurs (d'une part dans le cadre d'une augmentation de capital qui leur serait réservée et d'autre part par exercice des DPS attachés aux actions souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital réservée) de 0€, 90 M€, 149 M€ ou 200 M€ ; la recherche de ces investisseurs est en cours et il ne peut être donné aucune assurance sur le montant qui sera le cas échéant investi par ces nouveaux investisseurs ;
- une souscription à l'augmentation de capital avec maintien du DPS par les actionnaires actuels ou les cessionnaires de DPS détenus par ces actionnaires, à hauteur de 100M€.

Il est rappelé que les actionnaires peuvent souscrire à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription :

- **à titre irréductible** à hauteur de leurs droits préférentiels de souscription et
- **à titre réductible** pour la totalité de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Les ordres à titre irréductible seront servis dans leur intégralité.

Les ordres à titre réductible seront servis en fonction de la demande globale : si l'opération est sursouscrite, tous les ordres à titre réductible seront réduits de façon proportionnelle. Si l'opération n'est pas totalement souscrite, les ordres à titre réductible seront servis dans leur intégralité.

Dans le tableau illustratif ci-dessous, les ordres à titre réductible et irréductible sont supposés représenter 100 M€ au total (hors ordres à titre irréductible des nouveaux investisseurs) signifiant que l'opération n'a pas été souscrite dans son intégralité et donc que tous les ordres à titre réductible ont été servis intégralement.

Analyse des principaux paramètres du projet de plan révisé, en fonction du montant qui serait le cas échéant investi par de nouveaux investisseurs

Montant investi par les Nouveaux Investisseurs	€0m	€90m	€149m	€200m
dont montant investi à travers une augmentation de capital réservée	€0m	€10m	€20m	€33m
dont montant investi à travers l'augmentation de capital avec DPS	€0m	€80m	€129m	€167m
Montant cible d'augmentation de capital	€400m	€400m	€400m	€400m
dont augmentation de capital réservée aux Nouveaux Investisseurs	€0m	€10m	€20m	€33m
dont augmentation de capital avec DPS	€400m	€390m	€380m	€367m
Parité de l'augmentation de capital avec DPS	10.3x	8.0x	6.5x	5.1x
Montant de l'augmentation de capital avec DPS	€400m	€390m	€380m	€367m
-dont montant souscrit par les actionnaires actuels - hypothèse	€100m	€100m	€100m	€100m
-dont montant souscrit par les Nouveaux Investisseurs	€0m	€80m	€129m	€167m
-dont montant converti par les créanciers en capitaux propres (= montant non souscrit en cash)	€300m	€210m	€151m	€100m
Montant de cash levé	€100m	€190m	€249m	€300m
Nombre d'actions issues de la conversion des MCB	67m	37m	17m	0 m
Nombre d'actions issues de l'exercice des BSA créanciers	27m	11m	0m	0 m
Actionnariat pro forma y compris MCB et BSA créanciers				
1. Actionnaires actuels	29.5%	31.6%	33.2%	34.1%
-dont actions existantes (38m)	5.8%	6.2%	6.5%	6.7%
-dont actions gratuites (58m)	8.7%	9.3%	9.8%	10.1%
Sous-total actionnaires actuels hors souscription à l'augmentation de capital	14.5%	15.6%	16.3%	16.8%
-dont souscription à hauteur de 100 M€ à l'augmentation de capital <i>Prix moyen de souscription</i>	14.9% € 0.63	16.0% € 0.63	16.8% € 0.63	17.3% € 0.63
2. Nouveaux Investisseurs	0.0%	14.4%	25.1%	34.6%
<i>Prix moyen de souscription</i>	<i>n.a.</i>	€ 1.00	€ 1.00	€ 1.00
3. Créanciers	70.5%	54.0%	41.8%	31.3%
-dont Groupe Ad Hoc	26.3%	20.2%	15.6%	11.7%
-dont autres	44.2%	33.9%	26.2%	19.6%
<i>Prix moyen de souscription</i>	€ 1.56	€ 1.82	€ 2.15	€ 2.67

Boulogne-Billancourt, le 21 novembre 2016

SoLocal Group réaffirme sa détermination à mener à son terme son projet de restructuration financière

La Société confirme le maintien du calendrier d'examen du projet révisé de restructuration financière. Ainsi, le projet révisé sera comme annoncé soumis aux créanciers lors d'un comité des créanciers prévu le 30 novembre 2016 et aux actionnaires lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire le 15 décembre 2016, en vue de l'audience du Tribunal de commerce de Nanterre fixée au 16 décembre 2016. Le projet révisé de restructuration financière apporte des améliorations substantielles pour les actionnaires par rapport au projet initial.

Son adoption est cruciale pour assurer la continuité de l'entreprise et pérenniser le futur de la Société. Ce projet révisé de restructuration financière est destiné à réduire de manière drastique la dette de SoLocal Group et à renforcer ses fonds propres. Ce plan a été établi avec le soutien de l'association RegroupementPPLocal qui a appelé les actionnaires de SoLocal Group à se mobiliser pour en approuver les termes lors de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire. Ce projet a été approuvé à l'unanimité des membres du Conseil d'administration, en ce compris les trois nouveaux administrateurs nommés lors de l'Assemblée Générale Mixte du 19 octobre 2016, membres du sous-comité financier du Conseil d'administration en charge du refinancement.

Suspension du paiement des intérêts et conséquences d'une éventuelle non adoption du projet révisé de restructuration financière

Au vu notamment des dernières déclarations de certains actionnaires de SoLocal Group d'une part et des créanciers d'autre part, l'approbation de ce plan reste toutefois incertaine. Ceci conduira la société à ne pas procéder au paiement de la prochaine échéance d'intérêts sur sa dette financière (échéance du 1er décembre 2016 pour un montant d'environ 15 millions d'euros) et ce dans un contexte où la trésorerie de SoLocal Group se réduit et où PagesJaunes SA, principale filiale de SoLocal Group, ne pourra prochainement plus octroyer de nouvelles avances à SoLocal Group afin de protéger sa capacité financière, de poursuivre normalement son activité opérationnelle et de faire face à ses engagements.

Ce paiement des intérêts serait reporté à la date de la mise en œuvre du plan révisé (si celui-ci est adopté). Dans l'hypothèse où ce plan révisé ne serait pas adopté par les actionnaires ou les créanciers dans le calendrier prévu, SoLocal Group pourra se trouver en état de cessation de paiements, faute de pouvoir payer ses intérêts. De leur côté, les créanciers se prévaudront sans doute, à très court terme, de divers défauts intervenus ou à intervenir, pour rendre leur dette immédiatement exigible. Dans de telles hypothèses, SoLocal Group devra envisager l'ouverture de procédures collectives selon des modalités qui ne sont pas encore déterminées. Lors de son audience du 16 décembre, le Tribunal de commerce de Nanterre statuera sur la situation de la Société.

Agenda financier

Conformément au calendrier de communication financière, SoLocal Group annoncera ses résultats du 3^{ème} trimestre 2016 le 25 novembre prochain avant l'ouverture de la bourse de Paris.

Boulogne-Billancourt, le 23 novembre 2016

Evolution de la position des créanciers sur le projet de restructuration financière

Les créanciers (des fonds gérés ou conseillés par Paulson & Co., Inc., Monarch Alternative Capital (Europe) Ltd et Amber Capital UK Holdings Ltd) représentant environ 37% de l'encours de la dette et qui ont conclu un accord avec la Société sur le projet révisé de restructuration financière présenté le 3 novembre 2016, ont adressé un courrier à SoLocal Group dans lequel ils indiquent qu'ils ne soutiendront plus un projet de restructuration qui ne serait pas accepté par les actionnaires, et recommandent que la Société annule la convocation du comité des créanciers prévu le 30 novembre 2016 et de l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue le 15 décembre 2016.

Ces créanciers indiquent par ailleurs dans ce courrier qu'ils recommandent à l'ensemble des créanciers de SoLocal Group d'exercer l'ensemble des droits dont ils disposent en tant que créanciers pour obtenir le remboursement des montants dus par SoLocal Group, y compris les sûretés dont ils bénéficient.

La Société rappelle que le plan révisé, dont l'importance vitale pour la société a été affirmée à de nombreuses reprises, a été élaboré avec les différentes parties prenantes, dont les créanciers susvisés et les représentants des actionnaires élus par l'Assemblée Générale des actionnaires, et doit être adopté dans le cadre d'une conciliation qui doit se terminer au plus tard en mars 2017.

Dans cette perspective, la Société indique que le comité des créanciers a d'ores et déjà été convoqué pour le 30 novembre 2016 par le commissaire à l'exécution du plan.

La Société souhaite que chacune des parties prenantes puisse prendre ses responsabilités pour finaliser sa restructuration financière et elle convoquera également pour le 15 décembre 2016 une Assemblée Générale des actionnaires qui aura pour objet de statuer sur le plan révisé de restructuration financière.

Enfin, une audience au Tribunal de Commerce de Nanterre est prévue le 16 décembre prochain pour approbation de la modification du plan de sauvegarde financière accélérée arrêté en 2014.

Boulogne-Billancourt, le 25 novembre 2016

**SoLocal Group précise les modalités de
l'Assemblée Générale Extraordinaire visant à statuer
sur le projet révisé de restructuration financière**

Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2016 confirmée pour statuer sur le projet révisé de restructuration financière

Le Conseil d'administration de la Société qui s'est réuni le 24 novembre 2016 a confirmé la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui se tiendra le jeudi 15 décembre 2016 à 16 heures, pour statuer sur le projet révisé de restructuration financière présenté le 3 novembre 2016 (« Projet Révisé »).

Des discussions ont été menées avec certains investisseurs (non créanciers de la Société) qui ont manifesté un intérêt pour une prise de participation au capital de SoLocal Group. En l'absence d'engagements fermes de souscription de la part d'investisseurs identifiés, le Conseil d'administration a décidé de ne pas soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre le projet de résolution qui aurait permis une émission d'actions réservée à ces investisseurs.

La levée de nouveaux capitaux interviendra donc, si le Projet Révisé est adopté, exclusivement au travers de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 400M€ au prix de 1€ par action.

Si de nouveaux investisseurs souhaitent participer au renforcement des fonds propres, ils pourront acquérir des droits préférentiels de souscription leur permettant de souscrire à titre irréductible mais aussi réductible à cette augmentation de capital (donc au-delà de la quote-part du capital représentée par les droits préférentiels de souscription dont ils disposeront) ou intervenir en qualité de garants de premier rang du succès de l'opération. C'est dans cette perspective que les discussions avec des investisseurs potentiels se poursuivent.

Ce Projet Révisé, qui apporte des améliorations substantielles pour les actionnaires, a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration de SoLocal Group y compris par les nouveaux administrateurs élus à la demande des actionnaires, par l'association RegroupementPPLocal, et a fait l'objet d'un accord conclu avec un groupe de créanciers représentant environ 37% de l'encours de la dette financière.

Le texte définitif des projets de résolutions qui seront soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2016 paraîtra au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 30 novembre 2016.

Par ailleurs, une présentation des contenus, des objectifs et des améliorations pour les actionnaires des projets de résolutions concernant le Projet Révisé de restructuration financière sera mise en ligne sur le site Internet de SoLocal Group (<http://www.solocalgroup.com/assemblee-generale-extraordinaire-2016>).

Demande d'inscription par des actionnaires de points ou de projets de résolution à l'Assemblée Générale Extraordinaire, non agréés par le Conseil d'administration de SoLocal Group

La Société a reçu de la part d'actionnaires ou groupes d'actionnaires ayant justifié respectivement de la détention de 0,6%, 1,06% et 0,82% du capital de la Société des demandes d'ajout de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour. Ces demandes ont été mises en ligne sur le site Internet de SoLocal Group www.solocalgroup.com.

Un communiqué sur les suites données par le Conseil d'administration, sur avis du comité des rémunérations et des nominations, à l'avis consultatif négatif émis par l'Assemblée Générale du 19 octobre 2016 sur la rémunération du Président, du Directeur Général, et du Directeur Général Délégué sera prochainement publié, en ligne avec les nouvelles orientations communiquées le 24 novembre dernier par l'Afep-Medef. Conformément à la demande du PEG Orange (justifiant dans sa demande de la détention de 234 917 actions, soit 0,6 % du capital), il sera fait un point d'information sur ce sujet lors de l'Assemblée Générale du 15 décembre.

Concernant les huit projets de résolutions déposés par Benjamin Jayet (justifiant dans sa demande de la détention de 411 130 actions, soit 1,06 % du capital⁴), ils ne sont pas agréés par le Conseil d'administration

⁴ Lors de l'assemblée générale du 19 octobre, Benjamin Jayet a justifié la détention en propre, via sa holding BJ Invest ou via des prêts de titres, de 1 188 826 actions au total, soit 3,06% du capital. Cela faisait de Benjamin Jayet lors de cette assemblée générale le troisième actionnaire de la

de la Société pour les raisons suivantes :

- Trois projets de résolutions concernent les caractéristiques du plan de restructuration financière et ont pour objet de modifier et de compléter, pour partie, les résolutions concernant le Projet Révisé présentées par le Conseil d'administration; ces trois projets de résolutions viennent compléter et ne modifient donc pas les projets de résolutions approuvés par le Conseil d'administration de la Société concernant l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et les émissions de titres réservées aux créanciers (MCB et actions assorties de bons de souscription d'actions); les premier et deuxième projets de résolutions ont pour objet de porter à sept (7) actions gratuites pour une action existante le nombre d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires existants (au lieu de trois (3) actions gratuites pour deux (2) actions existantes dans le Projet Révisé) et le troisième projet de résolution a pour objet l'attribution aux actionnaires existants, en sus des actions gratuites, de bons de souscription permettant de souscrire, pour chaque action existante, à deux actions nouvelles pour un prix unitaire de 2€; ces amendements ne font pas partie du Plan Révisé approuvé par le Conseil d'administration, et qui a été soumis au vote du Comité des Créanciers réuni le 30 novembre prochain.
- Trois projets de résolutions ont pour objet la nomination de nouveaux administrateurs, dont Benjamin Jayet: la composition du Conseil d'administration a été complétée à l'occasion de l'Assemblée Générale du 19 octobre 2016 ; il a en outre été annoncé la tenue d'une Assemblée Générale des actionnaires dans un délai de trois mois suivant la prise d'effet du plan révisé s'il est adopté ; c'est à l'occasion de cette assemblée et au vu de l'actionnariat post restructuration que les actionnaires devront statuer sur une éventuelle recomposition du Conseil d'administration. Par ailleurs, ces propositions de nomination ne sont pas conformes aux règles de mixité des conseils d'administration fixées par le Code Afep-Medef. Il est rappelé en outre que la candidature de Benjamin Jayet a été rejetée il y a seulement un mois par l'Assemblée Générale des actionnaires.
- Un projet de résolution a pour objet la suspension du paiement des jetons de présence aux administrateurs tant qu'un dividende n'aura pas été versé aux actionnaires ; lier le paiement des jetons de présence au paiement d'un dividende n'est pas apparu comme souhaitable alors que la contribution des administrateurs ne dépend pas de la situation bénéficiaire ou non de la société ; le Code Afep-Medef recommande de répartir les jetons de présence en fonction de la présence effective aux réunions du conseil d'administration et d'éviter, pour les dirigeants non exécutifs, l'attribution d'une rémunération variable.
- Un projet de résolution a pour objet de plafonner la rémunération la plus élevée versée par la Société à ses mandataires sociaux et salariés à vingt-cinq fois la rémunération la moins élevée ; comme mentionné précédemment, il sera fait lors de l'Assemblée Générale du 15 décembre un point d'information sur les suites données à l'avis consultatif négatif émis par l'Assemblée Générale du 19 octobre 2016 sur la rémunération des mandataires sociaux.

Concernant les dix-sept projets de résolutions déposés par la société D&P Finance représentée par Didier Calmels, ainsi que par Gilles Brenier, Christian Louis-Victor, Baudoin de Pimodan et Benoît Marzloff (justifiant dans leur demande de la détention (ensemble) de 321 005 actions, soit 0,82 % du capital) :

- Quinze projets de résolutions ont pour objet la révocation de six administrateurs (dont le Président et le Directeur Général en sa qualité d'administrateur) et la nomination de neuf nouveaux administrateurs (dont Didier Calmels, Baudoin de Pimodan, Benjamin Jayet et Philippe Besnard) : pour les raisons détaillées ci-dessus, le Conseil d'administration a décidé de ne pas agréer ces projets de résolutions. Il est rappelé en outre que la candidature de Philippe Besnard a été rejetée il y a seulement un mois par l'Assemblée Générale des actionnaires.
- Deux projets de résolutions ont le même objet que les deux derniers projets de résolutions déposés par Benjamin Jayet et ne sont pas agréées par le Conseil d'administration.

Il est rappelé aux actionnaires qu'une modification de la composition du Conseil d'administration est susceptible de constituer un cas de changement de contrôle au titre de la documentation relative aux obligations senior émises en 2011 par PagesJaunes Finance & Co SCA (voir le communiqué de la Société du 24 octobre 2016).

Selon cette clause, il y aurait notamment changement de contrôle si, pendant une quelconque période de deux ans consécutifs, des administrateurs qui représentent une majorité au Conseil d'administration au début

de cette période, seuls ou ensemble avec des administrateurs qu'ils ont agréés, cessent de constituer une majorité au Conseil d'administration.

Expertise indépendante

Il est rappelé qu'un expert indépendant, le cabinet Kling & Associés, a été désigné pour rendre un avis sur le caractère équitable du prix de souscription proposé pour les émissions de titres réservées aux créanciers de SoLocal Group dans le cadre du Projet Révisé de restructuration financière envisagé. Son rapport sera mis à la disposition des actionnaires le 30 novembre 2016 (selon le calendrier indicatif).

Conséquences d'un défaut d'approbation du Projet Révisé

La Société ne procédera pas au paiement de l'échéance d'intérêts du 1er décembre 2016 (d'un montant d'environ 15 millions d'euros) (voir communiqué du 21 novembre 2016). Si le Projet Révisé est adopté, le paiement de cette échéance interviendra à la date de prise d'effet du plan.

Pour rappel, SoLocal Group pourra se trouver en état de cessation des paiements dans l'hypothèse où le Projet Révisé ne serait pas adopté par les actionnaires ou par les créanciers dans le calendrier prévu. De leur côté, les créanciers seraient en droit de se prévaloir, à très court terme, de divers défauts intervenus ou à intervenir, pour rendre leur dette immédiatement exigible et exercer leurs sûretés. Dans de telles hypothèses, SoLocal Group devrait envisager l'ouverture de procédures collectives selon des modalités qui ne sont pas encore déterminées.

Lors de son audience du 16 décembre 2016, le Tribunal de commerce de Nanterre statuera sur la situation de la Société.

Boulogne-Billancourt, le 25 novembre 2016

**Confirmation des perspectives annuelles 2016
malgré une inflexion de l'activité en raison
du décalage du plan de restructuration financière**

Résultats du T3 2016 :

- o Chiffre d'affaires Internet : 156 M€ (79% du chiffre d'affaires total), en hausse de +3%
- o EBITDA : 60 M€, en baisse de -24%1, taux de marge EBITDA/CA de 30%

Perspectives 2016 confirmées :

- o Taux de croissance du Chiffre d'affaires Internet entre 0% et +2%
- o EBITDA/CA2 : ≥ 28%

Plan « Conquérir 2018 » reporté de 6 mois en raison du décalage du plan de restructuration financière qui impacte la performance commerciale et la génération de cash flow.

Jean-Pierre Remy, Directeur Général de SoLocal Group, a déclaré : « *La performance financière au 3ème trimestre 2016 confirme les perspectives annuelles. Cependant, l'incertitude autour du plan de restructuration financière nuit à nos activités et depuis octobre dernier, affecte le momentum commercial, la génération de cash flow et les perspectives pour 2018.*

De manière urgente, nous avons besoin d'une plus grande visibilité sur notre refinancement afin de pouvoir travailler sur nos priorités opérationnelles et nous focaliser sur les objectifs à moyen terme de croissance. »

I. Chiffre d'affaires et EBITDA

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés du Groupe au 30 septembre 2016 en continuité d'exploitation.

En millions d'euros	T3 2015	T3 2016	Variation	9M 2015	9M 2016	Variation
Chiffre d'affaires Internet	152	156	+3%	477	478	0%
Search Local	119	120	+1%	371	363	-2%
<i>Nombre de visites (en M)</i>	569	616	+8%	1 678	1 822	+9%
<i>ARPA¹ (en €)</i>	226	245	+8%	698	728	+4%
<i>Nombre de clients (en K)</i>	525	490	-7%	532	499	-6%
Marketing Digital	33	36	+10%	106	115	+8%
<i>Taux de pénétration (en nombre de clients)</i>	22%	23%	+1pt	22%	23%	+1pt
Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal	60	41	-32%	181	124	-32%
Chiffre d'affaires	212	197	-7%	658	602	-9%

¹ Average Revenue Per Advertiser: Revenu publicitaire moyen par client

Le Groupe enregistre un chiffre d'affaires de 197 millions d'euros au T3 2016, en recul de -7% vs T3 2015 :

- **Le chiffre d'affaires Internet** de 156 millions d'euros au T3 2016 (représentant 79% du chiffre d'affaires total) est en **hausse de +3% vs T3 2015** :
 - o **Croissance de l'audience** : les visites Internet enregistrent une croissance de +8% au T3 2016 vs T3 2015, dont une croissance de +24% pour l'audience mobile (qui représente 47% de l'audience totale).
 - o **Chiffre d'affaires Search Local** : +1% au T3 2016 vs T3 2015 résultant de
 - **ARPA1 Search Local** : +8% au T3 2016 vs T3 2015, soit une croissance de +4% depuis le début de l'année, conforme aux tendances historiques
 - **Parc clients** : -7% au T3 2016 vs T3 2015, toujours contraint en raison d'investissements moindres en conquête client à la télévente.
 - o **Chiffre d'affaires Marketing digital** : +10% au T3 2016 vs T3 2015, avec une croissance continue du programmatique local ne reflétant pas encore totalement la dynamique commerciale.
- **Le chiffre d'affaires Imprimés & Vocal** de 41 millions d'euros au T3 2016 est en baisse de **-32% sur la période**, en raison principalement du repli marqué des PagesBlanches.

En millions d'euros	T3 2015	T3 2016	Variation	9M 2015	9M 2016	Variation
EBITDA Internet récurrent	56	47	-16%	155	137	-12%
<i>EBITDA / CA</i>	37%	30%	-7pts	33%	29%	-4pts
EBITDA Imprimés & Vocal récurrent	22	12	-44%	62	34	-44%
<i>EBITDA / CA</i>	36%	30%	-6pts	34%	28%	-6pts
EBITDA récurrent	78	60	-24%	217	171	-21%
<i>EBITDA / CA</i>	37%	30%	-7pts	33%	28%	-5pts

Note : Les EBITDA Internet et Imprimés & Vocal trimestriels 2015 ont été ajustés à la marge pour avoir des indicateurs établis sur des méthodes comparables entre 2015 et 2016.

L'EBITDA récurrent atteint 60 millions d'euros au T3 2016, en baisse de -24% vs T3 2015, du fait principalement de la baisse de l'EBITDA Imprimés & Vocal.

Le **taux de marge EBITDA / CA** s'établit à **30%** au T3 2016, en recul de -7 points par rapport au T3 2015, en raison d'une forte baisse du chiffre d'affaires Imprimés & Vocal (-32%).

II. Résultat net et structure financière

En millions d'euros	T3 2015	T3 2016	Variation	9M 2015	9M 2016	Variation
EBITDA récurrent	78	60	-24%	217	171	-21%
Dépréciations et amortissements	(13)	(15)	+17%	(35)	(44)	+26%
Charges financières nettes	(21)	(19)	-11%	(64)	(56)	-13%
Impôt sur les sociétés	(21)	(11)	-44%	(50)	(30)	-40%
Résultat récurrent des activités poursuivies	24	14	-41%	68	41	-39%
Contribution des éléments non récurrents au résultat net	(1)	(0)	-73%	(4)	(3)	-38%
Résultat net des activités désengagées	(6)	-	na	(13)	-	na
Résultat net	17	14	-19%	51	39	-24%

Les dépréciations et amortissements s'élèvent à **-15 millions d'euros** au T3 2016, soit une hausse de +17% par rapport au T3 2015, en raison de l'impact des investissements sur la refonte des systèmes informatiques.

Les charges financières nettes s'établissent à **-19 millions d'euros** au T3 2016, en baisse de -11% par rapport au T3 2015, les instruments de couverture étant arrivés à échéance fin 2015.

La charge d'impôt sur les sociétés atteint **-11 millions d'euros** au T3 2016, en baisse de -44% par rapport au T3 2015, en ligne avec le résultat avant impôt.

Le résultat récurrent des activités poursuivies s'élève à **14 millions d'euros** au T3 2016, en recul de -41% par rapport au T3 2015.

Le résultat net des activités désengagées est nul au T3 2016, le désengagement des activités Internet non rentables et non en croissance ayant été totalement achevé en 2015.

Le **résultat net** du Groupe atteint **14 millions d'euros** au T3 2016, en baisse de -19% par rapport au T3 2015.

L'endettement net⁵ s'établit à 1 097 millions d'euros au 30 septembre 2016. Le Groupe ne respecte pas son covenant de levier financier mais respecte tous les autres covenants bancaires. Cela donne aux créanciers (hors Tranche C1) le droit d'exiger à tout moment (sous réserve des dispositions du Code de commerce) le remboursement intégral de la dette financière de SoLocal Group vis-à-vis des créanciers externes. Les trois créanciers qui sont parties à l'accord avec la Société ont convenu, sous réserve de l'adoption du plan révisé de restructuration financière, de renoncer à exiger le remboursement immédiat de la dette de SoLocal Group, suite au bris de covenant sur le levier financier.

Le **cash flow net** du Groupe est de **-15 millions d'euros** au T3 2016, en baisse de -24 millions d'euros par rapport au T3 2015, en raison principalement de la baisse de l'EBITDA et de l'impact négatif sur le besoin en fonds de roulement engendré par les pressions exercées par les clients et fournisseurs compte tenu de l'incertitude relative à la restructuration financière du Groupe.

Au 30 septembre 2016, le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 90 millions d'euros⁶.

⁵ L'endettement net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué et/ou augmenté de la juste valeur des instruments dérivés actifs et/ou passifs de couverture de flux de trésorerie, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie

⁶ Nette des découverts bancaires, y compris obligations propres

III. Perspectives

Le Groupe confirme ses perspectives pour 2016 et anticipe :

- o Taux de croissance du CA Internet entre 0% et +2%⁷
- o Taux de marge EBITDA/CA \geq 28%⁸

Sous réserve de l'approbation du projet révisé de restructuration financière par les créanciers et par les actionnaires, **la mise en œuvre du plan « Conquérir 2018 » est reportée de 6 mois** en raison du décalage du plan de restructuration financière qui impacte la performance commerciale et la génération de cash flow.

⁷ En 2016 par rapport à 2015

⁸ Taux de marge EBITDA récurrent / CA pour l'ensemble du Groupe (Internet + Imprimés & Vocal)

IV. Annexes

Au cours de l'exercice 2015, le Groupe s'est désengagé de quatre activités non rentables et non en croissance (régie Internet display Horyzon Media, réseau social local ZoomOn, « daily deals » Lookingo et devis en ligne d'amélioration de l'habitat Sotravo).

Les comptes publiés par le Groupe au 30 septembre 2016 se décomposent comme suit : chiffres consolidés des activités désengagées et des activités poursuivies.

Depuis 2015, SoLocal Group isole la dynamique des activités poursuivies de celle des activités dont il s'est désengagé. Les commentaires sur les indicateurs de performance financière portent sur le périmètre des activités poursuivies. L'EBITDA récurrent exclut les éléments exceptionnels, tels que les coûts de restructuration et d'intégration.

Compte de résultat consolidé

En millions d'euros

T3 2016

T3 2015

	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies		Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	
			Récurrent	Non récur.			Récurrent	Non récur.
Chiffre d'affaires	197	-	197	-	213	1	212	-
Charges externes nettes	(51)	-	(51)	-	(53)	(2)	(51)	-
Frais de personnel	(87)	-	(87)	-	(85)	(2)	(83)	-
EBITDA récurrent	60	-	60	-	75	(3)	78	-
Eléments non récurrents	(0)	-	-	(0)	(0)	2	-	(2)
EBITDA	59	-	60	(0)	75	(1)	78	(2)
Dépréciations et amortissements	(15)	-	(15)	-	(22)	(9)	(13)	-
Résultat d'exploitation	44	-	44	(0)	54	(10)	65	(2)
Produits financiers	0	-	0	-	1	-	1	-
Charges financières	(19)	-	(19)	-	(22)	-	(22)	-
Charges financières nettes	(19)	-	(19)	-	(21)	-	(21)	-
Quote-part de résultat des entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	25	-	25	(0)	33	(10)	44	(2)
Impôt sur les sociétés	(11)	-	(11)	0	(16)	4	(21)	1
<i>Taux d'impôt effectif</i>	<i>45%</i>	<i>na</i>	<i>45%</i>	<i>34%</i>	<i>48%</i>	<i>43%</i>	<i>47%</i>	<i>38%</i>
Résultat de la période	14	-	14	(0)	17	(6)	24	(1)

En millions d'euros

9M 2016

9M 2015

	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies		Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	
			Récurrent	Non récur.			Récurrent	Non récur.
Chiffre d'affaires	602	-	602	-	663	5	658	-
Charges externes nettes	(156)	-	(156)	-	(157)	(8)	(149)	-
Frais de personnel	(274)	-	(274)	-	(297)	(5)	(292)	-
EBITDA récurrent	171	-	171	-	209	(8)	217	-
Eléments non récurrents	(3)	-	-	(3)	(9)	(5)	-	(4)
EBITDA	169	-	171	(3)	201	(12)	217	(4)
Dépréciations et amortissements	(44)	-	(44)	-	(45)	(10)	(35)	-
Résultat d'exploitation	125	-	127	(3)	156	(22)	182	(4)
Produits financiers	1	-	1	-	2	-	2	-
Charges financières	(57)	-	(57)	-	(66)	(0)	(66)	-
Charges financières nettes	(56)	-	(56)	-	(64)	(0)	(64)	-
Quote-part de résultat des entreprises associées	-	-	-	-	0	-	0	-
Résultat avant impôt	69	-	71	(3)	92	(22)	118	(4)
Impôt sur les sociétés	(30)	-	(31)	1	(41)	9	(52)	2
<i>Taux d'impôt effectif</i>	44%	na	43%	34%	44%	41%	44%	38%
Résultat de la période	39	-	40	(2)	51	(13)	67	(3)

Tableau consolidé des flux de trésorerie

En millions d'euros	T3 2015	T3 2016	Variation	9M 2015	9M 2016	Variation
EBITDA récurrent	78	60	-24%	217	171	-21%
Eléments non monétaires inclus dans l'EBITDA	5	4	-15%	9	4	-54%
Variation du besoin en fonds de roulement	(24)	(34)	38%	(32)	(52)	65%
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(19)	(13)	-29%	(53)	(49)	-7%
Résultat financier (dé)encaissé	(13)	(17)	31%	(55)	(35)	-36%
Eléments non récurrents	(7)	(7)	-10%	(20)	(22)	8%
Frais d'acquisition des titres de participation & d'actifs	-	-	na	-	-	na
Impôt sur les sociétés décaissé	(8)	(8)	3%	(9)	2	-127%
Cash flow net des activités poursuivies	12	(15)	-227%	58	20	-66%
Cash flow net des activités désengagées	(3)	-	-100%	(5)	-	-100%
Cash flow net	9	(15)	-262%	53	20	-62%
Augmentation (diminution) des emprunts	(10)	(4)	-66%	(30)	11	-138%
Augmentation de capital nette de frais	-	(0)	na	3	(0)	-100%
Autres	(2)	1	-153%	1	6	687%
Variation nette de trésorerie	(3)	(17)	449%	26	37	44%
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture	72	108	49%	44	53	22%
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à la clôture	69	90	30%	69	90	30%

Bilan consolidé

En millions d'euros

ACTIF	30-Sep-15	31-Dec-15	30-Sep-16
Total des actifs non courants	235	251	260
Ecart d'acquisition nets	80	95	96
Immobilisations incorporelles nettes	123	123	125
Immobilisations corporelles nettes	23	28	32
Autres actifs non courants dont impôts différés actifs	9	4	7
Total des actifs courants	431	508	426
Créances clients	263	353	253
Coût d'acquisition de contrats	32	38	28
Charges constatées d'avance	11	9	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie	72	54	92
Autres actifs courants	54	54	41
Total actif	666	759	686
PASSIF			
Capitaux propres	(1,310)	(1,328)	(1,294)
Total des passifs non courants	1,239	1,244	121
Dettes financières et dérivés non courants	1,130	1,118	1
Avantages au personnel (non courants)	95	85	98
Autres passifs non courants	14	41	22
Total des passifs courants	737	843	1,859
Découverts bancaires et autres emprunts courants	20	26	1,176
Produits constatés d'avance	424	483	380
Avantages au personnel (courants)	97	121	97
Dettes fournisseurs	90	95	85
Autres passifs courants dont taxes	106	117	120
Total passif	666	759	686

Plan « Conquérir 2018 » révisé

En millions d'euros	Conquerir 2018 révisé				Conquerir 2018 initial
	2015	2018	TCAM 2015-2018	Croissance 2017-2018	Croissance 2017-2018
Chiffre d'affaires Internet	640	735	+5%	+9%	+10%
<i>ARPA Search Local (en €)</i>	940	1 014	+3%	+3%	+4%
<i>Nombre de clients (en K)</i>	528	474	-4%	-1%	+3%
<i>Taux de pénétration (en nombre de clients)</i>	22%	27%	+5pts	+1pt	+3pts
Chiffre d'affaires	873	826	-2%	+3%	+3%
EBITDA récurrent	270	235	-5%	+5%	+9%
<i>EBITDA / CA</i>	31%	28%			

Commandes Internet

Commandes Internet (en% total des commandes)	9M 2014	9M 2015	9M 2016 ¹	Variation	Variation
				9M 2015 vs 9M 2014	9M 2016 ¹ vs 9M 2015
Search Local	78%	78%	73%	-4%	+1%
Marketing Digital	22%	22%	27%	-6%	+34%
Internet	70%	75%	81%	-5%	+8%

¹ Ajusté depuis le 19/10/2016 afin d'éliminer le double comptage de certaines commandes sites, sans aucun impact comptable

Boulogne-Billancourt, le 30 Novembre 2016

Les créanciers approuvent le projet de restructuration financière

Approbation du projet révisé de restructuration financière par les créanciers

SoLocal Group annonce avoir obtenu ce jour l'accord de plus des deux tiers des créanciers sur son projet révisé de restructuration financière.

Le plan doit maintenant être soumis le 15 décembre 2016 au vote des actionnaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui sera donc décisif pour la réalisation de cette restructuration financière et le déploiement du plan « Conquérir 2018 ». La Société rappelle à cet égard que l'adoption du plan révisé est urgente au regard de l'évolution récente de son activité. Elle est critique pour assurer la continuité de l'entreprise, préserver son corps social et pérenniser le futur de la Société.

Pour mémoire, en cas d'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires, le plan restera soumis à l'approbation du Tribunal de Commerce de Nanterre.

Rapport de l'expert indépendant

Les actionnaires de SoLocal Group sont par ailleurs informés de la mise à disposition du rapport établi par le cabinet Didier Kling & Associés, qui est intervenu à l'initiative de la Société en qualité d'expert indépendant, avec pour mission de rendre un avis sur le caractère équitable des prix de souscription proposés pour les émissions de titres prévues dans le cadre du projet révisé de restructuration financière. Le rapport du cabinet Didier Kling & Associés est disponible sur le site Internet de la société <http://www.solocalgroup.com>.

Ses conclusions sont les suivantes :

« Le plan révisé de restructuration financière répond au souci de faire face à une situation particulièrement délicate à laquelle est confrontée la société SoLocal avec une dette de 1.164 M€ rendue exigible. Son adoption apparaît déterminante à l'heure où la continuité de l'entreprise est fragilisée. Les créanciers ont indiqué qu'ils ne soutiendront pas le projet de restructuration s'il n'était pas accepté par les actionnaires.

Ce plan élaboré sous l'égide d'un mandataire ad hoc a reçu l'accord des parties en présence. Ce plan de restructuration a pour objectif d'aboutir à une solution équilibrée pour chacune des parties prenantes avec d'une part, des actionnaires qui seront dilués de manière plus ou moins importante en fonction de leur décision de souscription à l'augmentation de capital et, d'autre part, des créanciers qui vont devoir renoncer à une partie significative de leur dette.

Le dispositif envisagé vise à ramener le niveau de l'endettement à 400 M€, soit un niveau jugé soutenable pour permettre à SoLocal de poursuivre son activité et déployer son plan stratégique « Conquérir 2018 ».

Les modalités de cette restructuration sont particulièrement complexes. Aussi, l'appréciation des conséquences du plan est complexe à modéliser. En effet, elles sont liées à plusieurs facteurs et notamment :

- aux comportements individuels de chacun des actionnaires, mais également au comportement collectif de l'ensemble des actionnaires ;
- au cours de bourse de la société SoLocal post restructuration qui s'avère particulièrement incertain au regard de la situation actuelle et des incertitudes quant à la réussite de la restructuration financière.

Une analyse des conséquences de la restructuration en se plaçant dans les conditions actuelles avant cette restructuration n'apparaît pas appropriée. En effet, la poursuite de l'activité de SoLocal, en l'absence de restructuration financière, serait compromise. Un tel scénario conduirait à devoir retrancher à la valeur d'entreprise de SoLocal sa dette actuelle ce qui n'est pas soutenable et aurait pour conséquence de retenir une valeur nulle de l'action SoLocal.

Les travaux que nous avons mis en oeuvre pour apprécier la valeur de SoLocal nous conduisent à privilégier une valeur d'entreprise issue des « Discounted Cash Flow » avec une dette financière nette après restructuration :

une valeur d'entreprise (valeur centrale) qui s'élève 1.480 M€ ;

- une dette financière nette de 432 M€ ;
- soit une valeur de fonds propres de 1.048 M€ et une valeur par action se situant dans une fourchette de 1,53 € à 1,81 € (en fonction du nombre d'actions après augmentations de capital)
- Ces valeurs supposent que la restructuration financière sera approuvée.

Le plan initial de restructuration financière reposait sur des modalités qui ont été appréciées par un expert indépendant qui a conclu que ces modalités étaient équitables pour les actionnaires de SoLocal. Les conditions proposées aux actionnaires dans le plan révisé sont plus favorables que celles du précédent plan qui a été rejeté, lors de l'Assemblée Générale du 19 octobre 2016, avec notamment l'octroi d'actions gratuites supplémentaires et une réduction de nombre de BSA susceptible d'être attribué aux créanciers.

Les actionnaires sont incités à souscrire à l'augmentation de capital à un prix de 1 € qui présente une décote si l'on se réfère à la valeur par action après restructuration ressortant de notre analyse (1,53 € à 1,81 €). Cette souscription leur permettra de limiter leur dilution de manière significative. La dilution sera atténuée par l'octroi des actions gratuites.

Les créanciers quant à eux pourront souscrire à 1 € au titre de la garantie à l'augmentation de capital avec maintien du DPS. Les autres émissions (actions nouvelles assorties de BSA et MCB) prévoient des prix de souscriptions pour les créanciers se situant dans une fourchette de 1,94 € et 4,73 € et qui s'avèrent supérieurs à la valeur par action ressortant de notre analyse (1,53 € à 1,81 €) et au prix de souscription offert aux actionnaires.

À l'issue des différentes étapes de la restructuration, la situation des créanciers peut être appréciée en mettant en perspective la valeur nominale des créances qu'ils détiennent sur la société et la valeur des actifs (actions, dettes résiduelles et le cas échéant cash) qu'ils détiendront une fois le plan approuvé. La souscription par les créanciers se fera par compensation de créance au nominal ce qui sur un plan juridique apparaît fondé puisque le remboursement est contractuellement prévu au nominal. Par conséquent, il nous paraît approprié d'analyser les effets de la restructuration en prenant comme référence la valeur de la dette au nominal en la comparant avec la valeur par action de SoLocal post restructuration. Les créanciers se verront ainsi consentir des conditions qui pourront conduire à une prime ou décote (allant de -20% à +10%) si l'on compare avec la « contrevaletur » reçue en contrepartie d'une fraction de leur dette nominale. A titre informatif, cette « contrevaletur » conduirait à des décotes ou primes allant de -20% à +84% si l'on simule une décote de 0 à 40% de la valeur nominale de la dette.

Ils recevront des actions SoLocal et, le cas échéant, des BSA qui leur permettront de retrouver un potentiel de valeur qui demeure difficilement quantifiable et qui sera fonction de l'évolution du cours de bourse de SoLocal après la restructuration.

Cette situation visant à accorder ces conditions aux créanciers trouve son fondement dans le fait que les créanciers peuvent se prévaloir d'un rang de priorité vis-à-vis des détenteurs du capital et qu'il n'existe pas à ce jour d'alternative crédible pour sortir la société de l'impasse financière dans laquelle elle se trouve.

En synthèse et compte tenu des observations qui précèdent, les conditions retenues pour les différentes émissions nous paraissent équitables d'un point de vue financier pour les actionnaires dès lors qu'elles sont de nature à assurer la continuité de l'entreprise. »

Franchissements de seuil

Par ailleurs, SoLocal Group a pris acte des déclarations de franchissement de seuil suivantes :

- En date du 23 novembre 2016 de la société Boussard & Gavaudan Partners Limited agissant au nom et pour le compte de BG Master Fund ICAV, Boussard & Gavaudan SICAV, Amundi Absolute Return BG Enhanced Master Fund, détenant désormais 486 085 actions de la Société, représentant 1,25% du capital de la Société.
- En date du 30 novembre 2016 de la société JMPI Limited détenant 1 337 300 actions de la Société, représentant 3,44% du capital de la Société.

A ANNEXES

Glossaire

Cash Flow Net Annuel Moyen avant service de la dette : ensemble des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation. Il est déterminé à partir de l'EBITDA, la variation du besoin en fonds de roulement, les investissements, l'impôt sur les sociétés avant déduction des intérêts financiers, (yc. CVAE), les éléments non monétaires et les éléments non récurrents. Il exclue les intérêts financiers relatifs à la dette

Chiffre d'affaires Internet : somme du chiffre d'affaires des activités Search local et Marketing digital

Chiffre d'affaires Search local : le chiffre d'affaires concerne l'activité Search local composée des services de communication locale proposés par le Groupe dans ses sites propres, notamment PagesJaunes, Mappy, Ooreka (nouveau nom de ComprendreChoisir), A Vendre A Louer ou chez ses partenaires, notamment Google, Bing, Apple, Facebook.

Chiffre d'affaires Marketing Digital : le chiffre d'affaires concerne le Marketing digital articulé autour de 3 lignes de produits :

- Services transactionnels : en particulier la prise de rendez-vous chez les médecins (PagesJaunes Doc) et la réservation, la commande de repas auprès des restaurants (PagesJaunes Resto) et les bons plans de professionnels. SoLocal Group abandonne les «daily deals», peu fidélisants, et se concentre sur les bons plans de PagesJaunes plus valorisés par ses clients.

Programmatique local : SoLocal Group se focalise exclusivement sur le programmatique local qui présente les plus fortes opportunités de croissance. Le Groupe accélère ses investissements dans cette technologie en s'appuyant sur la richesse de sa data locale et le succès de son offre ADhesive lancée en début d'année.

Sites web et contenus : cette ligne de produits est aujourd'hui l'activité phare du Marketing digital du Groupe. Largement présent à l'international à travers des partenariats ou ses filiales (QDQ, Leadformance, SoLocal UK) le Groupe poursuit le développement de ces activités pour assurer la meilleure promotion des savoir-faire locaux de ses clients.

Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal : somme des revenus issus d'une part des activités « annuaires imprimés » relative à l'édition, la distribution et la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches) et d'autre part des activités concernant le marketing direct traditionnel (logistique, affranchissement, mailing) et les services de renseignements par téléphone et par SMS (118 008) ainsi que l'annuaire inversé QuiDonc

Nombre de clients Search local : nombre de clients moyens de la période (moyenne des clients présents au début et à la fin de la période considérée) possédant un produit de la gamme Search local

ARPA Search local : chiffre d'affaires de la période considérée rapporté au nombre de clients moyens de la période

Taux de pénétration du Marketing Digital : nombre de clients moyens de la période considérée possédant un produit de la gamme Marketing Digital, rapporté au nombre de clients moyens possédant un produit de la gamme Search local sur la même période.

Reach (indicateur défini et publié par Nielsen Médiamétrie) :

- Nombre de visiteurs uniques d'un site : nombre d'internautes / mobinautes / tablonauts ayant visité un site sur un mois donné
- *Reach* : il représente le trafic, en visiteurs uniques, d'un site ou d'un groupe sur un mois donné. Il peut être exprimé en volume (nombre de visiteurs uniques) ou en ratio (par rapport à une population de référence pour le mois concerné).

Le Reach du Groupe ne concerne que ses propres services. Aucun des media partenaires externes en « déportation » ne sont pris en compte dans cet indicateur.

Audiences (indicateur de visites mesuré par SoLocal Group) :

- Déportalisées : audiences indirectes sur des contenus de marque PagesJaunes en dehors des media digitaux PagesJaunes (notamment Bing, Yahoo!, Ooreka, ...)
- Directes & SEO :
 - SEO & affiliés : audiences sur les media digitaux PagesJaunes ayant pour origine des partenaires affiliés (MSN, Nosibay, Free et Alice, Planet, L'internaute) et des moteurs de recherches (SEO, « Search Engine Optimisation »)
 - PagesJaunes: audiences suite à la volonté exprimée d'un utilisateur d'accéder aux media digitaux PagesJaunes (accès direct et recherche de marque sur un moteur de recherche).

Table de concordance

Annexe I du règlement (CE) no 809/2004 de la Commission européenne :

Informations	Chapitres de la présente actualisation du Document de Référence
PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE	1
Responsables de l'actualisation du Document de Référence	1.1
Attestation des responsables de l'actualisation du Document de Référence	1.2
CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	2
Commissaires aux comptes titulaires	2.1
Commissaires aux comptes suppléants	2.2
INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	3
Etat du résultat consolidé	3.1
Etat de situation financière	3.2
FACTEURS DE RISQUES	4
Incapacité à respecter ses covenants bancaires et effets d'un refinancement éventuel de la dette	4.1
Autres facteurs de risques survenus depuis le 30 juin 2016	4.2
INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	5
APERÇU DES ACTIVITÉS	6
ORGANIGRAMME	-
RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE	-
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2016	9
Présentation générale	9.1
Commentaires sur les résultats au 30 septembre 2016	9.2
Données financières trimestrielles	9.3
TRÉSORERIE	10
Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées	10.1
Risques et incertitudes relatifs au dernier trimestre 2016	10.2
Événements postérieurs à l'arrêté du 30 septembre 2016	10.3
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	-
INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	12
PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES	13
REMUNERATIONS ET AVANTAGES	-

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	14
SALARIÉS	-
PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	18
Répartition du capital de la Société	18.1
OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	-
INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	20
Comptes consolidés condensés au 30 septembre 2016	20.1
Vérification des informations financières historiques	20.2
Procédures judiciaires et d'arbitrage	20.3
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	20.4
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	21
CONTRATS IMPORTANTS	-
INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	-
DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	24
INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	-